

LES
DOSSIERS
DE
L'INSTITUT
DE LA FSU

Les tendances devant les problèmes de la décolonisation - Annexes

Série : Histoire du syndicalisme

Dossier numéro 3-2

Décembre 2000

MOTION D'ORIENTATION SYNDICALE

présentée par un groupe de camarades cégétistes

Pour l'école et la paix, des enseignants combattront avec la classe ouvrière.

Au lieu de relâchement économique et d'amélioration des conditions de vie des masses travailleuses, on constate que le gouvernement engage notre pays dans une politique de préparation intensive à la guerre, fait peser sur les épaules des travailleurs le fardeau de dépenses militaires sans cesse accrues, poursuit la guerre colonialiste, contre le Viet-Nam. La conséquence de cette politique de subordination de l'économie française aux intérêts de la coalition militaire créée par le pacte de l'Atlantique est la débauchation du franc qui va encore accroître la misère des travailleurs.

Une telle politique, portée atteinte à l'école laïque, les compromis qu'elle nécessite aboutissent au décret Poinso-Chapuis, l'indigence des crédits maintient dans leur état lamentable les constructions scolaires à l'heure où la population scolaire va s'accroître, l'augmentation permanente du budget de la guerre écrase tous les projets de réalisations pacifiques.

La F.E.N. proclame que la lutte pour la défense de la paix est le moyen le plus sûr de défendre l'école et ses maîtres et que chaque succès dans la lutte revendicative est une action efficace contre la préparation à la guerre.

Devant cette situation, le refus de défense des salaires et des fonctionnaires imposé à toutes les organisations syndicales, l'unité d'action la plus large, le congrès constate que cette poussée amène toutes les centrales et toutes les organisations de fonctionnaires à poser les mêmes revendications à peu près dans les mêmes termes, et que se créent dans les faits les conditions de la véritable unité dans l'action.

Le congrès constate que la Fédération de l'Éducation nationale n'a pas eu jusqu'à présent, prise sa place dans ce rassemblement pour l'action et se réclame comme un élément actif de la reconstitution de l'unité syndicale.

Alors qu'un grand mouvement en faveur de la paix soulève les peuples de tous les pays, notre F.E.N. s'est tenue systématiquement à l'écart des manifestations pacifistes envers lesquelles elle observe une réserve hostile.

Dans le même esprit, elle s'écarte de la F.I.S.E., seule organisation syndicale de l'enseignement, qui, liée à la F.E.N., porte de la confiance de 75 millions de travailleurs de tous les pays, joue un rôle très important dans la défense de la paix.

Enseignants, il est ceux qui travaillent à la reconstitution du mouvement syndical international, les dirigeants de la F.E.N. s'orientent vers la constitution d'un bloc occidental des enseignants et se font les instruments d'une politique de division.

Le congrès constate qu'une telle politique a nuit au rapprochement de notre F.E.N. dans la classe ouvrière, affaiblissant ainsi la cause de l'école, tout entière, en isolant notre organisation du combat des travailleurs pour leurs revendications, pour la démocratie et pour la paix.

Le congrès affirme que ce programme revendicatif minimum peut être immédiatement réalisé grâce à la réduction massive des crédits militaires, à l'arrêt immédiat de la guerre d'Indochine, au recouvrement des amendes et confiscations pour profits illicites ou collaboration avec l'ennemi, et enfin grâce à une réforme fiscale démocratique.

Le congrès décide d'engager, avec l'appui de l'ensemble de la population, une action résolue pour la défense de l'école laïque, pour l'abrogation des décrets Poinso-Chapuis, pour une politique coordonnée de constructions scolaires et de formation des maîtres.

Le congrès décide d'engager les enseignants dans la lutte résolue pour la défense de la paix, notamment :

par une action continue pour l'arrêt de la guerre au Viet-Nam, en organisant en particulier une pétition nationale qui sera signée dans toutes les villes et tous les villages de France, sous l'impulsion des enseignants et en se solidarisant avec toutes les mesures de boycott prises par les organisations ouvrières ;

par une campagne pour la diminution massive des crédits militaires ;

par la dénonciation publique des campagnes bellicistes et des pactes d'agression comme le pacte atlantique, en n'oubliant jamais que la lutte pour la paix revêt constamment le caractère d'une lutte anti-impérialiste.

Le congrès déclare que ces tâches ne pourront être menées à bien que dans la mesure où l'ensemble des enseignants sera associé à l'action de la F.E.N. Il affirme sa volonté de démocratiser l'organisation syndicale et de faire participer les militants aux tâches essentielles de la Fédération, non en fonction de leurs convictions politiques et philosophiques, mais de leur activité syndicale.

Le congrès affirme que la confiance des enseignants dans la F.E.N. se renforcera dans la mesure où, au lieu de les isoler des organisations de fonctionnaires et de la classe ouvrière, on multipliera les contacts avec elles.

Une reconstitution de l'unité syndicale ne résultera pas de discussions sur des formules générales, mais de la participation à la grande lutte du peuple français pour ses libertés syndicales et politiques et pour la paix.

C'est dans ce combat que les enseignants reconnaîtreont les liens profonds qui les unissent à la classe ouvrière et à l'ensemble des fonctionnaires et retrouveront le chemin de l'organisation de lutte qui est la C.G.T.

MOTION D'ORIENTATION SYNDICALE

présentée par Valière au nom des camarades de l'École Emancipée

A. — Sur le plan international et de la lutte contre la guerre

1. Le congrès différencie nettement le pacifisme sentimental, philosophique ou éducatif de l'internationalisme ouvrier.

2. Le congrès, considérant que le syndicalisme commettrait une grave et dangereuse erreur en se laissant enfermer dans le dilemme U.S.A.-U.R.S.S., en appréciant différemment les pactes, traités ou chartes suivant les puissances signataires, en s'illusionnant sur les possibilités réelles de mouvements pacifistes confusionnistes plus ou moins à la remorque de l'un ou l'autre bloc, affirme pour notre Fédération et le syndicalisme en général la nécessité absolue :

a) De mener sur le plan international de la lutte contre la guerre, d'abord son action spécifique en dehors de tout rassemblement hybride ;

b) De prendre elle-même l'initiative des rassemblements de lutte contre la guerre ;

c) De participer éventuellement à des rassemblements dont elle n'a pas l'initiative mais dont la démocratie serait suffisante pour lui assurer la libre expression de son point de vue, en n'y ayant dans le meilleur des cas qu'une tribune de propagande et de diffusion des positions du mouvement syndicaliste également indépendant de l'un et l'autre bloc.

3. Le congrès précise encore :

a) Que le syndicalisme doit surtout se souvenir que l'ennemi est dans notre propre pays, que la lutte contre la guerre ne se sépare pas de la lutte quotidienne pour les revendications immédiates de tous les prolétaires et que, pour ce faire il doit lutter contre l'ennemi de classe No 1, la bourgeoisie française, partie intégrante du bloc impérialiste américain ;

b) Que le syndicalisme, quelle que soit la résonance sentimentale du mythe social de l'U.R.S.S., pays de la révolution de 1917 pour la classe ouvrière, ne peut que dénoncer cet état bureaucratique, maître d'une économie planifiée sans contrepartie d'indépendance syndicale dont tout ce qu'on peut recueillir de clair dans les informations multiples à son propos, prouve qu'elle n'est pas le socialisme.

Le syndicalisme ne peut logiquement que se désolidariser d'une forme nouvelle d'impérialisme, manifestation d'une structure sociale dans laquelle une bureaucratie est parvenue à instaurer à son profit une forme nouvelle d'exploitation de l'homme par l'homme, non moins condamnable que celle en faveur dans le bloc adverse, et caractérisée par une puissance considérable de l'Etat, un écart accru dans l'éventail des salaires, un contrôle de la production et une fixation des normes de travail échappant aux travailleurs et un système de travail forcé élevé à la hauteur d'une institution économique essentielle.

4. Le congrès proclame :

La nécessité primordiale de lutter avant tout contre une guerre, hélas ! trop réelle et bien actuelle, type même de la guerre impérialiste : celle d'Indochine, et mandate à cet effet les responsables du bureau.

(Lire la suite en page 16.)

Motion d'orientation syndicale

présentée par Valière

(Suite de la page 15.)

a) Pour lancer une campagne d'affiches, voire de meetings, qui informerait la population sur les responsabilités du déclenchement et de la prolongation des hostilités et préconiserait le retrait pur et simple du corps expéditionnaire d'Indochine, la libération des Viet-Namiens internés en France, les pourparlers avec l'ensemble des Indochinois, y compris Ho Chi Minh et ses partisans ;

b) Pour compléter la tribune coloniale de "l'Enseignement public" jusqu'alors simple étalage de revendications corporatives, et en faire une chronique socialement et économiquement documentée de lutte contre le colonialisme lui-même ;

c) Pour demander aux centrales syndicales de prendre position contre l'envoi d'armes, munitions et troupes en Indochine, les réponses obtenues étant largement publiées.

Le congrès de la Fédération de l'Éducation nationale adresse à tous les travailleurs en lutte pour leur bien-être et leur liberté, et plus particulièrement aux victimes de toutes les répressions, son fraternel salut et l'assurance de sa profonde solidarité.

Il proclame son attachement indélébile à la grande œuvre d'émancipation humaine qui reste le but véritable du syndicalisme, et à laquelle la F.E.N. contribuera dans la mesure où elle s'engagera dans une action de classe, telle que la lui trace la motion syndicaliste unitaire et démocratique des congrès F.E.N. et S.N.I. de mars 1948.

RELATIONS INTERNATIONALES

Projet de motion présenté par HONDOURGER, au nom du bureau exécutif et de la majorité de la C. A.

Le Congrès de la Fédération de l'Éducation nationale

CONSTATE que la paix et la sécurité internationale ne trouvent d'urgence aucune garantie par les accords de Genève, la prolongation du conflit en Indochine, l'aggravation d'un état de guerre froide et de course aux armements qui placent le monde dans un état de tension permanente.

Il regrette que la charte des Nations Unies ne s'applique pas à cinq des plus grands des peuples, soumis de ce fait à l'oppression, persécutés par des conflits idéologiques, politiques et économiques qui opposent les puissances occidentales et orientales.

Le Congrès REAFFIRME solennellement son attachement à la paix et se déclare résolu à changer toutes ses forces pour rompre victorieusement contre les menaces qui pèsent sur la vie des peuples.

Il dénonce les campagnes systématiques de haine et de violence qui, par la presse et la radio de tous pays, alimentent l'opinion publique et lui démontrent l'impossibilité de la guerre mondiale.

Il se déclare résolu, d'autre part, à des campagnes parallèles qui, sous toutes les formes de la paix, tendent à servir des intérêts politiques et des idéologies.

Le Congrès plaie au premier plan de ses préoccupations le désarmement des armes par une plus juste et plus ob-

jective compréhension des problèmes internationaux et de l'effort impérieux de solidarité qu'exige la reconstruction du monde.

Il réaffirme sa fidélité au respect des droits de l'homme et de ses libertés fondamentales sans distinction de race, d'origine ou de religion.

Il estime que tous les peuples, quelles que soient leurs idéologies ou leurs institutions, doivent participer au sein de l'Assemblée des Nations Unies au règlement pacifique des problèmes mondiaux.

Il rappelle que les grandes puissances ont affirmé la possibilité d'une coexistence pacifique entre elles et entre les systèmes politiques et économiques différents qu'elles représentent.

En conséquence, le Congrès au nom des 100.000 adhérents de la F.E.N. demande à l'O.N.U. d'arrêter :

1. Un règlement pacifique immédiat des conflits existants ;

2. La cessation immédiate par chaque nation de toute propagande tendant à dégrader la paix mondiale ;

3. L'engagement solennel de tous les gouvernements de renoncer à tout acte d'agression sous quelque forme ou contre quel qu'il soit ;

4. La conclusion progressive, simultanée et contrôlée de tous les armements atomiques et chimiques ;

5. La conclusion d'accords économiques entre nations antagonistes pour la mise en valeur des ressources mondiales,

permettant d'assurer à tous les hommes le droit au travail et à un niveau de vie suffisant.

Le Congrès se déclare prêt à répondre à tout appel des organisations de travailleurs qui, s'inscrivant de ce programme, déclarent s'engager, en dehors de toute propagande politique, une vaste campagne auprès de l'opinion publique et des gouvernements.

Engagé solennellement le congrès mondial à user de la force morale qu'il représente pour appeler, par les moyens qui lui sont propres, sa contribution à une politique constructive de paix.

Le Congrès invite, en particulier, à poursuivre la formation de tout corps certain :

A développer avec l'esprit de compréhension mutuelle les accords d'échange international efficace ;

A rechercher les possibilités d'unification des industries de tous les ordres d'enseignement et des services de santé existant dans une organisation dont le but essentiel et primordial serait le maintien de la paix par l'équipement ;

En conséquence, le Congrès donne mandat au bureau fédéral :

De saisir toute occasion et de prendre toute initiative au vue de la mise en pratique de ce programme ;

De répondre, en accord avec le Comité administratif, à toute invitation qui lui serait faite en vue de sa participation à un rassemblement professionnel ou syndical des enseignants et, en particulier, de prendre part à la réunion constitutive d'une confédération mondiale des enseignants de la F.E.N. la place qui lui revient dans le mouvement pédagogique international.

Motion présentée par RUFF au nom de la minorité de F. O.

Le congrès. Fidèle aux traditions du syndicalisme international.

Constatant la situation internationale et les périls qui menacent la paix. Estimant que dans chaque pays le maintien des libertés démocratiques sur une coalition internationale pour assurer une défense efficace de la paix, et que le développement et l'action des organisations professionnelles libres constituent la garantie la plus sûre contre l'augmentation de la tension internationale, déclarent par ce vote :

Constatant que sur le plan international, seule l'action vigoureuse de la Confédération internationale des enseignants libres peut assurer les enseignants, les élèves et travailler au maintien de la paix.

Mandat le bureau de la Fédération pour prendre contact avec les organisations professionnelles de l'enseignement, adhérant à la centrale mondiale libre des enseignants, en vue de constituer le plus rapidement possible au sein de la C.I.E.A. un I.P.E. de l'enseignement.

DOC 2

Motion supplémentaire présentée au nom de la minorité de l'École Emancipée par CHERAMY et Y. ISSARTEL.

Le congrès de la F.E.N. réaffirme sa conviction que la lutte contre la guerre ne peut se séparer de la lutte quotidienne pour les revendications immédiates des travailleurs et par conséquent de la lutte contre la bourgeoisie française, partie adversaire du mouvement international.

La majorité de la F.E.N. dénonce le mouvement socialiste et le parlementarisme qui servent, au lieu de servir, les intérêts des travailleurs et de leur émancipation véritable, en participant avec les peuples des pays coloniaux et semi-coloniaux d'Asie et d'Afrique au jeu de leur indépendance nationale.

Le congrès de la F.E.N. affirme sa conviction que l'une des garanties du maintien de la paix est le respect ab-

solu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de leur régime politique, économique et social. Il dénonce les violations répétées de ce principe faites par les dirigeants des U.S.A. et de l'U.N.E.C.

Le congrès déclare comme une obligation de la paix véritable tout mouvement qui s'efforce consciencieusement de servir les masses opprimées. Il réclame la fin de la diplomatie secrète et la publication intégrale de tous les accords et traités.

Le congrès donne mandat au bureau fédéral :

De saisir toute occasion et de prendre toute initiative active dans le cadre de l'application concrète de ces principes ;

De rechercher les moyens pratiques pour l'Éducation de la F.E.N. sur le plan national et international avec l'aide des organisations syndicales et militaires qui existent, usant dans la même direction.

19/51

ENSEIGNEMENT PUBLIC

DOCS 3

27

DEFENSE DE LA PAIX

Motion présentée par les camarades
de la minorité cégétiste

Exiger la négociation, agir pour la paix

Le Congrès de la F.E.N. constate, comme il l'a déjà fait en 1950, que la paix du monde est gravement menacée par la prolongation de la guerre de Corée, par la continuation en Indochine d'une guerre sanglante, ruineuse, anticonstitutionnelle et que ne justifient même plus des intérêts coloniaux français, par l'effort d'armement qui place le monde en état de tension permanente.

Le Congrès déclare qu'aucun éducateur ne saurait rester passif devant l'effroyable catastrophe qui, dans le cas d'une nouvelle guerre mondiale, menacera tous les êtres humains sans exception.

Il estime possible la coexistence pacifique de régimes économiques et sociaux différents, et en particulier du socialisme et du capitalisme qu'une compétition pacifique peut seule permettre aux peuples de juger objectivement.

Il réclame pour tous les peuples — y compris les coloniaux — la liberté de se donner le régime de leur choix, et condamne toute ingérence et toute intervention armée dans leurs affaires intérieures.

Il pense que tous les différends entre nations peuvent être réglés pacifiquement, qu'ils peuvent l'être dans le cadre de la Charte de l'O.N.U., et que la solution de la tension internationale ne peut être recherchée que par la voie du désarmement.

Le Congrès dénonce comme entachée d'illusion l'opinion selon laquelle le réarmement d'une partie quelconque de l'Allemagne pourrait apporter une contribution solide et durable au rétablissement des relations pacifiques entre les peuples.

En conséquence, le Congrès se met tout entier au service de l'idée de négociation internationale et demande essentiellement :

1. Comme condition indispensable au rétablissement d'un climat de détente et de confiance internationales, la réunion des grandes puissances (Etats-Unis, République populaire de Chine, D.R.S.S., Grande-Bretagne, France) en vue de la conclusion entre elles d'un pacte de paix ouvert à toutes les nations ;

2. Le retrait du corps expéditionnaire français de Corée, l'évacuation de ce pays de toutes les troupes étrangères, la libre disposition du peuple coréen ;

3. La négociation au Viet-Nam d'un traité de paix avec le gouvernement Ho Chi Minh, le rapatriement du corps expéditionnaire, la conclusion d'accords économiques et culturels assurant les véritables intérêts du peuple français et du peuple vietnamien. En corollaire, le Congrès demande la "révision" du procès et la libération du second-maire Henri Martin, condamné à cinq ans de bagnes pour avoir lutté contre la guerre du Viet-Nam ;

4. Le retrait de toutes les troupes étrangères des pays où elles se trouvent, no-

tamment des forces américaines de France ;

5. L'arrêt du réarmement allemand, la réunification de l'Allemagne sur une base démocratique et dans le respect des accords passés à la fin de la deuxième guerre mondiale entre les Alliés ;

6. L'interdiction contrôlée des armes atomiques et de toutes les armes de destruction massive ; l'ouverture de négociations en vue d'un désarmement universel contrôlé de façon permanente dans tous les pays, réalisé par étapes et concernant toutes les armes ;

7. L'intensification des échanges culturels et économiques entre pays de différentes structures sociales et le retour à la libre circulation internationale des hommes et des écrits.

Le Congrès, considérant que sans rien abdiquer de son caractère, la F.E.N. ne saurait rester à l'écart d'aucune action en faveur de la paix, souhaite qu'elle étudie en pleine indépendance et objectivement les initiatives prises dans le sens de la négociation internationale et de la paix par les organisations qui, sur le plan national ou international, se consacrent pour premier devoir à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale.

Un tel effort pourra éventuellement s'accompagner de contacts et d'enquêtes sur place, qu'il s'agisse de quelque pays que ce soit.

En aucun cas la F.E.N. ne s'interdit d'appuyer publiquement toute initiative qui lui paraîtrait satisfaisante à une véritable détente internationale et favoriser la paix du monde.

Il appelle tous les enseignants, dans leurs syndicats comme dans tous les milieux où ils travaillent, à rassembler dans l'action tous ceux qui veulent contribuer à écarter de la France et du monde la menace d'une catastrophe sanglante.

Motion présentée
par les camarades

de la minorité

"Ecole Emancipée"

Le Congrès,

Devant le développement vertigineux de l'armement des grandes puissances,

Devant les menaces de plus en plus précises du déclenchement d'un troisième conflit mondial,

Fixe comme tâche à la F.E.N. et à ses organismes responsables, dans les mois qui viennent, de renouveler la protestation solennelle de tous les enseignants et de faire un nouvel effort pour tenter de dresser le barrage de toutes les forces syndicales contre la guerre qui se prépare,

Le Congrès affirme sa conviction que seule l'action des travailleurs de tous les pays peut empêcher les gouvernements de se lancer dans l'aventure ;

Par la lutte quotidienne contre toutes les formes d'exploitation économique et sociale ;

Par une solidarité active à l'égard de tous les peuples opprimés ;

A cet égard, le Congrès estime nécessaire de tenter immédiatement une action commune de l'ensemble des organisations syndicales françaises sur un certain nombre de points précis :

Action pour la réduction du temps de service militaire ;

Action pour la réduction du budget de guerre ;

Action pour le retrait du corps expéditionnaire français d'Indochine et transfert immédiat des crédits ainsi dégagés aux constructions sociales ;

En outre, la F.E.N. doit proposer aux différentes organisations syndicales françaises d'agir avec elle auprès des organismes syndicaux internationaux afin de les associer à une action commune ;

Pour le soutien inconditionnel des peuples coloniaux et semi-coloniaux d'Asie et d'Afrique en lutte pour leur indépendance ;

Pour le retrait de toutes les troupes d'occupation (Corée, Indochine, Allemagne...) ;

Pour la reconnaissance pleine et entière du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à déterminer la forme d'organisation politique et sociale de leur choix ;

Sur le plan international enseignant, la F.E.N. doit s'efforcer d'établir des contacts sous des formes à déterminer avec les organisations syndicales internationales de l'enseignement (F.I.S.E. et S.P.I.) et, en toutes circonstances, leur proposer des actions concrètes en faveur de la paix, du rapprochement des enseignants, des contacts et des échanges internationaux.

DEFENSE DE LA PAIX

Motion présentée par Hombourger au nom de la majorité autonome

Le Congrès de la Fédération de l'Éducation nationale,

Affirme sa fidélité, et souvent exprimée dans de précédentes résolutions, aux buts et principes traditionnellement définis par les organisations syndicales indépendantes des gouvernements comme des blocs d'États afin de promouvoir une ère de paix indispensable à l'émancipation des travailleurs ;

condamnation de toute propagande et préparation bellicistes, de la guerre sous toutes ses formes pour régler les différends entre nations ;

respect des droits fondamentaux de l'homme ainsi que de ceux des nations grandes ou petites ;

pratique de la sécurité collective ;
création des conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations internationales et pratique de méthodes diplomatiques fondées sur la loyauté et la confiance réciproques ;

amélioration des conditions d'existence des hommes, dans un régime de liberté ;

Il constate que l'application de ces principes est mise en échec par l'intensité des rivalités politiques et économiques qui aggravent chaque jour la tension mondiale en retardant le règlement des conflits en cours ou en faisant peser sur la vie des peuples la menace de nouvelles guerres.

Le Congrès

Éclame à nouveau :

le recensement général, la réduction progressive, simultanée et contrôlée des armements, afin d'enlever à toute nation la possibilité d'une agression armée ;

le contrôle international de l'énergie nucléaire ;

l'interdiction des armes atomiques, l'organisation de mesures de sécurité collectives pour prévenir toute tentative d'agression ;

la réduction des budgets militaires afin d'augmenter les biens civils et assurer le progrès social ;

Il s'oppose à la renaissance d'une armée allemande comme il s'élève contre toute domination militaire exercée par de grands États et contre le réarmement intensif favorisé dans certains pays satellites au mépris des engagements prévus par les traités ;

La guerre trouvant un aliment constant dans les dérèglements économiques, le Congrès souhaite une coopération économique internationale qui assure une juste répartition des matières premières et favorise, avec le libre développement de toutes les nations, l'amélioration de la condition humaine ;

Constatant, d'autre part, l'affaiblissement de la morale internationale et la brutalité des égoïsmes nationaux, le Congrès proclame la nécessité, pour les organisations syndicales, de rechercher les moyens d'harmoniser les efforts de tous les peuples vers des buts communs. Il condamne, en conséquence, la politique des blocs, de la diplomatie secrète, des réunions à quatre ou cinq puissances qui entendent diriger la politique mondiale, au mépris du principe

de l'égalité souveraine de tous les peuples.

Il estime aussi que le renforcement de l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies, permettant son libre fonctionnement par l'indispensable limitation des souverainetés nationales, peut assurer, s'il s'appuie sur la volonté des travailleurs et des peuples indépendants de toute tutelle politique ou économique, le maintien de la paix.

Le Congrès,

Convaincu que les forces populaires constituent l'un des plus puissants facteurs de paix,

Regrette que l'appel adressé aux organisations françaises de toutes tendances, par le Congrès de la F.E.N. en 1949, par le S.N.I. en 1950, pour les engager à définir les bases d'une action commune, n'ait pas abouti à l'union des forces syndicales contre la guerre.

Mandate le bureau fédéral pour s'efforcer d'unir, à l'avenir, l'action de la F.E.N. et celle d'autres organisations sur la base des principes énoncés dans la présente résolution.

Le Congrès

Estime que l'effort pédagogique des éducateurs demeure intimement lié à la défense de la paix, ce qui implique l'enseignement des valeurs servant de fondement à toute éducation et à toute émancipation humaine ;

Il invite, en conséquence, tous les membres de la F.E.N. :

à préparer leurs élèves à la connaissance et à la pratique des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis dans la déclaration universelle, compte tenu des lois organiques et constitutionnelles laïques françaises ;

à développer, par un enseignement sincère de vérité, fermé à toute propagande, un esprit de liberté, un sentiment de la justice qui ne saurait s'arrêter aux frontières d'un État et qui doit être universelle ;

à favoriser un esprit de compréhension et de fraternité humaine ;

Le Congrès invite la F.E.N. à multiplier ses contacts avec les éducateurs des autres pays et à consacrer une grande partie de ses efforts, à une coopération culturelle qui se manifeste présentement par des échanges d'informations, l'envoi à l'étranger de missions d'enquête et des accords bilatéraux contractés avec des associations de divers pays, en vue de l'étude des manuels scolaires ;

Il demande que la F.E.N. développe ses activités dans ce domaine et prenne toute l'initiative inspirée par un internationalisme constructif afin d'occuper sur le plan mondial une place digne de ses activités passées et de la force vivante qu'elle représente au sein du mouvement syndical.

Rectificatif à la motion autonome présenté par Ruff au nom de la minorité Force Ouvrière

Remplacer, depuis le début jusqu'à : "Le congrès estime que l'effort pédagogique..." par le texte ci-dessous.

Le Congrès de la Fédération de l'Éducation nationale

Affirme sa fidélité au principe et s'exprime ainsi : "L'Union des travailleurs fera la paix du monde".

Il constate que les dangers de guerre tiennent essentiellement aux rivalités économiques inévitables entre des États totalitaires, engagés dans la voie du totalitarisme, ou capitalistes encore à peu près libéraux, et que n'existera aucune chance de paix véritablement durable tant que les masses populaires n'auront pu changer la structure sociale dans ces pays.

Il affirme son refus d'identifier les intérêts des travailleurs à ceux des États.

Il condamne donc la politique des blocs, la diplomatie secrète, les réunions à quatre ou cinq puissances qui entendent diriger la politique mondiale au mépris des peuples ;

Il refuse également d'engager la F.E.N. qui est une organisation syndicale à appuyer inconditionnellement une organisation intergouvernementale, telle que l'O.N.U.

Sans négliger les possibilités que donne la présence dans des organismes techniques tel que l'U.N.E.S.C.O., le congrès estime donc que la lutte contre la

guerre se situe, pour les organisations syndicales, d'abord dans leur propre pays, dans la lutte contre leur propre gouvernement par la revendication immédiate de meilleures conditions d'existence et de travail, avec pour perspective l'abolition de toute exploitation de l'homme.

Il souhaite dans l'immédiat, une coordination de plus en plus étroite des efforts qui, dans chaque pays, visent à contraindre les gouvernements à :

— Réduire les effectifs militaires et les armements de toute nature ;
— Supprimer toute préparation idéologique et psychologique à la guerre ;
— Favoriser la libre circulation des idées et des hommes ;

Il souligne la différence de nature qui existe entre les organisations syndicales libres et celles qui ne sont que des auxiliaires de leur gouvernement.

Il invite en conséquence le Bureau fédéral à conserver et à développer les contacts qu'il a avec l'ensemble des enseignants, par le canal du Comité d'Entente et de la Confédération mondiale de la profession enseignante.

Il invite également à avoir une action internationale vraiment syndicale en adhérant au secrétariat professionnel international de l'Enseignement qui pourra grouper toutes les organisations qui ont de l'activité syndicale la même conception que nous.

6 (25)

MOTIONS DE CONGRES

DEFENSE DE LA PAIX

Le Congrès de la Fédération de l'Éducation nationale :

Affirme sa fidélité, et toujours exprimée dans de précédentes résolutions, aux buts et principes traditionnels, mais définis par les organisations syndicales indépendantes des gouvernements comme des blocs d'Etats, afin de promouvoir une paix indissoluble à l'émancipation des travailleurs :

condamnation de toute propagande et préparations belliqueuses, de la guerre sous toutes ses formes pour régler les différends entre nations ;

respect des droits fondamentaux de l'homme ainsi que de ceux des nations grandes ou petites ;

pratique de la sécurité collective ;

création des conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations internationales et pratique de méthodes diplomatiques fondées sur la loyauté et la confiance réciproques ;

amélioration des conditions d'existence des hommes, dans un régime de liberté.

Il constate que l'appât de profits matériels est mis en échec par l'intensité des rivalités politiques et économiques qui aggraveront chaque jour la tension mondiale en retardant le règlement des conflits en cours ou en faisant peser sur la vie des peuples le menace de nouvelles guerres.

Le Congrès

Reclame de nouveau :

la réduction générale, la réduction progressive, simultanée et contrôlée des armements, afin d'éliminer à toute nation la possibilité d'une agression armée ;

Guerre au Viet-Nam

Le Congrès,

Considérant que la guerre au Viet-Nam est un des aspects de la lutte des impérialismes,

Demande la cessation immédiate des hostilités au Corée et en Indochine, et le règlement pacifique des questions d'Extrême-Orient dans le cadre des Nations Unies.

(Adoptée à la majorité.)

la coopération internationale de l'énergie nucléaire ;

l'interdiction des armes atomiques ;

l'organisation de mesures de sécurité collective pour prévenir toute tentative d'agression ;

la réduction des budgets militaires afin d'augmenter les biens civils et assurer le progrès social.

Il s'oppose à la renouveau d'une armée allemande comme il s'élève contre toute domination militaire exercée par de grands Etats et contre le réarmement intensif favorisé dans certains pays satellites au mépris des engagements prévus par les traités.

La guerre trouvant un aliment constant dans les déséquilibres économiques, le Congrès souhaite une coopération économique internationale qui assure une juste répartition des matières premières et favorise, avec le libre développement de toutes les nations, l'amélioration de la condition humaine.

Constatant, d'autre part, l'affaiblissement de la morale internationale et la brutalité des egoïsmes nationaux, le Congrès proclame la nécessité, pour les organisations syndicales, de rechercher les moyens d'harmoniser les efforts de tous les peuples vers des buts communs. Il condamne, en conséquence, la politique des blocs, de la diplomatie secrète, des réunions à quatre ou cinq puissances qui ont pour but de diviser la politique mondiale au mépris du principe de l'égalité souveraine de tous les peuples.

Il estime aussi que le renforcement de l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies, permettant son libre fonctionnement par l'indépendance

sable limitation des souverainetés nationales, peut assurer, s'il s'appuie sur la volonté des travailleurs et des peuples indépendants de toute tutelle politique ou économique, le maintien de la paix.

Le Congrès,

Convaincu que les forces populaires constituent l'un des plus puissants facteurs de paix,

Regarde que l'appel adressé aux organisations françaises de toutes tendances, par le Congrès de la F.E.N. en 1949, par le S.N.I. en 1950, pour les inviter à définir les bases d'une action commune, n'a pu aboutir à l'union des forces syndicales contre la guerre.

Mandat le Bureau fédéral pour effectuer d'urgence, à l'avenir, l'union de la F.E.N. et avec d'autres organisations sur la base des principes énoncés dans la présente résolution.

Le Congrès

Estime que l'effort pédagogique des éducateurs demeure intimement lié à la défense de la paix, ce qui implique l'enseignement des valeurs universelles de fondement à toute éducation et à toute émancipation humaine.

Il insiste, en conséquence, tous les membres de la F.E.N. :

à préparer leurs élèves à la connaissance et à la pratique des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis dans la Déclaration universelle, compte tenu des lois organiques et constitutionnelles de la France ;

à développer, par un enseignement nouveau de sérénité, formé à toute propagande, un esprit de liberté, un sentiment de la justice qui ne saurait s'arrêter aux frontières d'un Etat et qui doit être universelle ;

à favoriser un esprit de compréhension et de fraternité humaine.

Le Congrès invite la F.E.N. à multiplier ses contacts avec les éducateurs des autres pays et à consacrer une grande partie de ses efforts à une coopération culturelle qui se manifeste présentement par des échanges d'informations, l'envoi à l'étranger de missions d'enquête et des accords bilatéraux contractés avec des associations de divers pays au sein de l'étude des manuels scolaires.

Il demande que la F.E.N. développe ses activités dans ce domaine et prenne toute initiative inspirée par un internationalisme constructif afin d'occuper sur le plan mondial une place digne de ses activités passées et de la force civique qu'elle représente au sein du mouvement syndical.

(Motion adoptée à la majorité.)

EP. 10/52

La F. E. N. et le problème tunisien

*Projet de motion du bureau
fédéral, présenté par FORESTIER,
rapporteur*

LE CONGRES affirme qu'il appartient aux travailleurs de tous les pays, quelle que soit leur origine, d'exiger de leurs gouvernements le respect de la liberté des hommes et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à se donner les institutions politiques, économiques et sociales qui leur conviennent.

Condamnant toute forme d'asservissement, d'impérialisme et de colonisation, le Congrès précise en particulier que l'Union Française ne saurait être fondée que sur le principe d'une libre coopération des peuples qui la composent en dehors de toute idée de nation suzeraine.

Placé en face de la gravité des événements survenus en Tunisie au cours de ces derniers mois, le Congrès exprime sa volonté d'aider le peuple tunisien à accéder à l'indépendance, mais il déclare que cette indépendance ne serait pas assurée si, à la domination française, se substituait une autre domination étrangère quel qu'en soit le caractère.

L'émancipation de la classe ouvrière tunisienne suppose non seulement une transformation du régime politique imposé au pays, mais encore de profondes réformes économiques et sociales.

Il appartient aux syndicalistes français d'obtenir de leur gouvernement un véritable programme de réformes politiques et de réalisations sociales. Il appartient aux syndicalistes tunisiens de renoncer à s'en tenir au seul aspect politique du problème, mais de contribuer à promouvoir les réalisations indispensables à la libération du prolétariat de leur pays, de l'empêcher de sombrer dans un nationalisme étroit qui divise et de l'amener à la conception de la solidarité internationale qui unit.

Le Congrès rend hommage aux enseignants français et à tous ceux qui ont fait œuvre émancipatrice en Tunisie, qui, de ce fait, ne sauraient être les adversaires des travailleurs qui veulent se libérer et il affirme sa sympathie à toutes les victimes des douloureux événements qui se sont déroulés.

Il souhaite que l'esprit de fraternité qui doit unir les travailleurs de toutes races et de toutes nationalités contribue à rapprocher les enseignants tunisiens et français qui peuvent avoir encore une œuvre considérable à réaliser en commun.

Le Congrès demande aux gouvernements tunisien et français d'accepter l'envoi en Tunisie d'une commission d'éducateurs syndicalistes étrangers, commission chargée d'enquêter sur les problèmes de l'enfance et de la jeunesse tunisiennes et dont les conclusions devront être rendues publiques par les deux gouvernements.

DOC 4

E.P. 12/50 p. 9 Doc 3

**L'Indochine et l'émancipation
des peuples coloniaux**

Le Congrès de la F.E.N. s'élève avec l'indignation contre la poursuite des hostilités en Indochine qui aggrave de part et d'autre, les pertes de vies humaines.

Constata, d'autre part, que ce conflit devient, par la prise de position des gouvernements, une dangereuse menace pour la paix mondiale.

Estime que le différend indochinois doit être réglé pacifiquement, sous le contrôle des Nations Unies, ce règlement exigeant la cessation immédiate des hostilités, suivie d'une consultation du peuple vietnamien sur le libre choix de son gouvernement et de ses institutions.

Le Congrès proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et demande que, dans l'intérêt de la paix, soient reconnus des droits politiques, économiques et sociaux aux peuples coloniaux.

(Adoptée à l'unanimité, moins 7 abstentions.)

Défense de la paix

En présence d'une situation internationale chaque jour aggravée par l'intensité des luttes politiques et économiques entre deux puissants blocs d'Etats, luttes qui n'ont permis à ce jour :

- ni l'arrêt définitif de la guerre en Corée ;
- ni la cessation des hostilités en Indochine ;
- ni l'ouverture d'une négociation sérieuse sur les problèmes litigieux d'Europe et d'Extrême-Orient.

La Fédération de l'Education Nationale renouvelle d'une façon pressante les appels lancés par ses derniers congrès aux organisations syndicales de toutes tendances, et aux travailleurs du monde entier pour qu'ils imposent à leurs gouvernements une politique de paix.

Une telle politique exige en premier lieu :
L'affirmation solennelle par tous les gouvernements du respect de la liberté des hommes et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, quelles que soient les institutions politiques, économiques et sociales qu'ils entendent se donner et, par voie de conséquence, la renonciation à toute forme d'asservissement ou de colonisation ;

La cessation immédiate des hostilités en Corée et en Indochine ;

L'arrêt de la course aux armements ;

L'abandon des méthodes diplomatiques en vigueur jusqu'à ce jour ;

La libre circulation des hommes et des idées à travers toutes les frontières et dans tous les pays, et la pratique d'échanges internationaux de travailleurs, d'étudiants, de professeurs, d'écrivains, de journalistes.

Elle exige de la part des hommes qui prétendent parler au nom des peuples des preuves concrètes de la sincérité de leurs déclarations pacifiques :

que d'un commun accord, les quatre puissances occupant l'Allemagne décident :

a) de rétablir l'unité de ce pays sur la base d'élections libres et de lui rendre son indépendance par un traité de paix ;

b) de la maintenir désarmée, en dehors de toute coalition à caractère militaire, pendant qu'ils s'engageront réellement eux-mêmes dans la voie d'une réduction massive de leurs forces armées, suivant les modalités suivantes :

a) interdiction des armes atomiques, chimiques et bactériologiques et contrôle de l'énergie nucléaire après avis des savants réunis en une assemblée mondiale, les propositions d'Elberfeld servant de base à leurs travaux ;

b) recensement général et réduction progressive des armements de type classique, réduction ne laissant à aucun pays la possibilité de rompre, par ses forces militaires, l'équilibre de la paix ;

c) arrêt des fabrications de guerre ;

d) suppression du droit de veto pour toutes les questions relatives aux problèmes des armements en attendant qu'un réformisme de la charte de l'O.N.U. la rende plus démocratique en accordant à chaque pays une représentation en rapport avec son importance et en supprimant définitivement le droit de veto.

Un équilibre de paix et un esprit de compréhension internationale étant ainsi recherchés, la liberté des hommes et les droits des peuples étant solennellement proclamés et effectivement garantis, la lutte contre l'insécurité matérielle et la misère pourra être menée avec vigueur et avec efficacité par les travailleurs de tous les pays.

Le Congrès ne saurait oublier en effet que la défense de la paix, inséparable de la lutte contre le capitalisme et l'impérialisme sous toutes leurs formes, est liée aux efforts entrepris pour résoudre les problèmes économiques qui se posent à l'échelle mondiale.

Il est indiscutable que les heurts actuels entre les puissants Etats que sont les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique, sont provoqués par des causes économiques, chacun d'eux cherchant, par des moyens différents sans doute, à affermir et à étendre son hégémonie.

Ces luttes sordides se traduisent de part et d'autre par l'exploitation systématique d'une masse innombrable de travailleurs et par la mise en œuvre de formes nouvelles d'oppression coloniale.

Les organisations ouvrières, qui restent le seul facteur important de progrès social, doivent donc dans tous les pays :

- supposer de toutes leurs forces aux visées impérialistes des classes ou castes dirigeantes ;

- engager partout une action vigoureuse pour l'amélioration de leurs conditions de vie ou de leurs enquêtes sociales ;

- réaliser leur union internationale sur un programme d'action contre les nationalismes économiques facteurs d'injustice sociale et de guerre.

Les enseignants français, conscients de la responsabilité particulière qui incombe aux éducateurs, se déclarent décidés à apporter passionnément leur contribution à cette lutte.

doc.5

Défense de la Paix

LE CONGRES réaffirme la position de la F.E.N. sur les problèmes de la Paix nettement définie dans la motion adoptée en 1952 et s'élève en particulier contre la politique de réarmement qui impose à notre pays et au monde entier des charges incompatibles avec une vie économique normale

et le développement indispensable des œuvres de vie.

Il rappelle son opposition à tout réarmement de l'Allemagne.

Il réclame avec insistance la cessation de la guerre en Indochine.

Doc 42

UNION FRANÇAISE

LE PROBLÈME COLONIAL

Motion présentée par Baillet (autonomes)

LE CONGRÈS affirme qu'il appartient aux travailleurs de tous les pays, quelle que soit leur origine, d'exiger de leurs gouvernements le respect de la liberté des hommes et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à se donner les institutions politiques, économiques et sociales qui leur conviennent.

Condamnant toute forme d'asservissement, d'impérialisme et de colonisation, le Congrès précise en particulier que l'Union Française ne saurait être fondée que sur le principe d'une libre coopération des peuples qui la composent en dehors de toute idée de nation souveraine.

Placé en face de la gravité des événements survenus dans les territoires d'outre-mer au cours de ces derniers temps, le Congrès exprime sa volonté d'aider les peuples autochtones à accéder à l'indépendance, mais il déclare que cette indépendance ne serait pas assurée si, à la domination française, se substituait une autre domination étrangère, quel qu'en soit le caractère.

L'émancipation de la classe ouvrière de ces territoires suppose non seulement une transformation du régime politique imposé au pays, mais encore de

profondes réformes politiques et sociales.

Il appartient aux syndicats français d'obtenir de leur gouvernement un véritable programme de réformes politiques et de réalisations sociales. Le Congrès fait confiance aux syndicats autochtones pour continuer à promouvoir les réalisations indispensables à la libération du prolétariat de leur pays, évitant ainsi le nationalisme étroit qui dévisse et assurant la conception de la solidarité internationale qui unit.

LE CONGRÈS rend hommage aux enseignants français et à tous ceux qui ont fait œuvre émancipatrice dans les pays d'outre-mer qui, de ce fait, ne sauraient être les adversaires des travailleurs qui veulent se libérer, et il affirme sa sympathie à toutes les victimes des douloureux événements qui se sont déroulés.

Il souhaite que l'esprit de fraternité qui doit unir les travailleurs de toutes races et de toutes nationalités, contribue à rapprocher les enseignants autochtones et français qui peuvent avoir encore une œuvre considérable à réaliser en commun.

Motion présentée par Cheylan

LE CONGRÈS de la F.E.N. s'incline devant les victimes des événements dramatiques qui ont eu lieu dans des territoires d'outre-mer; il stigmatise les responsables des "rautages" et des inévitables mesures de répression.

LE CONGRÈS de la F.E.N. réaffirme solennellement l'attachement au syndicalisme universitaire au droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes. Il dénonce les mesures de force employées notamment au Maroc et en Tunisie à l'occasion des problèmes qui doivent être réglés, comme dans tous les territoires d'outre-mer, par la consultation démocratique des peuples intéressés.

LE CONGRÈS demande enfin l'ouverture immédiate de négociations avec le gouvernement de Ho Chi Minh pour mettre fin à la guerre d'Indochine.

Motion présentée par l'École Emancipée

LE Congrès de la F.E.N. constate que les mois qui viennent de s'écouler ont été marqués par l'intensification de la répression contre les peuples des colonies en lutte pour leur indépendance.

En Afrique du Nord, en particulier, en Tunisie, d'une manière permanente un régime de terreur, sous toutes ses formes.

Le Congrès dénonce :

En TUNISIE, l'impunité accordée aux meurtriers de Ferhat Achel, les prétendues réformes arrachées au bey sous la menace, la multiplication des exécutions sommaires;

En ALGERIE, les arrestations et les détentions arbitraires, les trucages des élections;

Au MAROC, les massacres de Casablanca, la déposition illégale du souverain, les centaines d'arrestation qui ont accompagné ce coup de force.

Le Congrès réclame en conséquence :

La LIBÉRATION de tous les emprisonnés politiques en Algérie, en Tunisie et au Maroc, et en particulier celle de Messali Hadj maintenu en résidence forcée sur le territoire français même, au moment où le scandaleuse affaire des piastres éclaire d'une étrange lumière les dessous du colonialisme et sa véritable valeur.

La fin d'une guerre injuste et le retrait du corps expéditionnaire, l'ouverture de négociations, la réalisation de la paix sans vainqueurs ni vaincus, l'organisation d'élections libres en Indochine.

Fidèle au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Congrès se déclare solidaire de la lutte entre-

prise par les peuples opprimés d'Afrique et d'Asie contre l'oppression coloniale; la lutte qui constitue une aide précieuse pour la lutte des travailleurs français.

Le Congrès de la F.E.N. salue le sacrifice des manifestants coloniaux tombés le 14 juillet 1953, place de la Nation, sous les coups de la police de la réaction. Il voit dans ce sacrifice le symbole de la solidarité des travailleurs face à leur ennemi commun : le capitalisme international.

Le Congrès mandate le bureau de la F.E.N. pour :

prendre contact avec toutes les organisations qui se réclament de la lutte anticoloniale et participer aux manifestations organisées par les travailleurs coloniaux en France même;

mener dans l'organe fédéral une campagne d'information et de dénonciation systématique des injustices coloniales;

soutenir les revendications des travailleurs coloniaux émigrés en France et prendre, à cet effet, contact avec la délégation permanente du M.T.L.D. à Paris;

organiser un comité d'entente entre la F.E.N. et l'U.G.T.T. tunisienne;

Enfin, sur un plan plus spécifiquement enseignant, le Congrès dénonce la faillite de la scolarisation dans les territoires d'outre-mer. Il réclame une scolarisation totale et démocratique, mais rappelle que la lutte pour la scolarisation reste tributaire du combat social, économique et politique, et que les travailleurs ne peuvent mettre leur espoir que dans la libération révolutionnaire des peuples opprimés.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC *des 53* DOC 6

Le problème colonial

la domination française, se substituait une autre domination étrangère, quel qu'en soit le caractère.

L'émancipation de la classe ouvrière de ces territoires suppose non seulement une transformation du régime politique imposé au pays, mais encore de profondes réformes économiques et sociales.

Il appartient aux syndicats français d'obtenir de leur gouvernement un véritable programme de réformes politiques et de réalisations sociales.

LE CONGRES fait confiance aux syndicats autochtones pour continuer à promouvoir les réalisations indispensables à la libération du prolétariat de leur pays, évitant ainsi le nationalisme étroit qui divise, et assurant la conception de la solidarité internationale qui unit.

LE CONGRES rend hommage aux enseignants français et à tous ceux qui ont fait œuvre émancipatrice dans les pays d'outre-mer qui, de ce fait, ne sauraient être les adversaires des travailleurs qui veulent se libérer, et il affirme sa sympathie à toutes les victimes des douloureux événements qui se sont déroulés.

Il souhaite que l'esprit de fraternité qui doit unir les travailleurs de toutes races et de toutes nationalités contribue à rapprocher les enseignants autochtones et français qui peuvent avoir encore une œuvre à réaliser en commun.

La F.E.N. fait confiance à sa section de Tunisie pour poursuivre les conversations engagées avec l'U.G.T.T. et visant à la recherche de solutions communes sur les problèmes démographiques, économique, social et politique.

LE CONGRES, réaffirmant la solidarité des enseignants français et des populations autochtones,

Condamnant à nouveau les exactions colonialistes et la répression politique d'outre-mer.

Se dresse notamment contre l'impunité accordée aux meurtriers de Ferat Hached.

Réclame avec insistance l'application du Code du travail dans tous les territoires, l'octroi à tous les autochtones du droit syndical et des libertés politiques prévues par la Constitution.

LE CONGRES décide :

1° d'inviter les sections d'outre-mer, soit à appeler en leur sein les enseignants autochtones, soit à établir avec les syndicats autochtones là où ils existent les contacts nécessaires à la coordination de leurs efforts ;

2° de demander pour tous les territoires la libération immédiate des militants internés pour leur action syndicale ou politique ;

3° de prendre de toute urgence dans la métropole l'initiative d'une campagne syndicale pour l'application immédiate du Code du travail.

Guerre d'Indochine

"Au moment où le scandale des piastres révèle la profonde corruption des milieux qui mènent la guerre d'Indochine, où des courants de plus en plus nombreux de l'opinion française se prononcent pour la cessation de cette guerre, le Congrès demande la publication des résultats de la Commission parlementaire d'enquête, la constitution d'une commission d'enquête syndicale sur les événements d'Indochine.

"Charge le Bureau national de mener une campagne énergique pour l'ouverture de négociations avec Ho Chi Minh, en vue de la cessation des hostilités, et pour l'organisation d'élections libres permettant au peuple vietnamien de choisir lui-même son gouvernement."

Défense des droits des peuples

de la France d'outre-mer

et de l'Union Française *DOC 73*

La F.E.N. videra les couches les plus larges de la population à prendre conscience des problèmes coloniaux pour :

- améliorer rapidement les conditions matérielles et culturelles des populations de l'Union Française ;
- aider les peuples coloniaux à obtenir pacifiquement le droit de gérer leurs propres affaires et à disposer démocratiquement d'eux-mêmes.

Défense de la paix

La F.E.N. prendra l'initiative de regroupements et d'actions concertées :

- pour éviter le réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit ;

- pour le règlement, par la négociation, de tous les litiges internationaux et, en particulier, de la question allemande et des problèmes asiatiques ;

- pour le développement des échanges culturels et économiques entre tous les pays, sans discrimination ;

- pour l'ouverture de négociations internationales tendant à l'interdiction des armes atomiques et à un désarmement général, simultané et contrôlé.

DOC 72

Justice sociale et défense de la paix

LE CONGRES se réjouit que la paix soit enfin intervenue en Indochine et demande aux anciens belligérants de respecter loyalement le droit des populations de choisir librement leurs institutions et leurs représentants.

LE CONGRES charge la Commission administrative et le Bureau fédéral de rechercher toutes modalités de lutte, jusques et y compris la grève, pour faire aboutir les revendications qu'il vient de présenter, compte tenu des circonstances et des objectifs à atteindre.

MOTIONS présentées par "L'ECOLE EMANCIPEE" DOC 7

LE CONGRES répudie la signification réactionnaire et le contenu de la notion d'Union française. Une union politique, économique et sociale entre les peuples coloniaux et le peuple français n'a de sens que dans l'égalité des droits de ces peuples. L'union qui nous salvons est l'union volontaire des peuples révolutionnaires des colonies avec le peuple révolutionnaire français pour la suppression de toutes les exploitations.

LE CONGRES élève une solennelle protestation contre la terreur permanente et la répression qui n'ont cessé de s'intensifier dans tous les territoires d'outre-mer, en particulier en Algérie, en Tunisie et au Maroc durant l'année écoulée : instauration d'un véritable état de siège, de délation, contraintes, opérations policières, détentions arbitraires, substitution au Maroc d'un sultan fantoche au chef reconnu de l'Etat chérifien, condamnations à la peine capitale et à de nombreuses années de travaux forcés et de prison. Toutes exactions malgré lesquelles les peuples d'Afrique du Nord continuent courageusement la lutte pour la défense de leurs droits.

Amnistie en Afrique du Nord

LE CONGRES de la Fédération de l'Education Nationale s'élève contre la poursuite des opérations militaires, l'envoi de renforts et de nouvelles troupes en Tunisie, alors que des négociations sont en cours. Il proteste contre la continuation de la répression au Maroc (raillages, arrestations, condamnations à mort).

LE CONGRES demande une amnistie générale en Afrique du Nord, la libération de tous les condamnés politiques en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Il réclame en particulier la libération et le retour en Algérie et en Tunisie de Messali Hadj, président du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques, de Habib Bourguiba, président du Néo-Destour, maintenus en résidence forcée en France ; la mise en liberté des leaders de l'istigial au Maroc et le retour dans ce pays de Si Allal El Fassi, exilé au Caire.

LE CONGRES demande la libération de tous les universitaires, étudiants, élèves des écoles, emprisonnés pour leur activité politique, la réintégration dans les universités et les établissements scolaires des élèves exclus pour les mêmes raisons.

LE CONGRES proteste contre l'impunité accordée aux meurtriers de Ferhat Hached.

Il demande la libération de tous les nationalistes et militants syndicalistes arrêtés ou exilés et la reprise avec les véritables représentants des peuples d'outre-mer d'un dialogue constructif.

LE CONGRES demande qu'au moment où sont prises tant d'anciennes collaborations soient prises immédiatement des mesures de libération à l'égard de Messali Hadj et de Habib Bourguiba.

LE CONGRES donne mandat à la C.A. et au Bureau pour :

1. Apporter son soutien aux organisations qui luttent contre la répression tant en France que dans les pays coloniaux ;

2. Engager les sections départementales à établir des rapports avec les milieux de travailleurs coloniaux ;

3. Prendre contact tant avec les centrales métropolitaines qu'avec les organisations syndicales autochtones afin d'animer la vaste campagne qui doit aboutir à l'émancipation complète des peuples opprimés.

Sur un plan plus spécifiquement enseignant, le Congrès proteste contre la carence des gouvernements français dans le domaine de la scolarisation des populations d'outre-mer, contre la répression qui s'étend en Afrique du Nord jusqu'aux élèves des écoles, étudiants, instituteurs, professeurs autochtones. Il demande la libération de tous les élèves et enseignants nord-africains emprisonnés pour raisons politiques, l'abrogation des peines infligées, la réintégration de tous les élèves et étudiants exclus de leur établissement pour motifs politiques, le rétablissement des bourses et prêts d'honneur suspendus dans les mêmes circonstances.

LE CONGRES apporte son soutien aux revendications matérielles et morales des étudiants des territoires d'outre-mer.

Il demande la reconnaissance de l'Union Générale des Etudiants tunisiens, l'autorisation de l'Association des Etudiants marocains de Paris dissoute, la levée de l'interdiction qui frappe les organisations de jeunesse musulmane en Afrique du Nord.

Les problèmes coloniaux

LE CONGRES de la F.E.N. soutient la lutte menée dans le monde entier par les peuples opprimés des colonies pour la conquête de leur liberté. Il salue les travailleurs d'Algérie, de Tunisie et du Maroc qui luttent contre le colonialisme français en dépit de la terreur et de la répression.

LE CONGRES constate que leur combat a contraint le gouvernement français à entamer en Tunisie des négociations avec les représentants du peuple tunisien. Mais le Congrès de la F.E.N. ne peut en aucune manière se solidariser avec la politique menée en Afrique du Nord, par le gouvernement Mendès-France, celle-ci vise en réalité à préserver dans ces pays les intérêts dominants des trusts français et des gros colons, intérêts qui n'ont rien de commun avec ceux du peuple français.

LE CONGRES dénonce les atermoiements du gouvernement français en Tunisie, les marchandages menés avec la volonté de lanterner le peuple tunisien et ses représentants par des négociations sans fin, tout en préservant la domination française et la structure coloniale du pays.

LE CONGRES DE LA F.E.N. DEMANDE :

EN TUNISIE : la suppression de la Résidence, le rappel immédiat du général Boyer de la Tour, l'élection au suffrage universel d'une assemblée souve-

raïne, la remise des grands domaines et de l'appareil économique à l'Etat tunisien.

AU MAROC : le Congrès dénonce l'appui apporté au Sultan fantoche Ben Arafa et au Glaoui et la continuation de la répression contre le peuple marocain ; il demande la création d'un Etat marocain souverain, l'autorisation immédiate du syndicalisme marocain.

EN ALGERIE : le Congrès demande la suppression des trois pseudo-départements, l'élection au suffrage universel d'une Assemblée Constituante Algérienne, seule qualifiée pour décider de la structure du futur Etat algérien, l'expropriation des grands colons français, la remise de la terre aux Fellahs, la nationalisation des industries.

En ce qui concerne l'Indochine, le Congrès dénonce le partage arbitraire du pays. Il s'élève contre la politique du gouvernement français et de l'impérialisme mondial qui veulent faire du Sud Viet-Nam une seconde Corée du Sud. Il demande le retrait immédiat des troupes d'occupation françaises du Sud Viet-Nam et la reconnaissance du gouvernement Ho Chi Minh comme seul gouvernement légitime de l'Indochine.

LE CONGRES mandate le bureau fédéral pour établir des relations directes entre la F.E.N. et l'U.G.T.T. tunisienne.

Les problèmes de l'Algérie

RESTE le petit propriétaire comparé au gros propriétaire. Constatons que sur la petite propriété, l'agriculteur européen, en raison de multiples difficultés, n'a pu vivre, sauf aux abords immédiats des villes (jardinage, culture fruitière). Le phénomène de regroupement des petites propriétés en une vaste exploitation ne date pas d'aujourd'hui. Ce qui est nouveau, c'est un phénomène de mutation de ces grandes propriétés du propriétaire européen vers l'acquéreur musulman. La petite propriété possédée par le fellah est victime d'une pluviosité rare et capricieuse. Aussi le petit exploitant agricole a-t-il recours aux centres de la Société indigène de prévoyance agricole.

Ceux-ci devraient assister le petit exploitant sous forme de prêts, notamment en nature (graines de semences), qui devraient être rendus après la récolte. Le faible rendement de celle-ci gêne souvent ce remboursement et le prêt s'accumulant, c'est la salie lorsque les pluies favorables ont permis une récolte normale.

L'ALGERIE possède un réseau routier principal dont les artères sont bonnes; depuis 1948, les pistes se sont multipliées mais leur viabilité reste fonction de l'intérêt qu'y attache l'administration. Les lignes téléphoniques étendent leur tissage arachnéen. Depuis cinq ans, des écoles ont surgi, écoles insuffisamment nombreuses pour la scolarisation à assurer; des ports sont parfaitement équipés; quelques grands barrages permettent de fertiliser certaines régions. Le réseau ferré n'a été étendu qu'en fonction de liaisons, mais le réseau d'autobus est dense. Les liaisons aériennes permettent de réduire les problèmes inhérents aux distances.

Il y a dans tout cela la charpente structurale d'une économie modernisée. Mais encore faut-il que la vie active y fasse sentir ses pulsations; elle ne le pourra vraiment que lorsqu'une vaste entreprise de rénovation agricole, dont la base réside dans la politique de barrages moyens, sera mise sur pied.

Pour apprécier tant la situation actuelle que les possibilités à venir, il faut avoir la rigueur intellectuelle de tenir compte des conditions de climat, de pluviosité, de positions géographiques, de constitution du sol, des possibilités énergétiques propres à cette région sud-méditerranéenne. Il m'a été donné de constater que certains de mes interlocuteurs en faisaient facilement abstraction. Emportés par leurs positions politiques infiniment respectables, ils en arrivent à nier l'évidence. Les lois économiques modernes ne permettent pas le repliement d'une région ou d'un pays sur lui-même. Producteur, il doit trouver des débouchés; insuffisamment développé ou sous-développé, il ne peut vivre sans assistance; frappé par nature ou vocation d'un déséquilibre économique pour insuffisance dans un secteur, il doit trouver les échanges complémentaires.

Oublier ces règles, c'est aller à de graves mécomptes et au terme, se donner un maître.

Aspects administratifs

L'ON a bien répété que l'Algérie était divisée en trois départements, avec leurs sous-préfectures, leurs communes de plein exercice. Sur le papier, en théorie, il y a bien un système administratif de ce genre. Mais en réalité, il en est différemment. Les communes de plein exercice ont leurs deux collèges électoraux. Il y a aussi les centres municipaux, étapes évolutives de la commune mixte vers la commune de plein exercice; il y a les communes mixtes placées, sous l'autorité de l'Administrateur délégué du gouvernement général; il y a les centres de colonisation, essais de mise en valeur de certaines parties jusqu'alors improductives; il y a les territoires du Sud avec leurs adminis-

trateurs militaires.

Pousser le parallélisme trop loin serait mal apprécier.

Une lourde faute a été commise lorsque l'appareil administratif s'est préoccupé de l'action politique, notamment à propos des élections. Il a, en bien des endroits, perdu la confiance qu'il pouvait inspirer, la neutralité qui aurait dû être la sienne pour continuer sa mission d'évolution.

Il est incontestable que son action en faveur des "préfabriques" laisse de lourdes séquelles. Le terme "préfabriques" désigne tristement et pittoresquement les élus à la suite d'élections dont la régularité ne fut pas le signe dominant. Les derniers événements semblent avoir porté un coup mortel à ces "préfabriques", car pour beaucoup d'entre eux, au moins dans le Constantinois, la première réaction a été de se terrer.

L'attitude de tel ou tel administrateur prend en Algérie des conséquences plus directes que nulle part ailleurs. Aussi son indépendance à l'égard des groupements d'intérêts et des groupements politiques, son unique souci du sens de l'intérêt général, son intégrité, en un mot, devraient être une règle intangible. Il n'en est pas toujours ainsi, tant s'en faut. Et quand il en est ainsi, — nos camarades nous en ont fait voir les preuves — règne un excellent climat et se marquent les réalisations d'intérêt général.

III. - L'ALGERIE 1955

LE CONGRES :

Face aux graves événements qui se déroulent actuellement en Algérie, engendrant un tragique climat de peur et de haine, qui gagne rapidement la masse des populations,

Fidèle au passé de la F.E.N. et aux principes qui guident son action,

Conscient de l'autorité que lui donne la mission civilisatrice et humaine qu'accomplissent journellement, avec un dévouement et une conscience remarquables, en tous les points de l'Algérie, dans les grandes villes comme dans les bleds les plus reculés, quinze mille enseignants d'origine ethnique différente, avec le souci permanent d'améliorer le sort de ceux qui souffrent,

LE CONGRES dénonce les causes profondes des événements actuels :

— l'hypocrisie des gouvernements successifs qui, tout en déclarant : "Algérie, c'est la France", se refusent à lui donner une véritable égalité des droits,

— la réaction colonialiste, forme locale du capitalisme dont les tenants responsables de ces événements entretiennent les divisions, s'opposent à toutes les réformes démocratiques, sociales et politiques pour conserver leurs énormes privilèges et, en définitive, orienter à leur guise les destinées de la Nation française.

LE CONGRES, conscient des conséquences douloureuses et redoutables découlant du cycle infernal attentats-répression, s'élève énergiquement contre tous actes de terrorisme et contre tous actes de répression aveugle qui ne font, les uns comme les autres, que creuser un fossé entre des éléments devant vivre fraternellement.

Lancé un appel solennel aux différents éléments des populations vivant en Algérie pour que tout soit mis en œuvre pour établir les conditions qui permettront de s'attaquer efficacement aux causes profondes du drame algérien, pour créer un véritable climat de sécurité et de fraternité dans la paix des esprits et la confiance des cœurs, et pour réaliser les réformes profondes qui permettront de sauvegarder les liens d'amitié, des intérêts communs dans le domaine économique et social et une communauté culturelle et politique.

Le maintien de l'Algérie dans le cadre de la démocratie française implique l'impérieuse et urgente nécessité de mettre un terme aux abus et privilèges qui condamnent une grande partie de la population musulmane à une situation sociale et politique inférieure à une misère lamentable.

LE CONGRES estime qu'il faut simultanément, avec la participation d'authentiques représentants des populations algériennes :

— Sur le plan politique, considérant qu'il serait dangereux d'imaginer que, dans le climat actuel, des réformes économiques et sociales suffiraient à donner à l'Algérie l'équilibre dont elle a besoin sans introduire les réformes politiques qui doivent permettre de satisfaire les aspirations fondamentales d'une population musulmane désireuse de participer davantage à la gestion des affaires publiques,

— La F.E.N. estime que la pleine application du statut de 1947, sans constituer obligatoirement une fin en soi, contri-

buerait à créer un climat de détente en redonnant confiance en la loi et en l'avenir.

— Dans l'immédiat, l'ouverture d'une conférence de la table ronde groupant les représentants authentiques de toutes les populations, sans distinction aucune, rechercherait les solutions urgentes capables d'arrêter toutes les violences.

— La France libérale ne saurait s'étonner qu'un souffle nouveau anime les populations d'Afrique du Nord, puisqu'elle a contribué à le créer par son enseignement des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

— Sur le plan scolaire, développer rapidement la scolarisation laïque. Quoique importants, les progrès réalisés ces dernières années ne correspondent pas aux besoins d'une population qui s'accroît rapidement. Les propres ressources de l'Algérie ne lui permettent pas de créer quatre fois plus de classes qu'il n'en existe actuellement. La métropole doit apporter son concours financier dans l'immédiat, le développement de l'économie algérienne permettra dans l'avenir de dégager les ressources budgétaires nécessaires au fonctionnement d'un service complet d'enseignement.

— Sur le plan économique et social :

— donner aux fellahs algériens les moyens techniques et financiers de sortir de pratiques agricoles archaïques, s'attaquer aux problèmes de la répartition des terres, développer les surfaces cultivables, perfectionner les méthodes par un effort sérieux d'éducation,

— protéger par une législation sociale équitable, les ouvriers agricoles qui constituent présentement un sous-proletariat outrageusement exploité.

— promouvoir une industrialisation progressive et adaptée en fonction d'un plan de coordination métropole-Algérie, industrialisation amorcée durant la période 1938-1944, mais qui a été stoppée pour éviter un secteur concurrentiel,

— ouvrir, selon un plan établi, de grands et moyens travaux permettant de lutter contre le chômage,

— rationaliser et humaniser l'émigration des travailleurs algériens par une large préparation professionnelle, elle-même liée au développement de l'instruction primaire.

— Sur le plan moral et humain, enfin, il faut de toute urgence :

— abolir le racisme sous toutes ses formes,

— réduire l'égoïsme qui dresse, entre les hommes d'un même pays un rideau d'indifférence devant la misère et la souffrance,

— promouvoir enfin une authentique fraternité dont l'Ecole laïque reste la préfiguration et dont la loi sur l'état d'urgence constitue la négation.

L'application d'un tel programme requiert la collaboration confiante de la population musulmane, mais aussi la participation agissante de l'élément européen, elle implique aussi un total changement du climat psychologique actuel et la condamnation d'un colonialisme périmé maintenu par la seule volonté des féodaux de toutes origines.

La F.E.N. appelle toutes les forces de progrès à un effort de compréhension et de construction pour satisfaire les justes aspirations des populations algériennes dans le sens des traditions libérales et généreuses de la nation française.

IV. - LE MAROC

LE CONGRES :

1) S'inclinant devant toutes les victimes des actes de violence et qu'il condamne le terrorisme marocain qui lui paraît également, il signale le contre-terrorisme européen qui lui toujours délibérément.

2) Constate que l'immobilisme gouvernemental en matière

de réformes, la poursuite des actions terroristes, la naissance et le développement du contre-terrorisme, l'incapacité des autorités résidentielles, devant les redoublements de violence, la défectuosité, la paralysie et parfois même la complicité des services de sécurité, en résumé l'absence d'un choix politique réel du gouvernement français n'ont pas amené

la détente attendue des rares mesures libérales intervenues au cours de l'année écoulée, et ont au contraire conduit à une nouvelle dégradation du climat politique et social au Maroc ;

3) Affirme que l'œuvre française au Maroc n'est menacée que par ceux qui s'opposent farouchement au désir légitime et naturel d'émancipation des peuples, qu'il est faux que l'agitation nationaliste ait pour objectif l'expulsion des Français du Maroc, mais qu'il est profondément vrai que la garantie la plus formelle de la présence française repose fondamentalement sur le consentement du peuple marocain lui-même ;

4) Regrette que le gouvernement ait si longtemps tergiversé pour aider au règlement de la question du trône dans le sens voulu par les Marocains ;

5) Dans l'immediat, se prononce pour l'abandon de l'administration directe et le retour à l'administration de contrôle, c'est-à-dire pour le respect de l'esprit même du traité de Fés ;

6) Précise que c'est en fonction des solutions qui seront ensuite apportées aux problèmes sociaux que le Maroc retrouvera ordre et bien-être, conditions d'un climat permettant la recherche des formules politiques amenant ce pays à gérer ses propres affaires dans le respect des droits de toute sa population ;

7) Sur le plan social, se prononce pour :
— qu'à travail égal corresponde toujours un salaire égal sans discrimination ethnique ;

— l'arrêt immédiat, et sans aucune restriction, du droit syndical à tous les travailleurs des services publics, de l'industrie et de l'agriculture et, s'il s'agit de la naissance de l'Union Marocaine du Travail, souhaite profondément que son affiliation à la C.I.S.E. ne soit pas un obstacle à la

recherche obstinée de l'unité syndicale marocaine, laquelle ne peut trouver sa plénitude que dans le rejet formel des distinctions de religions, de races, de nationalités ainsi que dans l'opposition rigoureuse à toute ingérence politique de partis comme à toute ingérence de l'étranger ;

Pour une lutte à outrance contre la misère :
— par une revalorisation générale des traitements et salaires et en priorité des salaires du secteur privé avec, simultanément, une action sur les prix conduisant l'une et l'autre à un accroissement du pouvoir d'achat pour un minimum vital réel ;

— par la poursuite accélérée de la construction d'un habitat marocain à loyers modérés ;

— par la recherche d'un système de sécurité sociale adapté aux coutumes locales ;

— par l'ouverture généralisée de grands travaux d'intérêt public résorbant le chômage ;

8) Réclame le respect de toutes les libertés individuelles, élément fondamental de toute morale permettant le plein épanouissement de l'homme ; demande, une fois encore, l'abrogation de l'édit royal de 1778 et des textes le complétant ; insiste à nouveau pour que soient annulés les arrêtés d'expulsion pris en 1952 à l'encontre de militants syndicalistes sur simple rapport de police et sans l'intervention des juridictions régulières pour que réparation morale et matérielle leur soit faite après le non-lieu du tribunal militaire de Casablanca ; assure ces camarades de sa sympathie agissante ;

9) Renouvelle enfin l'égalité de tous devant la justice, quelles que soient l'origine sociale, la nationalité, l'égalité qui répond en particulier à un sentiment natif et profond du peuple marocain.

V. - LA TUNISIE

LE CONGRES se félicite de la ratification des conventions franco-tunisiennes et de l'esprit qui a présidé aux négociations dont elles sont la conclusion ;

La F.E.N. suivra avec une attention toute particulière l'expérience sans précédent qui s'amorce en Tunisie ; elle demande aux deux gouvernements et aux peuples français et tunisien d'appliquer les dispositions des conventions avec la loyauté et la volonté nécessaires au succès de cette expérience ;

L'autonomie interne accordée à la Tunisie est une étape importante dans le domaine politique ; il s'agit maintenant de se préoccuper des problèmes économiques et sociaux liés à une démocratisation aussi rapide que possible ;

L'importance et la gravité de ces problèmes font apparaître la nécessaire collaboration franco-tunisienne et justifient les liens culturels, politiques, financiers, techniques et économiques définis par les Conventions ;

vée dans le respect de l'évolution historique du monde, la solution des problèmes économiques et sociaux ne pourra être trouvée que dans le respect des lois de l'évolution du monde du travail ;

LE CONGRES estime donc nécessaire le rapprochement de tous les travailleurs de Tunisie, sans distinction de nationalité, de race et de religion ;

L'évolution d'un pays dépendant étroitement de son régime scolaire, les éducateurs français affirment leur volonté d'apporter leur collaboration totale au développement de l'instruction en Tunisie sous le signe des grandes traditions de l'Université française et dans le respect de la personnalité tunisienne ;

LE CONGRES donne l'assurance à tous les enseignants français en Tunisie qu'il oeuvrera pour leur permettre d'accomplir leur tâche dans la dignité et la liberté ;

Union française

Motion présentée par l'École Emancipée

DEPUIS un an, la lutte armée des peuples colonisés pour leur indépendance a pris, au sein de l'empire colonial français, une ampleur sans précédent.

Cette lutte représente l'un des derniers développements des gigantesques bouleversements qui ont modifié la physionomie du monde au cours et au lendemain de la seconde guerre mondiale; révolution chinoise, indépendance politique de l'Inde et de l'Indonésie, indépendance des pays du Moyen-Orient arabe, conférence de Bandoeng, etc.

L'impérialisme français, l'une des dernières citadelles du colonialisme ayant conservé les formes directes de l'oppression coloniale, est à son tour aux prises avec la volonté d'indépendance qui a, cette dernière décennie, secoué l'Afrique et l'Asie.

Après Dien-Bien-Phu, et l'arrêt de la guerre d'Indochine, le centre critique du mouvement de lutte anti-colonialiste s'est transféré dans le Maghreb.

Pour empêcher la coordination des mouvements d'indépendance entre les trois pays du Maghreb, les gouvernements français ont dû se résigner à des concessions limitées d'abord en Tunisie, puis, d'une manière encore plus confuse et contradictoire, au Maroc, tout en poursuivant une politique de répression de plus en plus violente et sanglante en Algérie.

Cette politique de répression touche le peuple français directement :

— en raison de la solidarité qui unit les travailleurs de France et les peuples opprimés d'Afrique du Nord, les uns et les autres victimes du même capitalisme monopoliste, du même gouvernement à son service, des mêmes forces de répression policières : les C.R.S. tuent à Nantes comme à Philadelphie;

— en raison de la mobilisation partielle de jeunes Français que le gouvernement a dû opérer, révélant par là même la puissance du mouvement d'indépendance en Algérie qui n'est pas le fait de "quelques hors-la-loi" mais prend de plus en plus le caractère d'une guerre menée par une armée de partisans soutenue par tout un peuple, comme au Vietnam de 1946 à 1955, comme en France de 1941 à 1944.

En ces circonstances très graves, le CONGRES de la F.E.N. réaffirme qu'il n'y a d'autre solution à ces problèmes que l'application ferme et résolue du libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et l'abandon immédiat de toute politique de force et de répression.

Contre la répression

En ce sens, le CONGRES de la F.E.N. demande comme mesures immédiates :

1) le rappel des contingents utilisés en Afrique du Nord et la libération des jeunes, rappelés ou maintenus sous l'uniforme;

2) une amnistie politique totale permettant aux leaders nationalistes, en particulier aux leaders algériens, Mes-

sali-Hadi en tête, de rentrer librement dans leur pays;

3) le rétablissement total des libertés démocratiques en Algérie par l'abrogation de l'état d'urgence, l'abrogation des décrets dissolvant les partis politiques algériens (M.T.L.D.-P.C.A.); le rétablissement intégral de la liberté de la presse en Algérie;

4) l'arrêt immédiat de toutes poursuites contre les militants et journaux français, actuellement poursuivis pour leur action politique opposée à celle de l'actuel gouvernement français;

5) l'arrêt immédiat de la politique de répression en Algérie :

a) ratissage et répression collective;

b) condamnations à mort de militants nationalistes;

c) camps d'internement, etc.

Pour le droit à l'indépendance

Le CONGRES de la F.E.N. estime que les seules solutions viables aux problèmes posés par le légitime désir de libération des peuples colonisés du Maghreb est l'octroi de l'indépendance à ces peuples, quittes à ceux-ci à définir ensuite librement leurs rapports avec la France.

A cet égard, et compte tenu de l'opinion exprimée par les différents peuples du Maghreb, le CONGRES de la F.E.N. affirme que :

1) EN TUNISIE, COMME AU MAROC, il n'y a de solution sérieuse que dans la solennelle proclamation de l'indépendance de ces pays, et de leur libre droit à se donner les institutions politiques de leur choix. En particulier au Maroc, par le rétablissement immédiat du sultan Ben Youssef sur le trône.

2) EN ALGERIE, la seule solution valable est l'élection au suffrage universel sans distinction de race ou de religion, d'une Assemblée constituante souveraine, qui établisse les institutions de la nouvelle République algérienne et définit les rapports entre celle-ci et la République française.

Conscient que ces mesures signifient un profond changement de l'orientation politique française, le CONGRES de la F.E.N. mandate les organismes responsables pour entamer une campagne dans ce sens vis-à-vis de l'opinion publique, en participant à toute forme d'action (meeting, pétitions, campagnes de presse, etc.) visant à obtenir certains de ces résultats précités :

— en multipliant les contacts avec les organisations qui poursuivent des buts analogues;

— en cherchant immédiatement à organiser un vaste mouvement de protestation, avec les organisations syndicales ouvrières, les partis ouvriers et les mouvements de jeunesse, contre la mobilisation partielle et pour le rappel du contingent et la libération des jeunes rappelés ou maintenus sous l'uniforme. (19 septembre 1955.)

Le problème algérien

Motion présentée par GUILBERT

Le CONGRES de la F.E.N. considérant que la politique menée par le gouvernement en Algérie conduit à une véritable guerre coloniale rappelant déjà la désastreuse guerre d'Indochine, tant par les effectifs engagés que par les méthodes employées et le déchaînement de violence qui s'ensuit :

— considérant que les dépenses provoquées par les opérations militaires gonflent à nouveau le budget de guerre au moment où la perspective d'une réforme démocratique de l'enseignement exige des dépenses massives pour l'éducation nationale;

— considérant que cette politique de répression conduit à la négation de toute liberté démocratique (arrestations, expulsions, saisie de journaux, interdiction de partis politiques) en vertu de l'état d'urgence dont l'application s'étend même jusqu'en France.

Le CONGRES demande l'arrêt de la répression et l'annulation de la loi sur l'état d'urgence.

l'abandon des mesures de guerre (rapport des disponibilités, maintien sous les drapeaux des jeunes libérables, emploi du contingent en Afrique du Nord).

l'ouverture de négociations avec les représentants qualifiés du peuple algérien conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, seule politique susceptible de gagner l'amitié sincère et durable du peuple algérien envers le peuple français. (15 septembre 1955.)

Modification à la motion sur le Maroc

présentée par CAMY-PEYRET

Supprimer le paragraphe : "l'octroi immédiat... de l'étranger" et le remplacer par :

— l'octroi immédiat, et sans aucune restriction, du droit syndical à tous les travailleurs des secteurs public, industriel et agricole;

— la création d'une véritable centrale syndicale groupant tous ces travailleurs, sans discrimination raciale, religieuse ou politique." (19 sept. 1955.)

Doc 85a C/155

MERCREDI 3 NOVEMBRE

Séance du matin

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Union Française, rapporteur : BAILLET

Sur proposition de la commission, le Congrès, unanime, eut la mémoire de notre camarade Monnerot, tué au cours des récents événements d'Algérie.

Adopté le désir exprimé par les S.D. de Seine-et-Oise et des Bouches-du-Rhône, les zélés des motions majoritaires et "Ecole Emancipée" n'ont pu se mettre d'accord sur la rédaction d'une motion commune.

La commission unanime demande l'annulation d'un arrêté d'expulsion pris à l'encontre de notre camarade Prioux d'Avanches, expulsé du Maroc en décembre 1952, sur simple rapport de police et sans l'intervention des juridictions régulières. Prioux d'Avanches, faisant partie du cadre chrétien, est toujours sans emploi. Pour justifier son expulsion, il a fallu remonter à un édit royal qui date du règne de Louis XVI; les textes ministériels basés sur cet édit sont contestables. Toutes les interventions en sa faveur sont restées sans effet. La commission demande sa réintégration à Marrakech et une nouvelle démarche d'une délégation auprès du ministère des Affaires tunisiennes et marocaines.

L'autonomie interne promise à la Tunisie doit se traduire par la création d'un ministère tunisien de l'Éducation nationale qui organisera l'enseignement tunisien. Parallèlement à cet enseignement tunisien, doit être organisé, sous la responsabilité du gouvernement français, un enseignement français à tous les degrés, largement ouvert à tous les éléments de la population.

Pour faciliter la compréhension entre les deux jeunesse, l'étude de la langue et de la civilisation arabes doit figurer aux programmes des écoles françaises de même que celle de la langue française doit figurer aux programmes des écoles tunisiennes. Les deux enseignements ainsi organisés devront être enseignés simultanément par un échange de maîtres et professeurs.

La motion "Ecole Emancipée" demande au Bureau fédéral d'établir des relations directes entre la F.E.N. et l'U.O.T.T. Notre section de Tunisie considère ce paragraphe comme une marque de défiance injurieuse à son égard, car elle a fait preuve d'une grande persévérance pour établir des contacts avec l'U.O.T.T. Il y a un an, des contacts particuliers existaient entre les deux organisations mais, actuellement, l'U.O.T.T. se refuse à tout échange de vues. Des contacts sur le plan national, la F.E.N.-U.O.T.T. sont souhaités, mais la section de Tunisie devra y être associée car il s'agit de problèmes de coopération et de solidarité. Il n'est pas syndicaliste et social parce que la F.E.N. a besoin de ses militants combattants. C'est dans cet esprit que la paragrahe traitant des rapports avec l'U.O.T.T. a été modifié.

La F.E.N. devra intervenir en faveur des garanties données au personnel, particulièrement en matière de détachement. Afin d'éviter tout arbitraire, une commission paritaire nationale devrait examiner les demandes de détachement et de serait de détachement, ce qui donnerait à nos camarades de sérieux garanties. La F.E.N. recherchera également les moyens de lutter contre les lenteurs administratives excessives en matière d'octroi de détachement.

La S.D. de Seine-et-Oise a présenté un additif demandant l'ouverture de discussions entre la F.E.N. et les organisations syndicales des enseignants autochtones des pays d'outre-mer. La commission en propose le renvoi à la C.A.

Une motion déposée par "Ecole Emancipée" demande la libération immédiate de Messali Hadj. La motion majoritaire traite de la libération des détenus politiques, à ce titre, elle s'applique au cas de Messali Hadj. En raison des circonstances, il serait peut-être maladroite de voter une motion spéciale en faveur du leader du M.T.L.D.

Chéramy (Ecole Emancipée) limite son intervention à deux points :

1) Rapports entre la F.E.N. et l'U.O.T.T. — Les réticences de l'U.O.T.T. à l'égard de notre section tunisienne s'expliquent par sa volonté d'être considérée par la F.E.N. comme une organisation nationale. La preuve en est donnée par les relations U.O.T.T.-F.E.N. qui n'ont été régulièrement établies qu'à l'occasion de contacts C.O.T.-F.E.N. par directement les contacts sans plus passer par son organisation tunisienne. Cette position de "Ecole Emancipée" ne saurait être considérée comme une marque de défiance à l'égard de nos camarades de Tunisie. Le texte proposé par Baillet n'est pas suffisamment explicite; il ne précise pas si les rapports F.E.N.-U.O.T.T. seront bien ceux d'organisation nationale et organisation nationale.

2) Libération de Messali Hadj. — La question relative davantage de la défense des libertés individuelles que des problèmes d'Union Française. Messali Hadj, citoyen français comme le sont tous les Algériens, a été condamné en 1941 par un tribunal vichyste. En 1944, sa peine de travaux forcés a été supprimée, mais, par contre, l'interdiction de séjour a été maintenue et cela pour lui seul. Depuis, sa peine n'a cessé d'être aggravée illégalement. La F.E.N. a toujours protesté contre les violations des libertés, à l'égard de militants syndicalistes ou communistes par exemple. On ne peut accepter que le gouvernement utilise, vis-à-vis d'un citoyen, un décret vichyste en l'aggravant. Les récents événements d'Algérie, contrairement à ce qu'a dit Baillet, confirment la nécessité de faire ce geste précis à l'égard de Messali Hadj. Personne ne veut qu'en Algérie naisse une nouvelle guerre d'influence, au lieu des mesures d'élargissement qu'exigeaient les Algériens, on a vu un renforcement des conditions de détention du leader du M.T.L.D. Il doit être libéré parce qu'il s'agit du respect des libertés d'un citoyen français et parce que le seul moyen aujourd'hui de rétablir un climat favorable dans les territoires d'outre-mer, c'est de faire cesser la répression et de procéder à l'élargissement de tous les détenus politiques.

Messali (Seine) votera la motion majoritaire du fait des modifications apportées. Il est regrettable, toutefois, que n'ait pas été affirmé clairement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le rattachement de l'enseignement d'outre-mer au ministère de l'Éducation nationale peut être envisagé à condition de ne pas préjuger les modifications politiques susceptibles d'intervenir dans la situation des peuples coloniaux. Au double titre de syndicalistes et d'enseignants, nous devons approuver nettement la lutte émanicipatrice des peuples coloniaux. Pour eux, le problème essentiel est le problème politique qui seul peut résoudre le problème de l'instruction. Il faut rendre hommage à nos camarades métropolitains enseignant dans les pays d'outre-mer, qui ont su ne pas apparaître comme des auxiliaires de l'administration coloniale. En condamnant Morlet réclame également la libération de Messali Hadj et de tous les détenus politiques, y compris celle des députés malgaches.

Autre (Seine-et-Oise) s'associe à l'intervention de Chéramy au sujet de la libération de Messali Hadj. Ce serait une erreur d'arguer de l'aggravation de la situation en Algérie pour écarter la question. A propos des contacts avec l'U.O.T.T., les modifications présentées par Baillet est satisfaisante sans la mesure où il est bien précisé que le Bureau fédéral établira dans l'immédiat des contacts directs avec l'U.O.T.T. sans se contenter d'en charger la section de Tunisie.

Féraud (Marais) : Le cas de Messali Hadj ne relève pas des questions d'Union Française. Il s'agit simplement d'un citoyen français détenu illégalement par les ordres du gouvernement français, au mépris de la Constitution française et des lois qui garantissent la liberté individuelle. La libération de détenus politiques

revient, en fait, à demander le respect des droits de l'homme. Nous ne pouvons voter ce qui remettrait la base même de notre engagement.

Godard (Alger) : La section d'Alger approuve la motion présentée par la majorité. Le cas de Messali Hadj est implicitement réglé dans le passage qui traite des détentions politiques. La section d'Alger demande à la F.E.N. d'adresser une protestation au président du Conseil contre l'aggravation de la mise en résidence surveillée du leader nationaliste algérien Messali Hadj.

Godard remercie tous les camarades pour les dons et les marques de sympathie adressés aux ministres d'Orléansville. Il insiste sur l'aspect catastrophique du système, la misère de la population, les conditions matérielles déplorablement accrues encore par les inondations. Le corps enseignant fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter un secours efficace. Le comité créé avec la collaboration des associations locales s'occupe déjà d'organiser des cantines, surtout désignées à la population malade.

En conclusion, Godard lance un appel à la solidarité des enseignants pour que les patronages d'écoles soient nombreux et d'aide aux enfants déshérités.

RÉPONSE DE BAILLET

Il était normal que la F.E.N. donnât mandat à la section de Tunisie pour entrer en contact avec l'U.O.T.T., car ses militants, connaissant parfaitement ses problèmes, sont en parfaite communauté d'idées avec la Fédération. La section bénéficie également du fait d'être sur place. Les militants nationaux, lors de leurs visites à Tunis, ont pris contact avec l'U.O.T.T. et le président de sa section Enseignement, avec qui les échanges de vues se sont déroulés très fraternellement. Si, aujourd'hui, des pourparlers se déroulent à Paris, il est normal que la F.E.N. y associe notre camarade Messali.

Le rattachement de tous les services d'enseignement au ministère de l'Éducation nationale ne peut être envisagé que dans les conditions actuelles. Il est évident que le jour où attribuerait un enseignement national dans un des territoires d'outre-mer, le ministère de l'Éducation nationale français aura une action différente. Tout le monde est d'accord sur le principe de la libération de Messali Hadj. Mais c'est peut-être une maladresse de faire de ce cas un cas particulier. Baillet approuve la proposition de Godard. Le propos de Godard, au président du Conseil, à l'occasion de l'aggravation de la peine appliquée à Messali Hadj, il suggère l'énumération de tous les cas individuels dans une motion se prononçant contre toutes les détentions politiques.

Chéramy (Seine) refuse la solution proposée par Baillet. Il ne s'agit pas d'une amnistie comme pour Bourguiba et les parlementaires malgaches, mais d'une violation flagrante de la loi française dont, juridiquement, Messali Hadj relève, puisqu'il est citoyen français. Bien entendu, toute motion qui demanderait la libération de tous les détenus politiques et l'amnistie dans tous les territoires d'outre-mer serait la bienvenue.

Le Président met les motions au vote et la motion de la majorité autonome est adoptée à une forte majorité.

Baillet, après accord avec Chéramy, propose qu'à l'occasion de l'aggravation de la peine touchant Messali Hadj, le Bureau fédéral sorte le plus rapidement possible au président du Conseil pour demander sa libération.

Le Congrès approuve la proposition à la quasi-unanimité.

Godard (Alger). — Les sections de Constantine et d'Alger s'abstiennent de voter. Elles ne peuvent prendre position sur le mot "libération" n'étant mandatées que sur "l'aggravation".

REACTIONS FEDERALES ET SYNDICALES Doc 9

L'Algérie et la défense des libertés

Les scandaleux incidents d'Algérie du 6 février 1956 ont provoqué les réactions suivantes :

Réactions fédérales

La Fédération de l'Education nationale s'adresse aux vrais démocrates

La Fédération de l'Education nationale, A la suite des incidents de Montpellier, du quartier Latin et des scandaleuses manifestations qui se sont déroulées à Alger le 5 février,

S'élève énergiquement contre tous actes de fascisme ou de terrorisme et contre tous actes de répression aveugle qui ne font, les uns et les autres, que creuser un fossé entre des populations appelées à vivre dans une communauté qui ne doit être que démocratique et fraternelle :

Estime que, si la sécurité de l'ensemble des populations algériennes doit être assurée, il est non moins indispensable de mettre fin aux abus et privilèges contraignant un grand nombre de musulmans à une situation sociale et politique inférieure, ainsi qu'à l'ignorance et à la misère :

Se prononce à nouveau pour l'établissement de contacts avec les représentants qualifiés des populations algériennes afin de provoquer la réunion d'une Conférence de la Table Ronde chargée de préparer une libre consultation électorale, de proposer les réformes économiques, sociales et politiques qui, en créant un climat de confiance et de sécurité, permettraient de sauvegarder les liens d'amitié entre les groupes ethniques, de respecter les intérêts communs dans le domaine économique et social, d'élever une solide communauté culturelle et politique.

La Fédération de l'Education nationale,

A la veille de l'anniversaire du 12 février 1894 qui vit la vigoureuse riposte des orga-

nisations syndicales aux menées factieuses et à l'émeute du 5 février 1934.

Affirme une fois de plus sa volonté de défendre, par tous les moyens en son pouvoir, les principes universels de liberté : liberté individuelle, liberté de pensée, liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté syndicale, droit de grève... principes qui ne sauraient varier en fonction des individus, des races, des frontières, des gouvernements :

Demande à tous les vrais républicains de prendre conscience des graves dangers qui menacent nos institutions démocratiques et d'être particulièrement vigilants,

(6 février 1956).

Contre les factieux, la Fédération de l'Education nationale prendra toutes ses responsabilités.

EN riposte à une manifestation organisée le 11 février à l'Etiole par des associations parisiennes d'anciens combattants répondant à l'appel d'un prétendu Comité de Salut Public d'Alger, les partis de gauche ont convoqué les travailleurs, les démocrates, les républicains à une contre-manifestation.

Le bureau de la Fédération de l'Education nationale a décidé de s'associer à la contre-manifestation.

Si les partis démocratiques relient leur mot d'ordre de contre-manifestation, la Fédération de l'Education nationale engage alors ses adhérents à ne pas se rendre à l'Etiole, afin d'éviter toute confusion.

Mais elle déclare que si des événements rappelant ceux du 5 février à Alger se déroulaient à Paris, elle prendrait, contre les factieux, toutes ses responsabilités.

(10 février 1956).

Appel au sang-froid et à la raison DOC 10

DEPUIS 1955, la situation tragique de l'Algérie s'est aggravée.

Les événements du 6 février 1956 ont accentué le durcissement des éléments extrémistes européens ou musulmans. Les uns et les autres pratiquent en permanence le chantage à la sécession, font appel à la violence, tandis que l'étranger appuie la rébellion. Certains recourent à la guerre sainte. La terreur, les haines provoquées par les propagandes partisans et racistes, par les fanatismes religieux, par les atrocités, par les assassinats, par les raids punitifs, par la répression créent une ambiance d'exaspération et d'hostilité qui rend toujours plus difficile le rétablissement et le renforcement d'une fraternelle communauté franco-musulmane.

L'Assemblée nationale, à la quasi-unanimité, a voté les pouvoirs spéciaux. En les accordant, la plupart des élus de gauche entendaient que de tels pouvoirs ne fussent pas réservés à des fins uniquement militaires et à l'implantation d'un appareil de guerre, mais fussent utilisés pour la réalisation de haribies et de profondes transformations économiques, politiques et sociales susceptibles d'apporter plus de justice dans un pays qu'il faut pacifier en lui redonnant l'espoir, en rétablissant la liberté de jugement et la liberté de détermination.

Le Gouvernement doit utiliser avec ces préoccupations les pouvoirs spéciaux pour éteindre une politique de force qui contribuerait à généraliser l'idée d'une guerre de races dont l'objectif serait l'extermination de l'adversaire. Cette politique rendrait infranchissable la fosse qui sépare déjà la communauté musulmane et la communauté française.

Il lui appartient d'ouvrir aux jeunes Français d'autres perspectives que celle d'une guerre qui serait menée beaucoup plus pour la sauvegarde des privilèges injustifiables d'une minorité de profiteurs, tant musulmans qu'européens, que pour la protection des diverses populations.

Il doit réagir également contre les éléments réactionnaires de l'Assemblée nationale, contre les partisans résolu de la politique de répression responsables du désastre indochinois, des persécutions à Madagascar, des crises marocaine et tunisienne, qui vont peser sur lui de tout leur poids pour l'entraîner dans les voies de la répression et de la guerre à outrance.

Le Gouvernement peut être convaincu que, dans toute la mesure où il résistera à ces pressions et où il affirmera sa volonté de poursuivre une politique tendant à rétablir des rapports pacifiques entre les Musulmans et les Français, il bénéficiera de l'appui total de la majorité du peuple français, et notamment de celui des travailleurs.

La Fédération de l'Education nationale, parce que ses adhérents remplissent une mission éducative et pacifique, parce que leur présence en Algérie a été et est toujours exempte de toute exploitation, ne peut croire à la valeur des solutions de force. Elle exprime à nouveau, et avec fermeté, sa conviction que des solutions acceptables de rétablir la confiance rendront possible le règlement équitable et définitif de la dramatique crise algérienne, à la condition qu'il s'agisse de réformes de structures irréversibles quel que soit le Gouvernement au pouvoir. Mais elle estime qu'on risquerait le pire si ces réformes n'étaient pas réalisées d'urgence et si elles n'ai-

signaient pas rapidement ceux au profit de qui elles sont destinées.

La Fédération de l'Education nationale souhaite que le Gouvernement, qui a la charge de maintenir la sécurité des individus et de garantir le libre exercice des droits fondamentaux affirmés, par tous les moyens en son pouvoir, sa volonté :

— d'exiger de tous les administrateurs d'Algérie qu'ils se consacrent au service exclusif de l'intérêt général et de prendre des mesures d'épuration envers ceux qui compromettent ses efforts de pacification ;

— de ne pas se laisser enfermer dans le cycle infernal attentats - répression ;

— de libérer les détenus politiques emprisonnés pour délit d'opinion ;

— d'obtenir la cessation de toutes les campagnes d'excitation et de s'opposer à toute solution imposée par la force d'où qu'elle vienne, afin de permettre la négociation ;

— de convoquer une Conférence de la Table Ronde, groupant les éléments représentatifs de l'opinion algérienne, qui déterminerait les conditions d'un arrêt des hostilités et préparerait des élections libres en vue de réaliser les conditions d'expression de la personnalité algérienne ;

— d'amorcer ou de réaliser les réformes économiques, politiques, scolaires et sociales destinées à abolir les privilèges de tous les grands féodaux, à associer étroitement les populations algériennes à la gestion de leur pays, à vaincre l'ignorance, la maladie et la misère, à faire naître la certitude d'une vie meilleure et pleinement humaine chez tous ceux qui subissent les iniquités du régime actuel.

La Fédération de l'Education nationale souhaite que tous les Algériens :

— se déclarent prêts à rechercher et à construire ensemble le régime qui donnerait aux uns et aux autres la possibilité de vivre sans heurts sur le sol natal ;

— cassent tous actes de terrorisme et d'hostilité ;

— considèrent que l'école publique et les maîtres doivent rester en dehors de tout appareil militaire pour pouvoir continuer, dans le respect de tous et sans aucune discrimination, à préparer des jeunes de races, de langues, de religions différentes à leur rôle de citoyens, de travailleurs, d'hommes appelés à vivre dans une fraternelle communauté.

La Fédération de l'Education nationale, rappelant la volonté de paix exprimée par les électeurs le 2 janvier, lance à tous les enseignants, à l'opinion française ainsi qu'aux populations algériennes, un appel au sang-froid et à la raison :

— pour que toute psychose de guerre soit combattue ;

— pour que soit maintenue la solidarité entre les travailleurs français et nord-africains ;

— pour que l'Algérie soit préservée de la ruine consécutive à toute guerre civile, de l'aggravation de la misère actuelle, du fascisme et des impérialismes qui ne manqueraient pas de prendre en tutelle un pays dévasté et affaibli.

25 avril 1956.

Pour le Bureau de la Fédération de l'Education nationale,
le Secrétaire général : Adrien LAYERGNE.

10 bis 15/9/56 Enq. Sub. P. 5
 Drame algérien

CONTRAIREMENT à la structure habituelle du rapport d'activité, c'est du drame algérien qu'il faut parler d'abord. Il domine l'activité française. Ses conséquences internationales sont considérables. Son développement n'interviendra que si une communauté franco-musulmane s'établit dans une ambiance fraternelle, après une paix librement négociée avec la participation de tous les éléments représentatifs des populations algériennes.

Certains n'ont pas manqué d'affirmer : "Le drame algérien est un problème politique ne relevant pas de la compétence fédérale". Les militants syndicaux de la métropole ne vivent pas en Algérie, ils ne peuvent prendre des décisions sur des problèmes qui les dépassent.

Affirmations trop simplistes. Des enseignements venus de la métropole exercent en Algérie. La France subit le poids d'une situation redoutable pour son existence. Elle ploie sous l'effort militaire, sous l'effort financier. Les militants fédéraux ont non seulement le droit mais le devoir de s'employer au maximum afin d'obtenir au plus tôt l'application des principes de fraternité, de liberté, de respect de la dignité humaine, de paix qu'ils ne cessent d'invoquer à leurs côtés. Les enseignants trahiraient leur mission s'ils se détournent de l'Algérie, s'ils laissent les élites des deux camps extrémistes conduire leurs intrigues. Ils se désintéressent d'un conflit armé au profit de maladroites, d'aspirations légitimes, de promesses d'émancipation non tenues, de la misère de la masse musulmane, du refus de plus en plus affirmé de subordination d'esclaves aux fédéraux.

Inconnus par ses sections syndicales d'Algérie, par ses militants, par les quelques ce certains de ses responsables

nationaux, la F.E.N. a appliqué les décisions de son Congrès de novembre 1955.

Dès le 23 novembre (1), les motions du Congrès sont remises aux présidents Edgar FAURE et PINAY. Diffusées durant la période électorale, rendues publiques chaque fois qu'il était nécessaire, elles sont intégrées dans un programme fédéral d'ensemble transmis à Guy MOLLET le 7 janvier 1956, puis rappelées le 29 janvier au même militant public devenu président du Conseil. Ces recommandations sont reprises au cours des interventions auprès du gouvernement ou des parlementaires. Lors de l'annonce des pouvoirs spéciaux, en mars, elles donnent lieu à des déclarations vigoureuses qui inspirent des articles, publiés notamment, "Une initiative regrettable" ("Enseignement Public" n° 3). Des organisations syndicales affiliées à des confédérations ouvrières reprennent les mots d'ordre fédéraux.

Malgré des critiques systématiques, la F.E.N. continue à développer sa campagne d'information, cherchant à créer les conditions de la négociation, s'efforçant de déclencher l'application de réformes économiques, sociales et politiques destinées à consacrer aussi bien l'égalité des droits que l'égalité de situation entre les divers groupes ethniques. Sans méconnaître la nécessité de garantir la sécurité des individus, elle souligne l'obligation de prendre d'extrême urgence les décisions prouvant la bonne foi française. Elle demande des sanctions contre les responsables de la crise. Elle affirme qu'il est indispensable de placer l'école et les maîtres en dehors de l'appareil militaire. Elle dénonce les ingérences étrangères. Elle réclame la destruction des féodalités algériennes afin de

(1) Le texte complet figure dans le rapport d'activité de la F.E.N. pour les deux premières années.

constituer rapidement la communauté franco-musulmane qui, en favorisant l'épanouissement de la personnalité algérienne ou des personnalités algériennes, sauvera le pays de l'anarchie et de la servitude. Finalement, elle cherche à convaincre les camarades algériens inquiets de l'évolution des événements, de la solidité des positions fédérales.

En avril, le secrétaire général fait la synthèse des diverses positions syndicales définies lors des Congrès ou Conseils nationaux de Râques, ce qui le conduit, sur mandat du bureau fédéral, à lancer "Un appel au sang-froid et à la raison". L'appel est transmis aux membres du gouvernement, à tous les parlementaires, à un grand nombre de personnalités, distribués dans les départements par de nombreuses sections fédérales. La F.E.N. renforce ainsi le courant d'opinion favorable à une solution négociée dans un climat de libre arbitre, ce qui implique un "cesser-le-feu", la convocation sans exclusives d'une conférence de la Table Ronde et le refus de subir les épreuves de force d'où qu'elles viennent.

La F.E.N. affirme une fois de plus que l'arrêt des hostilités qu'elle réclame avec vigueur et la conscience du complexe algérien feront naître une solution originale si, en se dégageant des possibilités de la pacification par les armes, de l'indépendance dans la sécession et depuis peu de la crise de Suez, tous les éléments représentatifs de l'opinion algérienne préparent en commun les réformes économiques, sociales, politiques, destinées à vaincre l'ignorance, la maladie, la misère, le racisme et à réaliser l'égalité des droits de toutes les populations. La pacification doit s'accompagner dans les délais les plus brefs d'une prise de position gouvernementale sans ambiguïté sur l'organisation politique de l'Algérie.

Doc. M

III. - MAROC

LE CONGRES DE LA F.E.N.

Rappelle que, dès l'an dernier, la F.E.N. s'était prononcée pour la construction d'un Maroc moderne d'esprit démocratique, capable de gérer ses propres affaires, et pour le règlement de la question du Trône, au moment même où dans tout le pays, se déroulaient de dramatiques événements;

Considère que l'accession du Maroc à la souveraineté et à l'unité est un fait qui ne saurait être remis en cause;

Souhaite vivement que les liens d'amitié existant entre peuple marocain et peuple français se renforcent et, qu'une libre coopération se développe entre eux pour leur plus grand bien commun;

Affirme que, dans un climat de paix retrouvée, la France peut et doit aider le Maroc — bien entendu avec son consentement — à réaliser son émancipation véritable;

Exprime le vœu que des conventions franco-marocaines fixent d'une manière précise les modalités d'une telle coopération et soient intégralement respectées par chacune des deux parties;

Insiste pour que soient appliquées de façon libérale les mesures adoptées par le Parlement et destinées à garantir les droits des fonctionnaires français exerçant au Maroc;

LE CONGRES, conscient du rôle primordial que joue l'École laïque dans l'émancipation du peuple, conscient aussi du fait que la langue française peut demeurer au Maroc langue de culture, souligne que c'est dans le domaine culturel que doit être instituée, en premier lieu, la coopération souhaitée.



Dans cet esprit et par souci de respecter la souveraineté du Maroc et les intérêts communs de nos deux peuples, LE CONGRES déclare faire sien le projet de structure de l'enseignement dont les données fondamentales sont les suivantes :

— Le ministère marocain de l'Instruction publique comprendrait essentiellement deux services d'enseignement : l'un de langue française, l'autre de langue arabe;

— Le service d'enseignement de langue française, laïque, dirigé par un haut fonctionnaire de l'Université française assisté d'un conseil permanent composé de Français et de Marocains grouperait les établissements dits européens. Il serait ouvert en priorité aux enfants pratiquant la langue française ayant leur scolarisation et pourrait l'être à tous les autres enfants, Marocains ou étrangers, n'ayant pas cette pratique; il suivrait les programmes de notre Education nationale, la langue arabe étant toutefois obligatoire, et il délivrerait des diplômes français;

— Le service d'enseignement de langue arabe dirigé par un universitaire marocain ayant autant que possible la double culture, assisté lui aussi d'un conseil permanent composé de Marocains et de Français, grouperait les autres établis-

sements; ouvert en priorité aux petits Marocains, il pourrait l'être également aux petits Européens. Il utiliserait la langue arabe, le français obligatoire demeurant plus et mieux qu'une langue étrangère. Il délivrerait les diplômes dont l'équivalence devrait être recherchée avec les diplômes français.

LE CONGRES, soulignant l'importance de cette expérience, se déclare prêt à la soutenir, à la condition que le gouvernement marocain accorde les garanties indispensables que les Français du Maroc sont en droit de réclamer pour leurs enfants; Ceux-ci, en particulier, doivent avoir l'assurance absolue qu'au Maroc ils pourront effectuer leurs études, poursuivre leur scolarité et préparer leurs diplômes exactement comme s'ils étaient en France.

LE CONGRES demande notamment, dans ce but :

— que la Convention culturelle détermine un certain nombre d'établissements qui, dévolus à un organisme français, seraient mis par le gouvernement de la France dans l'appareil commun d'éducation nationale placé sous l'autorité du ministre marocain, étant entendu qu'en cas d'échec de l'expérience, ledit organisme retrouverait la libre disposition de ces établissements;

— que l'aide financière fournie par l'Etat français soit gravée d'une affectation spéciale au service d'enseignement de langue française;

— que la Convention administrative et technique établisse des garanties statutaires strictes, ainsi que la garantie absolue du droit syndical pour le personnel français.

LE CONGRES enregistre avec satisfaction les bons rapports existant entre la Fédération nationale de l'Enseignement adhérente de l'Union marocaine du Travail et les enseignants français, et souhaite leur développement. Il proclame que les travailleurs, fraternellement unis, doivent préparer l'œuvre commune d'émancipation des peuples par-dessus les barrières de races et de nationalités.



La seconde partie de cette motion sur le Maroc n'a pas été acceptée à l'unanimité par la Commission fédérale de l'Union française.

Une deuxième thèse, celle du S.N.E.S. et du S.N.E.T. (voir "Enseignement Public" no 8, pages 7, 8, 9), est favorable à l'établissement d'une mission culturelle selon les principes de l'organisation de l'enseignement en Tunisie.

L'essentiel pour nos camarades est d'obtenir, quant à leur statut et à leurs rémunérations, toutes garanties.

La F.E.N. qui suit avec attention les négociations entre le gouvernement français et le gouvernement marocain, peut avoir obtenu l'assurance que ces droits seront maintenus. Il s'agit d'ailleurs définis par la loi no 54-782 du 4 août 1954 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires du Maroc et de Tunisie.



Cette motion sera, s'il y a lieu, actualisée, compte tenu des négociations entre les gouvernements français et marocain.

IV. - MOTION SUR L'ALGERIE

Toujours à Table Ronde

LE CONGRES affirme sa fidélité absolue à la motion votée par le Congrès de l'an dernier.

Définis en un moment où le drame algérien n'avait pas atteint son intensité actuelle, les principes qu'elle énonce, les moyens et les réformes qu'elle préconise, l'esprit qu'elle veut faire prévaloir, la collaboration confiante qu'elle entend promouvoir pour la réalisation d'une véritable communauté franco-musulmane gardent toute leur valeur.

LE CONGRES constate que la Fédération de l'Education nationale n'est constamment appuyée sur ces bases solides et qu'elle s'est efforcée de les populariser au maximum, notamment en lançant l'Appel au sang-froid et à la raison;

Rappelle qu'elle a adapté son action aux différentes phases de l'évolution du problème algérien et qu'elle a, chaque fois, manifesté sa volonté de contribuer à son règlement pacifique en réclamant une solution négociée dans un climat de libre arbitre s'opposant à toute solution imposée par la force d'où qu'elle vienne.

Déclare que, dans les circonstances actuelles, cette solution s'impose avec plus d'urgence que jamais.

Constatant que le drame algérien, par son intensité accrue, pose chaque jour davantage sur le devenir même de tout le pays, et que le fossé qui s'est creusé entre les différents éléments ethniques appelés cependant à vivre ensemble risque de devenir infranchissable.

LE CONGRES déclare que la F.E.N. poursuivra sans relâche l'action entreprise pour aboutir au "Cessez-le-feu".

S'il réclame avec force l'arrêt des hostilités, le Congrès demande également que chacun prenne conscience du complexe algérien qui impose nécessairement dans ce pays une solution originale à laquelle, avec la France, doivent contribuer, sous peine d'échec, tous les éléments représentatifs de la population algérienne. Les bases de cette solution originale doivent dès à présent être jetées dans le débat. L'urgence affirmée par les uns du préalable de la pacification par les armées, l'urgence affirmée par les autres du préalable de l'indépendance par la sécession, conduisent au maintien de la guerre.

L'arrêt des hostilités ne peut qu'être le fait des deux parties acceptant qu'une conférence de la Table Ronde, à laquelle participeraient sans exclusion tous les éléments représentatifs des populations algériennes, puisse définir et proposer cette solution originale.

LE CONGRES lance un appel solennel à tous les citoyens pour qu'ils s'engagent dans l'action afin d'évincer tout rattachement au racisme, à la misère et à l'ignorance, permettra dans le retour à la paix et dans une confiance raisonnée, aux divers éléments ethniques de vivre dans une mutuelle compréhension et dans une justice sociale, économique et politique enfin établie.



Selon l'évolution des événements jusqu'au Congrès, cette motion sera, s'il y a lieu, actualisée.

Motions sur l'Union Française

présentées par A. BAILLET, secrétaire de la commission

DOC 11

II. - TUNISIE

LE CONGRES DE LA FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE informe de l'évolution de la situation en Tunisie, constate :

— que le passage de l'autonomie interne à l'indépendance, remis en cause par certaines dispositions des conventions franco-tunisienne et placé dans une situation équivoque les fonctionnaires français en exercice en Tunisie et plus particulièrement le personnel enseignant.

LE CONGRES demande avec instance aux deux gou-

vernements français et tunisien de sortir de cette équivoque et de reprendre les négociations dans l'esprit de libre coopération qui avait présidé aux discussions de 1954-1955.

LE CONGRES mandate le bureau fédéral pour faire toutes interventions utiles afin d'assurer aux enseignants français qui continueront à exercer en Tunisie, les conditions matérielles et morales nettement définies par des textes les mettant à l'abri de l'arbitraire.

Union Française (suite)

MOTION SUR L'ALGERIE

présentée par CHEYLAN-STEYAERT

Décidés à voter la motion BAILLET sur l'Algérie, nous proposons l'additif suivant :

LE CONGRES désapprouve la politique menée par le gouvernement en Algérie, mesures de répression et opérations militaires qui contreviennent aux principes du syndicalisme en même temps qu'elles s'avèrent coûteuses, inefficaces, favorisent les entreprises des factieux et risquent de dégénérer en conflit mondial.

Cette motion s'oppose à la motion BAILLET.

MOTIONS

présentées par "l'Ecole Emancipée"

II. - LA GUERRE D'ALGERIE

LE CONGRES DE LA F.E.N. constate que, sans discussion possible, la guerre d'Algérie et ses conséquences commandent tous les autres problèmes. Lutter pour arrêter cette guerre est un impératif majeur.

Devant l'échec reconnu des opérations militaires dites de "pacification", LE CONGRES rappelle que la C.A. fédérale du 18 septembre 1955 demandait la libération de tous les jeunes maintenus ou rappelés et que le Congrès de novembre 1955 avait mandaté le Secrétaire Général pour présenter au Haut Comité de la Jeunesse "une recommandation au Gouvernement contre l'utilisation du contingent et pour le cessez-le-feu".

LE CONGRES de 1956 affirme sa fidélité à ces positions : — condamne les aspects passés et présents de la recherche, d'ailleurs illusoire, d'une solution de force, et notamment les rappels des disponibles qui ne peuvent que renforcer le climat de répression et de guerre.

— Demande que soient établies les conditions d'une NEGOCIATION REELLE, SANS PREALABLE NI EXCLUSIVE, permettant aux représentants du peuple algérien de présenter librement leurs positions sur les futures institutions de l'Algérie et sur les rapports entre celle-ci et la République française.

— Réclame l'arrêt immédiat de toutes poursuites contre les militants et les journaux français dont le seul crime est d'avoir dénoncé la guerre d'Algérie ou simplement d'avoir voulu informer objectivement l'opinion.

— Réclame la libération de tous les détenus politiques algériens, en Algérie et en France.

LE CONGRES DE LA F.E.N. mandate les comités responsables pour contribuer à développer les mouvements de protestation contre la guerre d'Algérie et accentuer la pression de l'opinion pour une solution négociée du problème algérien.

(18 septembre 1956)

Doc 112

Motion sur la crise internationale

DOC 12 Rapportée par D. FORESTIER et votée à la majorité

Le CONGRES de la F.E.N. constate avec amertume l'impuissance de l'O.N.U. qui, acceptant la loi de deux grands pays : les Etats-Unis et l'U.R.S.S., se transforme, au mépris de sa Charte Constitutive et de la Déclaration Universelle des Droits, en un champ clos où se heurte l'impérialisme de deux blocs d'Etats. Il constate que son fonctionnement n'est actuellement possible que dans la mesure où les deux Grands ont intérêt à un équilibre relatif et que l'O.N.U. n'a alors de valeur qu'en tant que tribune mondiale.

Il demande avec insistance au syndicalisme prolétarien d'agir dans le cadre des peuples pour se rallier au feu sacré des stratégies et imposer à tous les gouvernements la pratique d'une morale internationale basée sur la coopération, la justice et la solidarité internationales.

Il précise que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a pour corollaire la claire notion de l'interdépendance des Nations sur tous les plans, dans le respect de la personnalité de chacune. Ainsi comprise l'autodétermination d'un peuple ne saurait être une menace pour la paix ; elle apportera au contraire une contribution active à son édification.

Dénonçant avec force tous les Etats qui, dans les rapports mondiaux, ont pris la lourde responsabilité d'introduire la loi de la jungle, il condamne ceux qui, uniquement soucieux de leurs intérêts économiques et idéologiques, arment délibérément d'autres Etats, ne connaissant dans les rapports

internationaux d'autre règle que la pratique du fait accompli et, par leur volonté d'hégémonie sur telle partie du monde, poussent certains peuples menacés dans leur existence à des réflexes d'auto-défense.

En présence de la situation dans le Proche-Orient, le CONGRES tient à affirmer que les événements mêmes prouvent la nécessité d'une internationalisation réelle — sous le contrôle d'organismes gestionnaires dépendant de l'O.N.U. — des ouvrages internationaux qui commandent les grandes voies mondiales d'échanges et permettant l'accès de tous aux ressources indispensables.

Il s'élève contre l'intervention des gouvernements français et anglais, quelle que soit, par ailleurs, sa désapprobation formelle du régime pro-fasciste que Nasser prétend instaurer et des méthodes de force qu'il pratique en politique internationale. En se complaisant cet acte, ces gouvernements ont abandonné les principes d'arbitrage et de sécurité collective qu'ils avaient traditionnellement défendus. Ils apportent ainsi, par avance, une justification à la politique des coups de force.

Les conséquences psychologiques, morales et économiques de cette initiative sont désastreuses. Il appartient à la France, avec la collaboration des petites nations, de se refuser à la censure de l'O.N.U. et d'engager celle-ci dans une voie dynamique de justice, de morale, de respect du droit international. Cette voie est la seule possible pour lutter efficacement contre la

compétition économique et idéologique que les deux Grands ont passé sur le monde, compétition qui entraîne des pays et notamment les pays sous-évalués dans une voie contraire à leurs intérêts fondamentaux.

Fidèle à la tradition généreuse d'internationalisme prolétarien et de respect de la personne humaine du syndicalisme universitaire et ouvrier, le CONGRES estime de son droit et de son devoir d'affirmer avec force son indignation et sa réprobation devant l'intervention massive des troupes soviétiques en Hongrie pour écraser le soulèvement de tout un peuple aspirant à la liberté, à la démocratie et au mieux-être, bases fondamentales de tout véritable régime socialiste.

Il saluait l'insurrection hongroise qui s'inscrit dans la plus pure tradition révolutionnaire, et s'incline avec respect devant ceux qui sont allés jusqu'au sacrifice de leur vie pour leur idéal de liberté.

En agissant comme elle l'a fait, l'U.R.S.S., uniquement soucieuse de son propre intérêt, n'a pas hésité à utiliser des moyens plus que ceux qu'elle avait dénoncés et condamnés dans son propre régime intérieur pour expliquer la déstabilisation. En s'attribuant l'opprobre de tous les démocrates sincères et de tous les syndicalistes épris d'internationalisme, elle a délibérément compromis la détente internationale et l'édification de la paix.

Le CONGRES conteste à ceux dont les jugements s'inspirent uniquement de l'esprit partisan le droit de condamner unilatéralement les pays ou régimes qu'ils combattent, alors qu'ils acceptent et appliquent tel recours à la force, telle violation de la loi internationale, tel renforcement de l'oppression dont se rendent manifestement coupables les pays ou régimes qu'ils soutiennent.

Le CONGRES met en garde les travailleurs qui, ayant approuvé sans réserves ou accepté la politique du gouvernement français à Suez, limitent leur réprobation aux événements de Hongrie, contre le danger qu'ils courent d'être confondus avec ceux qui tentent d'exploiter au profit du fascisme le sacrifice de tout un peuple.

Le CONGRES condamne ceux qui, attirés à dénoncer les monstres tels dont se rendent coupables les démocraties occidentales, prennent inconditionnellement et en toutes circonstances le parti du gouvernement de l'U.R.S.S., acceptent des formes d'action qui, elles aussi, témoignent d'un profond mépris du respect de la dignité humaine.

Faisant siens les principes contenus dans l'appel au sang-froid et à la raison, le CONGRES demande à chaque enseignant de s'en faire l'ardent propagandiste. Ainsi, le syndicalisme réaliste et constructif prenant plus nettement conscience de la valeur de l'internationalisme ouvrier imposera entre les conditions nécessaires à la pratique d'une véritable morale internationale au premier rang desquelles s'impose la création d'une force internationale se substituant aux armées nationales.

Nouvel Appel au Sang-froid

Doc 12₂ et à la Raison *Ens. Sub.*

11/12/56

L'EXTREME gravité de la situation internationale, dont la révolution s'effectue avec une angoissante rapidité, ne saurait échapper à l'attention de tous ceux qui, après les horreurs de deux guerres mondiales ou les épreuves de la Résistance, avaient mis tous leurs espoirs de paix définitive dans l'organisation de la sécurité collective, dans l'entente des nations, dans l'établissement d'une législation et d'une morale internationales destinées à assurer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à vaincre l'oppression, à faire reculer les impérialismes économiques, idéologiques ou militaires.

En Afrique du Nord, la tension accentuée par l'arrestation des chefs du P.L.N. est extrême. Au Maroc et en Tunisie, des Français, qui se sont attachés à développer la compréhension mutuelle entre des communautés ethniquement différentes, sont menacés dans leur vie, dans leurs biens. En Algérie, les fanatismes et les extrémismes se donnent libre cours. On assassine, on pille, on incendie. Les hommes cessent d'être des frères. Ils tendent à devenir des ennemis irréconciliables.

Pour réussir dans cette œuvre de fraternité et de justice, il importe :

— de ne jamais laisser échapper une possibilité d'obtenir au plus tôt un "cessez-le-feu" entre les belligérants ;

— de rechercher, en dehors et au-dessus de tous les préalables, des solutions négociées dans un climat de libre arbitre s'opposant à toutes les solutions imposées par la force dès qu'elles viennent ;

— d'apporter des solutions équilibrées aux problèmes de la recherche des débouchés, de l'accès aux matières premières, des migrations ;

DOCUMENT n° 5

DOC IRHSES

Motion Guilbert - Congrès 1955

U.s. n° 142 du 20 février 1955

MOTION SUR L'ALGERIE présentée par GUILBERT.

(Cette motion est tout à fait indépendante de ce qui précède)

Le Congrès prend en considération les difficultés accrues que des collègues exerçant en Algérie rencontrent du fait de la guerre qui s'y déroule.

Approuve toute revendication économique qui tendrait à rétablir leur situation dans la mesure où elle a été détériorée par cette conjoncture exceptionnelle.

Le Congrès ne saurait cependant, en approuvant les revendications des collègues d'Algérie, préjuger de la solution qui doit être apportée au problème algérien.

Le Congrès estime qu'il est de son devoir d'affirmer clairement que la véritable défense des intérêts français en Algérie ne consiste pas à sauver les privilèges d'une minorité de capitalistes, seuls bénéficiaires du système colonial, désormais condamné par l'évolution historique des peuples, mais à prendre des initiatives courageuses pour rétablir l'amitié entre le peuple français et le peuple algérien.

Le Congrès considère que cet objectif ne pourra être atteint que par le rétablissement de la paix sur la base de la reconnaissance du fait national algérien.

Ce qui implique :

- la négociation d'un cessez-le-feu immédiat;
- la libération de tous les détenus politiques et le rétablissement des libertés démocratiques;
- des garanties de sécurité accordées à la minorité européenne;
- l'élection d'une Assemblée algérienne représentative de tous les courants politiques, après l'établissement d'un collège électoral unique chargé de discuter et de négocier la nature des rapports à établir entre la France et l'Algérie dans le cadre d'une Union Française qui prendrait le caractère d'une union de peuples égaux en droits.

DOCUMENT n° 6

Motion adoptée au Congrès 1956

U.s. n° 144 du 23 avril 1956

D. - ALGERIE

I. Motion générale sur l'Algérie

Deux mois et demi après les élections où dans leur grande majorité les Français ont manifesté leur désir de paix en Algérie, l'Assemblée, à une quasi-unanimité, a voté les pouvoirs suivants.

Seuls ont voté contre ces pouvoirs les partisans les plus résolus de la politique de répression.

Le gouvernement, héritier d'une situation qu'il n'a pas contribué à créer, a donc désormais la responsabilité totale de l'évolution de la situation algérienne.

Il peut utiliser ces pouvoirs pour tenter d'échapper à une politique de force qui contribuerait à généraliser l'idée d'une guerre de races avec comme objectif l'extermination de l'adversaire, et qui rendrait infranchissable le fossé qui sépare déjà la communauté musulmane de la communauté européenne.

Une politique de force acculerait les Algériens musulmans soit au suicide total de la révolte, avec tous ses excès, soit à l'acceptation d'un régime qui n'a réservé jusqu'à présent à ceux d'entre eux que l'humiliation et la misère.

Elle n'offrirait aux jeunes Français que la perspective d'une guerre menée beaucoup plus pour la sauvegarde des privilèges injustifiables d'une minorité de profiteurs du régime colonial tant musulmans que français, que pour la protection des populations.

Le vote de l'Assemblée ne doit pas faire illusion. Les éléments réactionnaires déjà responsables de désastres indomptables de la répression à Madagascar, et de la crise européenne et méditerranéenne, sont pesés de tout leur poids sur le gouvernement pour l'entraîner dans les voies de la répression et de la guerre à outrance.

Le gouvernement doit être assuré que dans toute la mesure où il résistera à ces pressions, et où il affirmera sa volonté de poursuivre une politique tendant à rétablir des rapports pacifiques entre les musulmans et les Européens, il bénéficiera de l'appui de la majorité du peuple français.

Depuis les événements du 8 février, la situation s'est encore aggravée par suite du durcissement des positions prises de part et d'autre. Tandis que les partisans algériens des méthodes fascistes pratiquent et perpétuent le chantage à la sécession, on voit que l'exaspération de certaines fractions extrémistes de la population autochtone tend à confondre dans une même hostilité tous les non musulmans et à réaliser leur éviction totale de l'Algérie.

Parce que, par conviction, ils ne peuvent croire à la valeur des intentions de force.

Parce que beaucoup d'entre eux ont assuré et assurent en Algérie une présence exempte de toute exploitation.

LES ENSEIGNANTS SOUHAITENT QUE LE GOUVERNEMENT

- affirme immédiatement, publiquement et par tous les moyens en son pouvoir sa volonté de régler pacifiquement les problèmes algériens par une consultation sans préalable et sans exclusive de toutes les organisations représentatives de l'opinion algérienne, pour déterminer les conditions d'accès des habitants et d'une consultation réalisant des contacts selon les principes du Collège unique affirmés par le président du Conseil dans sa déclaration d'intention approuvée par 426 députés.

LES ENSEIGNANTS SOUHAITENT QUE LE GOUVERNEMENT

- manifeste sa volonté par la libération des détenus politiques emprisonnés pour délit d'opinion,

- poursuive ses démarches pour faire cesser toutes les campagnes d'excitation raciale.

LES ENSEIGNANTS PENSENT qu'il est encore possible malgré les attentats, malgré la répression, de trouver une solution qui abolissant les privilèges de tous les grands féodaux permettrait à tous, sans distinction, une vie décente.

ILS DEMANDENT à toutes les populations d'Algérie d'affirmer qu'à ces conditions elles sont prêtes à examiner ensemble le régime qui permettrait aux uns et aux autres de vivre sans heurts sur le sol natal.

Le Congrès estime qu'il est de son devoir d'affirmer clairement que l'authentique rayonnement français en Algérie ne consiste pas à sauver les privilèges d'une minorité de capitalistes et de féodaux, seuls bénéficiaires du système colonial, désormais condamné par l'évolution historique des peuples, mais à prendre des initiatives courageuses pour rétablir la paix entre les communautés algériennes et l'amitié entre l'Algérie et la France.

Le Congrès du S.N.E.S. lancé à l'opinion française lève en entier un appel au sang-froid et à la raison et demande à tous les syndicats nationaux d'enseignement et à la Fédération de l'Éducation Nationale de s'associer à cette initiative.

2. Motion sur la "liberté d'opinion"

a) ALGERIE

LE CONGRES du S.N.E.S.

Exprime son indignation à la suite des incidents qui se sont produits à l'Université d'Alger et dans de nombreux lycées et collèges.

Les incidents ont, en effet, démontré que la liberté d'opinion des enseignants, exprimée en dehors de leurs fonctions, est atteinte de divers côtés.

LE CONGRES du S.N.E.S. demande au ministre de l'Éducation Nationale et à l'Administration régionale d'Alger de bien vouloir assurer à l'avenir, par les moyens les plus rigoureux, qu'il est nécessaire, la possibilité d'exercer indispensable ou bon fonctionnement de notre Université.

LE CONGRES proteste contre la suspension récente des cours d'André Mandoux, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

b) FRANCE

LE CONGRES s'inquiète de certaines interventions récentes dans les débats du Parlement et du Conseil Municipal de Paris réclamant en France même des mesures de répression pour délit d'opinion à propos de la question algérienne ; il proteste contre la mise en cause de l'Université à propos de faits déformés ou totalement faux, misés dans une presse intéressée à déconsidérer l'École Publique et demande aux autorités universitaires académiques d'intervenir énergiquement en toutes circonstances pour obtenir le rétablissement des faits exacts.

DOCUMENT n° 7

2 - La guerre que nous ne voulons pas faire...

La proposition faite au Congrès National du S.N.E.S. au nom du S 3 de Paris et de l'Assemblée de catégorie M.I.-S.E. de rappeler l'opposition unanime du Congrès fédéral de novembre dernier à l'envoi et à l'utilisation du contingent en Afrique du Nord, a soulevé une incontestable émotion.

Alors qu'une motion sur l'Algérie traitait sur des positions politiques correctes la quasi-unanimité des délégués, le texte présenté par le S 3 de Paris contre l'utilisation du contingent n'a finalement pas été adopté par le Congrès et plusieurs propositions de retirer ce texte nous ont même été faites. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de revenir rapidement sur cette discussion et de mieux dégager le sens et l'importance que nous donnons à ce vote.

Ce n'est ni par lâcheté, ni par inconscience que les jeunes tiennent à rappeler aujourd'hui leur opposition à l'envoi du contingent en Afrique du Nord, et à plus forte raison, à une mobilisation partielle des camarades déjà libérés du service militaire. Ce refus ne peut être considéré que comme une prise de position sur l'ensemble du problème algérien. En disant "non" à l'utilisation du contingent, "non"

aux menaces de rappel des disponibles, les jeunes expriment en réalité leur opposition irréductible à toute perspective de "pacification de l'Algérie par les armes", leur volonté de voir le Gouvernement français s'engager immédiatement dans la voie des négociations avec les représentants du peuple algérien ; c'est cela, et cela seulement, que signifie pour nous le vote de cette motion.

S'il nous a paru nécessaire de voir le Congrès réaffirmer l'hostilité des enseignants à l'emploi du contingent, c'est, avant tout, parce qu'à l'occasion du vote des pouvoirs spéciaux par la quasi-unanimité des parlementaires, un appel vient d'être lancé aux jeunes Français leur demandant de se tenir prêts à partir de plus en plus nombreux pour l'Algérie. Nous estimons qu'à cet appel précède une réponse précise doit être apportée par les organisations syndicales. Après le vote de l'Assemblée, le Gouvernement a les mains libres pour mener aussi bien une politique de négociations et de réformes que la répression la plus acharnée. Nous ne pouvons sous-estimer dans ce contexte politique les dangers que présente la mise en place en Algérie d'un très important dispositif militaire, d'autant plus que des

maintenant des régions entières sont placées directement et exclusivement sous l'autorité militaire. Nous sommes en droit de nous méfier de l'impudence avec laquelle des journaux tels que "Le Figaro" réclament la mobilisation des disponibles, et l'envoi massif de troupes en Afrique du Nord. Face à ces pressions, le Gouvernement doit savoir que les manifestations pour une politique de force soulèvent l'indignation de la jeunesse et des organisations syndicales ; il doit savoir que nous voulons une solution négociée et qu'à notre avis, nous n'aboutirons pas à ce résultat par une démonstration de force en Algérie mais, comme l'a affirmé le Congrès, par l'offre sérieuse et loyale "d'une conférence de la table ronde avec les représentants de toutes les organisations politiques algériennes, sans préalable ni exclusive, conférence ayant pour objet le cessez-le-feu et l'organisation d'une libre consultation des populations algériennes".

Refuser l'envoi du contingent, c'est donc en réalité refuser à des militaires irresponsables toute possibilité d'une solution de force et c'est, en ce sens, le prolongement logique de la motion générale sur l'Algérie votée par la quasi-unanimité

N° 144. — 23 avril 1956.

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

du Congrès. Et nous devons souligner, à propos du vote de cette motion, l'importance que nous attachons à la prise de responsabilité de nos camarades d'Afrique du Nord se prononçant sans équivoque, dans ce Congrès, contre toute répression en Algérie. Devant la nouvelle génération qui cherche aujourd'hui, en raison de la gravité de la situation à s'engager à nouveau tout entière dans la vie politique du pays, nous sommes heureux de pouvoir témoigner de l'existence d'un courant libéral en Algérie ; nous sommes heureux de pouvoir dire nettement que les enseignants français en Afrique du Nord n'ont rien de commun avec ceux qui veulent identifier civilisation et exploitation, avec ceux qui ont manifesté le 6 février à Alger, exigeant du gouvernement qu'il défende, par les armes les bénéfices secondaires d'une minorité d'exploiteurs colonialistes.

Mais nous ne pouvions, comme l'auraient souhaité nos camarades, passer sous silence le problème du contingent. Parce que nous sommes fidèles à la tradition libérale de l'Université, et conscients de la gravité du problème algérien, nous devions exiger de notre syndicat une prise de responsabilité nette sur l'emploi du contingent.

Parce qu'on nous a rappelés brutalement ces derniers mois qu'une fois mobilisés nos camarades n'ont plus le droit d'exprimer, même dans la métropole, leur opinion, parce que nous réalisons lucidement qu'une fois engagés dans la lutte, ils n'ont plus d'autre choix, quels que soient leurs sentiments et leur jugement, que de tuer ou de se faire tuer, nous pensons qu'il y aurait eu de notre part une incontestable lâcheté à nous taire, à ne pas demander au Congrès du S.N.E.S. une réponse nette à l'appel lancé par le Gouvernement.

FOUCAULT, GAUVREY,
HARDING, MEXANDEAU,

P.S. — Cet article a été rédigé au lendemain du Congrès. Nos positions, et les raisons qui les justifient, restent les mêmes. Mais les événements se sont précipités, mettant d'ailleurs en pleine évidence l'importance de ce problème du contingent.

Aujourd'hui les colons d'Algérie, la presse réactionnaire saluent avec enthousiasme la décision gouvernementale de mobiliser plus de 100 000 de nos camarades. Toute perspective de négociation est rejetée à des jours lointains — à la date où le peuple algérien battu aura mis bas les armes.

Le gouvernement qui n'a pas oublié les dernières manifestations de soldats à Rouen, Montpellier, Paris s'efforce d'envoyer les nouveaux mobilisés en Algérie dans les plus brefs délais.

Cependant il n'y a eu jusqu'à présent aucune réaction violente de l'opinion publique contre une politique si visiblement en désaccord avec la volonté exprimée par la majorité du pays lors des récentes élections gouvernementales. La presse réactionnaire tire argument de ce silence pour souligner l'accord du pays "avec une politique douloureuse certes mais nécessaire".

Cette guerre, les jeunes ne veulent pas la faire. La section de la Seine de la F.E.N. (S.E.R.P.) vient d'appeler les jeunes enseignants à manifester vendredi prochain leur accord avec les positions de l'organisation syndicale et leur volonté de mener une lutte efficace sur les mots d'ordre définis par le dernier Congrès : pour une négociation en vue du cessez-le-feu, contre le rappel des disponibles et l'utilisation du contingent, pour la liberté d'expression et de réunion.

Nous espérons que cette manifestation ne sera qu'une première brèche dans le mur du silence.

Cet article était précédé d'un "chapeau" rédigé par R. Chéramy, responsable aux jeunes. Il rappelait la position du Congrès du S.n.e.s. condamnant le "rappel des disponibles", d'autant plus pénible pour les jeunes que ces derniers étaient prêts à passer les épreuves des concours. Le S.n.e.s. demandait donc à la F.e.n. d'intervenir auprès de la Présidence du Conseil pour obtenir à tout le moins un sursis jusqu'à la fin des concours.

Septembre 1957.

LETTRE OUVERTE au SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS

par

LA FEDERATION DE FRANCE DU F. I. N.

Dans un appel qui se veut solennel et qui a reçu l'approbation de la Fédération de l'Education Nationale, de la Ligue des Droits de l'Homme et d'un certain nombre de personnalités françaises, vous mettez l'accent sur la nécessité impérieuse d'une solution négociée du problème algérien.

Vous avez, certes, le droit d'apprécier de telle façon qu'il vous plaît la situation en Algérie. Mais c'est le nôtre également de relever dans le texte de votre appel le caractère volontairement confusionniste qui l'entache, et de rejeter la formulation pseudo-humaniste dont il est imprégné. Car dans un effort qu'on aimerait pouvoir qualifier de louable, vous avez contribué, peut-être malgré vous, à épaissir les ténèbres dans lesquelles est plongée l'opinion française face à la guerre d'Algérie! On eût souhaité de votre part une plus claire vision des événements historiques qui secouent l'Algérie depuis le 1er novembre 1954; on eût applaudi à une plus saine prise de conscience devant les réalités algériennes. Hélas! au lieu de cela, nous constatons avec regret que selon qu'on soit français ou algérien, les données de la véritable situation sont estompées ou affirmées.

+
+ +

Il n'est pas dans notre intention de polémiquer avec vous. Mais il n'est pas, non plus, possible sous peine de mériter votre paternalisme de ne pas vous communiquer les réflexions que nous suggère la lecture attentive de votre appel.

Et d'abord que signifie exactement la formule: "Communauté franco-musulmane" qui revient si souvent sous votre plume? Elle participe d'un double souci: celui d'éviter de dégager la spécificité algérienne de la communauté en question; celui de sacrifier à la terminologie "officielle" dont on sait de quel mépris de l'Algérien elle est assortie. Dans les deux cas, l'emploi que vous en faites est à tout le moins condamnable, surtout pour les laïcs!

+
+ +

"Les exigences unilatérales ne concourent qu'à perpétuer le drame" affirmez-vous ensuite, sur un ton de logique apparente, qu'est-ce à dire? La revendication de la Liberté et de l'Indépendance exprimée par des colonisés, est-elle donc devenue pour vous "une exigence unilatérale" qu'on ne peut satisfaire? Vous êtes-vous posé - jamais - la question de savoir pourquoi les Algériens ont été amenés à prendre les armes? De quel

DOC 13 1

.....

droit et au nom de quel principe vous autorisez-vous à considérer l'aspiration du peuple algérien à l'indépendance comme une "exigence unilatérale"? Ne serait-elle, n'est-elle pas plutôt naturelle et digne d'être agréée, d'autant que c'est au colonialisme qu'elle est arrachée? Il est vrai que pas une seule fois le mot colonialisme n'est utilisé par vous, et nous ne saurions croire que cet oubli, qui pourrait induire en erreur, ait été involontaire. Le conflit franco-algérien n'est pas une querelle de ménage qui relève de la Justice de Paix du quartier: c'est une affaire de vie ou de mort, et l'indépendance est la seule sanction qui garantisse les droits imprescriptibles du peuple algérien.

*
+ +

Puis vous vous adressez à la "Rebellion" (sic) et aux "Autorités françaises" pour qu'ils respectent: la première, son idéal; les secondes, "les Droits de l'Homme". Décidément, le jeu de la "balance égale" est de plus en plus en vogue dans certains milieux français dits avancés lorsqu'il s'agit de la guerre d'Algérie.

Comme elle doit être confortable la position d'arbitre moral dans laquelle vous vous installez, au-dessus de la mêlée! Comme il doit être commode pour vous de contempler du haut de votre neutralité le combat sanglant qui oppose un peuple héroïque à un système malfaisant! Comme il doit vous paraître beau le rôle de conciliateur que vous vous arrosez en la circonstance! Mais vous ne pouvez pour autant échapper au jugement de l'Histoire: votre seule appartenance à la Nation qui depuis près de 130 ans écrase notre Patrie vous crée des obligations et des responsabilités.

En vous érigeant, et en quels termes, en censeurs de la Révolution Algérienne sans vous attacher à analyser sérieusement ses causes et son caractère sacré de légitime défense, vous rejoignez consciemment ou inconsciemment ceux de vos compatriotes qui font tant de mal à notre peuple. Ce faisant, vous apportez votre caution d'éducateurs et de syndicalistes à une entreprise de mystification dont la nocivité sur l'état d'esprit de l'opinion de votre pays n'est plus à démontrer.

En réquisant les forfaits innombrables que l'armée de reconquête coloniale, la police et les civils français, commettent quotidiennement depuis trois ans en Algérie, à la dimension "d'actes de répression, d'exactions et mesures d'exception", vous piétinez la vérité et, consciemment ou inconsciemment, vous vous faites les complices d'une très grave imposture.

Quoi, accuser de "deshonneur et de haine" un idéal révolutionnaire tout tendu vers la Libération Nationale et sociale d'un peuple qui se refuse à la servitude coloniale!

Quoi, insulter au sacrifice de dix millions d'êtres humains qu'un impérialisme implacable a acculés à la dernière extrémité pour sauvegarder farouchement leur droit à l'existence!

Quoi, tenir la "balance égale" entre l'opresseur et l'opprimé, l'assassin et sa victime!

Cela est d'une odieuse injustice et révélateur de sentiments inavouables. Car enfin, ce ne sont pas les "douars" du Poitou ou de la Picardie qui flambent sous les bombardements de l'aviation algérienne et, que nous sachions, les ratissages avec le viol, les exécutions sommaires et les pillages qui les accompagnent n'ont pas pour théâtre la Dordogne! Vous semblez n'accorder qu'une importance très relative à cette tragique réalité.

A vous lire, il s'agirait d'un banal malentendu!

Un "mur de haine existe en Algérie". C'est exact. Mais il est antérieur au premier novembre 1954; il date de 1830, et c'est l'impérialisme français qui par ses pratiques monstrueuses l'a élevé et consolidé.

Les Algériens, en recourant à la lutte armée, après avoir tenté vainement d'intéresser à leur malheureux sort le peuple de France, ne l'ont qu'exercer leur droit de légitime défense; il n'a pas dépendu d'eux que le drame actuel n'eût pas lieu.

Était-il possible, d'ailleurs, qu'il en fût autrement? Lorsqu'on songe aux terribles humiliations que subissent les Algériens sur la terre de leurs ancêtres, depuis plus d'un siècle, du fait du régime raciste que leur a imposé la France, on ne peut que répondre par la négative.

Vous-mêmes, Messieurs les éducateurs, n'avez-vous pas participé dans le domaine qui vous est particulier à la tentative de dépersonnalisation de notre peuple en vous efforçant d'inculquer à nos enfants, sur les bancs de vos très rares écoles, ce mensonge historique: "nos aïeux s'appelaient les Gaulois"? Reprenez donc vos manuels pédagogiques à l'usage des "indigènes" et vous réaliserez peut-être toute l'étendue de vos responsabilités dans la situation présente.

Plutôt que de jouer les "innocents" et les conciliateurs désintéressés, ayez le courage et la probité intellectuelle de reconnaître qu'il est impossible d'humaniser le colonialisme mais qu'il faut le détruire!

+
+ +

Telles sont les réflexions que nous suggère votre appel.

C'est sans artifice de style et en toute loyauté que nous les livrons à votre méditation. Puissiez-vous découvrir dans leur nécessaire franchise l'expression d'un désir sincère de clarification et de compréhension de nos positions respectives.

La Fédération de France du
FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE.

UNION FRANÇAISE

Motions générales 13.3

1. Motion présentée par DESVALOIS au nom de la majorité fédérale

LE CONGRES de la F.E.N. proclame à nouveau sa fidélité à l'idéal d'émancipation des hommes, des peuples et des nations encore asservis, dans le plein respect de leur dignité, dénonce l'oppression dans quelque pays qu'elle se produise et condamne tout impérialisme, qu'il soit économique, idéologique ou militaire.

Il déclare que, renouvelant son opposition à toutes les formes de colonisation, il ne saurait pour autant donner son adhésion à l'anticolonialisme de façade affiché par des États qui, engagés dans une vaste compétition économique et idéologique, entraînent les pays sous-évolués dans une voie contraire à leurs intérêts fondamentaux.

LE CONGRES, constatant que l'indépendance politique ne suffit pas à réaliser l'émancipation des hommes, proclame solennellement la nécessité d'assurer à tout être humain les droits économiques et sociaux qui sont les siens. Libération du peuple et émancipation de l'individu, qui se conditionnent mutuellement, ne sauraient être dissociés l'une de l'autre.

Fidèle à l'internationalisme prolétarien, LE CONGRES déplore l'explosion des fanatismes raciaux ou religieux, des nationalismes exacerbés et les réactions en chaîne qu'elle peut provoquer. Les peuples, qui combattent la domination extérieure, ne sauraient oublier qu'ils ont à faire face à l'intérieur à leurs propres oppresseurs, avides de profits, de conquête et de pouvoir.

LE CONGRES déclare à nouveau que l'Union française ne saurait être fondée que sur le principe d'une libre coopération des peuples qui la composent, en dehors de toute idée de nation suzeraine. Il affirme que la construction européenne pourrait être une œuvre de paix, comme de progrès économique et social dans la mesure où une part importante du revenu supra-national serait affectée au relèvement nécessaire du niveau de vie des pays sous-développés.

LE CONGRES enregistré avec satisfaction l'entrée en application de la loi-cadre dans les T.O.M. Conformément à la position traditionnelle du syndicalisme universitaire, il affirme la nécessité d'aider ces territoires à assurer leur évolution qui, favorisée au lieu d'être réfrénée, peut s'accomplir pacifiquement pour le plus grand bien de tous. Les réformes politiques, économiques et sociales, décidées à cet effet doivent bénéficier à la masse du peuple et non à quelques privilégiés seulement.

Il souligne à cet égard que la scolarisation doit être développée rapidement, quelles que soient par ailleurs les difficultés que crée l'augmentation de la population scolarisable. C'est au peuple tout entier que doit être ouverte l'école laïque.

LE CONGRES demande à nouveau, tant aux Conseils de gouvernement des T.O.M. qu'au gouvernement français de réserver les fonds publics du F.I.D.E.S. aux seuls établissements publics, alors qu'actuellement une part importante de ces fonds, ainsi d'ailleurs que des subventions fédérales et territoriales sont largement accordées aux missions religieuses plus soucieuses de prosélytisme que de véritable éducation. Il prend acte avec satisfaction du fait que certains syndicats d'enseignants, africains s'engagent, sur ce plan, dans l'action nécessaire.

LE CONGRES constate qu'en vertu des décrets d'application de la loi-cadre les enseignements primaire, secondaire et technique ont été classés dans les services territoriaux. Il note également que, même si l'africanisation des cadres se poursuit à un rythme normal, les territoires d'outre-mer seront dans l'obligation de faire appel, pendant longtemps encore, aux enseignants métropolitains. Mais il s'émue de la situation nouvelle faite à ceux-ci depuis le 1^{er} octobre 1957 du fait de la suppression des garanties accordées jusqu'alors aux détachés de la métropole et de l'arrêt du recrutement des cadres généraux.

Il souligne la nécessité de permettre aux instituteurs et aux professeurs français d'accomplir leur mission d'éducateur. La F.E.N. veillera à ce que les gouverneurs ne profitent pas de la situation nouvelle pour assumer leur autorité complète sur l'enseignement.

LE CONGRES réclame du gouvernement une action qui, tout en respectant intégralement les droits des assemblées territoriales, garantisse les droits moraux et matériels des enseignants français. Dans le même esprit, il réclame également des assemblées territoriales et des Conseils de gouvernement l'élaboration de statuts du personnel consacrant ces droits moraux et matériels. Il rappelle que la F.E.N. n'a cessé de lutter contre l'attitude de gouverneurs et d'administrateurs qui, au mépris de la justice et de la démocratie, mettaient fin au détachement d'enseignants soucieux de développer des liens d'amitié avec la population autochtone. Il déclare qu'il lutterait de la même manière, et au nom des mêmes principes, contre toute mesure arbitraire qui, intervenant à l'avenir, nuirait en fait à la coopération culturelle nécessaire et à l'intérêt commun.

LE CONGRES affirme que les enseignants français ne failliront pas à leur mission émancipatrice et que l'école publique, considérée comme l'élément le plus valable de l'œuvre française, continuera par son enseignement à favoriser le progrès humain et à préparer la libération sociale.

2. Motion présentée par FOURNIAL

FIDÈLE à l'internationalisme prolétarien, LE CONGRES déplore l'explosion des fanatismes raciaux ou religieux, des nationalismes exacerbés, et les réactions en chaîne qu'elle peut provoquer. Il affirme cependant qu'on ne saurait confondre le nationalisme des grandes puissances, qui vise à légitimer la domination de celles-ci sur les peuples coloniaux et dépendants, et le nationalisme de ceux-ci, qui est l'expression de leur aspiration à une liberté qui leur est depuis longtemps promise et toujours refusée. Si ces peuples, qui combattent la domination extérieure, ne sauraient oublier qu'ils ont à faire face, à l'intérieur, à leurs propres oppresseurs avides de profits, de conquête et de pouvoir, les peuples des métropoles, que l'on veut associer aux desseins co-

lonialistes, ne sauraient non plus oublier que les principaux profiteurs de la domination coloniale sont dans leur propre pays.

LE CONGRES déclare qu'une union entre la métropole et les peuples d'outre-mer ne saurait être fondée que sur le principe d'une libre coopération, en dehors de toute idée de suzeraineté. Il affirme en conséquence que la reconnaissance du droit des peuples coloniaux à l'indépendance constitue la base nécessaire de cette libre coopération, dans l'intérêt mutuel des peuples de la métropole et des pays coloniaux ou dépendants.

LE CONGRES mandate le Bureau fédéral pour entrer en rapport avec les

organisations syndicales de ces pays afin d'étudier avec elles, dans l'esprit de l'internationalisme prolétarien, l'ensemble des problèmes dont la solution appelle la solidarité active des travailleurs français et de ceux des territoires d'outre-mer.

N. B. — Cet amendement vise à remplacer, dans la motion présentée au Congrès par le camarade DESVALOIS, les quatrième et cinquième alinéas (à partir de : "Fidèle à l'internationalisme prolétarien..." jusqu'à : "ou relèvement nécessaire du niveau de vie des pays sous-développés.")

Le vote de cet amendement implique donc le rejet des deux alinéas visés, mais l'acceptation — dans un souci de rapprochement des points de vue sur ces questions — du reste de la motion présentée par DESVALOIS.

3. Motion présentée par l'ECOLE EMANCIPEE 13-3 suite

DEPUIS la seconde guerre mondiale la physionomie du monde a été modifiée par de gigantesques bouleversements dont les plus importants sont sans doute ceux qui marquent la fin du système colonial.

L'impérialisme français a dû abandonner nombre de ses positions devant la force des mouvements d'indépendance nationale, non sans avoir d'abord tenté la politique de répression qu'il poursuivait encore en Algérie.

Après l'Indochine, le Maroc, la Tunisie et sous la pression de la guerre

d'Algérie, l'impérialisme français a cependant été contraint à la concession préventive dite de la "loi-cadre" en Afrique noire et à Madagascar.

Fidèle à l'idée laïque comme au principe de l'internationalisme prolétarien LE CONGRES DE LA F.E.N. réaffirme son attachement au libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce qui signifie dans le contexte actuel :

- reconnaissance sans exclusive de toutes les formes d'expression politique africaines et malgaches;
- libération des militants nationaux-

tes emprisonnés et disparition de toutes les contraintes administratives qui pèsent sur plusieurs d'entre eux (obligations à résidence);

— reconnaissance de l'auto-détermination de ces peuples dans l'élaboration de leurs propres institutions jusqu'à y compris le droit à l'indépendance.

LE CONGRES affirme que cette voie est la seule susceptible d'assurer efficacement la garantie des droits de chacun, y compris ceux des enseignants français.

(16 septembre 1957)

ALGÉRIE

1. Motion présentée par DESVALOIS au nom de la majorité fédérale

LE CONGRES DE LA F.E.N., constatant que le drame algérien se prolonge avec une intensité accrue, qu'il pèse chaque jour davantage sur la vie de la France et de l'Afrique du Nord, exprime sa nouvelle inquiétude et son angoisse; il affirme sa volonté de maintenir les principes définis par les congrès antérieurs dans le double souci d'une fidélité raisonnée et d'une efficacité accrue.

Il déclare que tout retour à un statu quo ante plus ou moins déguisé est définitivement condamné et rejette les solutions de force dont quelques-uns espèrent encore, contre toute raison et contre toute justice, qu'elles pourraient maintenir à leur profit les privilèges d'un colonialisme périmé.

LE CONGRES, fidèle aux principes syndicalistes et universalitaires déclare que, par vocation, les enseignants français ne sauraient accepter la violence quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le camp, et qu'ils ne peuvent approuver ni le terrorisme, qui déshonore l'idéal au nom duquel prétendent combattre ceux qui l'utilisent, ni la répression qui porte atteinte aux Droits de l'Homme. Constatant que loin de se détruire mutuellement les deux extrêmes se fortifient l'un par l'autre, il condamne les odieux excès de ceux qui, dans les deux camps, perpétuent un climat de haine et de peur.

Considérant que notre pays ne peut s'acquitter de sa mission que dans la mesure où il reste fidèle à ses traditions, à son passé de lutte pour le respect de la personne humaine, à son idéal de justice et de fraternité, LE CONGRES manifeste son opposition à la loi portant reconduction et extension des pouvoirs spéciaux. L'indignation profonde que suscite un terrorisme d'autant plus odieux qu'il s'attaque

sauvant aux faibles ne saurait légitimer des méthodes risquant de dénaturer le vrai visage de la France.

Considérant par ailleurs que ni l'un ni l'autre des adversaires en présence ne peut espérer imposer par la force et la violence une pacification réelle et durable, le Congrès déclare que la recherche d'une solution négociée opposée tout à la fois à l'abandon pur et simple et à l'intransigeance sectaire, demeure la seule voie de la raison et de l'espoir. Il fait sien l'appel lancé aux responsables de la rébellion algérienne d'une part de faire cesser sans délai attentats, crimes, atrocités et massacres, aux autorités françaises d'autre part de faire cesser également sans délai les actes de répression individuelle et collective, les exactions et les mesures d'exception. Il souligne une fois de plus que les exigences unilatérales ne concourent qu'à perpétuer le drame.

LE CONGRES déclare que si cet appel était entendu, une ouverture pourrait être créée qui permettrait de préparer les conditions du cessez-le-feu et de la négociation. La Conférence de la Table ronde, mise en présence des diverses propositions avancées pour le règlement du conflit, aurait alors pour tâche d'étudier sans préalable ni exclusive les divers aspects du problème algérien et de définir le éventuel institutionnel original qu'impose la vie de la communauté franco-musulmane.

LE CONGRES demande à toutes les sections départementales de la F.E.N. de populariser dans la plus large mesure possible les principes, la méthode et les moyens dont l'application contribuerait efficacement au règlement du drame algérien.

2. Motion présentée par GUILBERT

LE CONGRES de la F.E.N. Devant l'évolution de la situation en Algérie,

Constate les résultats de la méthode dite de pacification qui a forgé l'unité des populations musulmanes, a abouti à leur revendication unanime de la reconnaissance du droit à l'indépendance, a renforcé les exigences des ultras ou colonialisme au point de rendre la situation des libéraux européens particulièrement difficile, comme l'ont montré à maintes reprises les mesures d'internement, d'expulsion, les contraintes physiques et l'interdiction de toute presse non conformiste.

Il constate d'autre part que sous la fiction juridique de "l'Algérie française" le ministre de l'Éducation nationale oblige de jeunes enseignants ou stagiaires à un séjour forcé en Algérie.

Il reconnaît en conséquence que les

conditions ne sont plus remplies actuellement en Algérie pour que soit assuré un enseignement de liberté fidèle aux principes qui régissent la Constitution française.

Il reconnaît d'autre part que dans les circonstances présentes les membres de l'enseignement qui se réclament ouvertement des positions syndicales concernant la solution pacifique du problème algérien sont susceptibles d'être inquiétés pour de légitimes opinions, inséparables du sens de leur mission. Il dénonce, dans ces conditions, les décisions d'autorité du gouvernement pour nommer ou maintenir en Algérie des enseignants contre leur volonté.

Il s'élève contre les pouvoirs spéciaux permettant la généralisation en Algérie des mesures arbitraires, des exactions et des tortures qui ont soulevé l'émotion en France et dans le monde, instituant en France les camps de

concentration et créant le climat du fascisme.

Il affirme que seule l'ouverture d'une négociation pour un cessez-le-feu avec ceux qui se battent, devant aboutir à un règlement politique sur la base de la reconnaissance du droit à l'indépendance des populations autochtones et de la sauvegarde des intérêts légitimes des populations d'origine européenne, peut assurer le retour à la paix.

Il considère que la négociation ouverte dans ces conditions permettrait d'établir entre la France et l'Algérie des liens économiques et culturels utiles aux deux pays et qui auraient d'autant plus de chances d'être durables qu'ils seraient librement consentis.

Il estime que pourrait être restitué dans ces conditions à la présence des enseignants français en Algérie un sens conforme à leur mission qui est de faire simplement aimer la culture française.

3. Motion présentée par l'ECOLE EMANCIPEE *A3.3*

LE CONGRES de la F.E.N. constate que vingt mois après le vote des pouvoirs spéciaux, quatre mois après leur reconduction et leur extension, la situation en Algérie n'a fait que se détériorer.

En dépit du filtrage de l'information, les faits ont justifié et satisfont les prévisions de ceux qui dénonçaient les formes de répression qu'impliquait inévitablement toute politique de force en Algérie.

LE CONGRES de la F.E.N. fidèle aux principes à la fois authentiquement syndicalistes et traditionnellement universalitaires qui lui ont fait condamner exactions, sévices, assassinats, exécutions sommaires et tortures, en quelque lieu et en quelques circonstances que ce soit, réaffirme solennellement sa volonté de contribuer au respect des droits de la personne humaine.

LE CONGRES de la F.E.N. déclare que les enseignants français, sans justifier le terrorisme comme moyen de régler les problèmes politiques, renouvellent leur condamnation du fait colonial, qui, refusant à la population musulmane l'exercice réel des droits politiques et même, dans de nombreux cas, le simple droit à une vie décente, a acculé celle-ci au terrorisme comme moyen d'expression de sa révolte.

LE CONGRES de la F.E.N. déclare que les enseignants français se refusent à partager devant l'opinion mondiale la

responsabilité de brutalités et de tortures que rien ne saurait excuser. Le fait, par exemple, qu'un individu arrêté a pu susciter ou commettre des actes de violence ne saurait légitimer la poursuite du trop célèbre "Cycle infernal, attentats, répression" (camps d'hébergement, tortures, répression collective, séquestrations arbitraires).

LE CONGRES de la F.E.N. ne peut s'estimer satisfait du travail de la "Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles" dont l'impulsivité n'est plus à démontrer; il estime que toute création de ce genre, même dotée de moyens plus efficaces, ne peut finalement qu'être illusoire. La guerre d'Algérie porte en elle, de par son contexte général, toutes les manifestations de brutalités et de tortures et seul le rétablissement de la paix peut les faire disparaître.

Il est certain aujourd'hui pour tout individu de bonne foi que le prolongement de la situation actuelle, c'est-à-dire de la guerre d'Algérie sous toutes ses formes, interdit toute solution quelle qu'elle soit.

Le gouvernement est lui-même contraint à la recherche d'une issue mais il est certain également que toute tentative de solution imposée du type "loi-cadre" présentée à la discussion de chacun (Parlement et O.N.U.), sauf des représentants du peuple algérien, n'apportera aucune solution réelle.

LE CONGRES de la F.E.N. réclame

donc avec d'autant plus d'énergie que soient établies les conditions d'un cessez-le-feu.

— libération des détenus politiques emprisonnés pour délit d'opinion en Algérie et en France;

— acceptation d'étudier sans préalable et sans exclusive tous les aspects du problème algérien, notamment les aspirations des populations algériennes et par là même la nature des liens entre l'Algérie et France, ce qui implique la reconnaissance du droit à l'auto-détermination jusques y compris éventuellement le droit à l'indépendance.

LE CONGRES engage la F.E.N. à poursuivre, selon ses possibilités propres, l'information des enseignants et de l'opinion publique.

Il mandate les organismes responsables pour proposer sur ces bases aux organisations syndicales de travailleurs une campagne d'action destinée à faire reconnaître à la fois l'inséparabilité et la justice de la solution négociée.

Après avoir été la première à dénoncer cette guerre, après les positions sans équivoque prises dans la défense des droits des peuples et des individus, la F.E.N. se doit aujourd'hui de prendre la tête du mouvement d'opinion qui seul peut empêcher le pourrissement de la question algérienne et toutes ses conséquences matérielles, civiles et morales, en France comme en Algérie.

(16 septembre 1957.)

MAROC

Motion présentée par DESVALOIS au nom de la Commission unanime

LE CONGRES DE LA FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE constate avec satisfaction que les négociations franco-marocaines, interrompues par les événements d'octobre 1956, ont enfin abouti à la signature d'une convention qui définit les conditions de la coopération culturelle entre les deux pays et d'un protocole annexe qui précise les avantages moraux et matériels accordés aux personnels universitaires et enseignants français en service dans les établissements marocains.

Le CONGRES.

— Demande le respect rigoureux des garanties fixées par les textes et nécessaires pour permettre aux enseignants d'accomplir leur mission d'éducateurs.

— Souhaite que les efforts de compréhension soient rapprochés pour l'établissement du climat psychologique favo-

rabile à la coopération culturelle entre les deux pays et que les deux autorités responsables mettent tout en œuvre pour faciliter l'adaptation du personnel français qui, n'étant plus régi par statut, se trouve soumis dans le cadre de l'assistance technique, à un régime contractuel entièrement nouveau.

— S'engage dans toute la mesure où régnera ce climat à favoriser le maintien ou le recrutement dans la métropole des enseignants français nécessaires au Maroc.

— Réclame pour ces agents le bénéfice du régime métropolitain de Sécurité sociale.

— Assure les enseignants français exerçant au Maroc comme ceux qui se trouveraient dans l'obligation de réintégrer la Métropole de son entière solidarité et de son appui total.

TUNISIE

Motion présentée par DESVALOIS au nom de la Commission unanime

LE CONGRES DE LA F.E.N. prend acte avec satisfaction des accords franco-tunisiens intervenus en février et mars 1957 qui ont mis fin à l'équivoque dénoncée par le Congrès de 1956 et définit les conditions nouvelles de l'activité, placée sous le signe de l'assistance technique, des agents français en service auprès de l'administration tunisienne.

LE CONGRES demande aux deux autorités responsables de tout mettre en œuvre pour faciliter l'adaptation indispensable de ces agents qui, n'étant plus régis par statut, se trouvent soumis à un régime contractuel entièrement nouveau.

LE CONGRES souligne l'importance d'une application libérale des textes fondamentaux. Il souligne aussi la nécessité d'éviter toute décision unilatérale et restrictive qui, prise par le gouvernement tunisien, ne pourrait que créer un sentiment d'inquiétude chez les enseignants français

avant donné leur adhésion au protocole annexe et, par conséquent, nuire à leur maintien ou à leur venue en Tunisie.

LE CONGRES demande avec la plus vive insistance que soit recherchée le plus rapidement possible une formule acceptable accordant le bénéfice des avantages du régime français de Sécurité sociale.

Constatant par ailleurs que la situation matérielle des agents français en Tunisie est inférieure à celle qui existe dans d'autres territoires, il demande également que soit réalisée l'harmonisation nécessaire.

LE CONGRES déclare que la F.E.N. est prête à apporter son aide totale à la réalisation d'un climat de confiance favorable à une coopération culturelle efficace, et qu'elle s'engage à favoriser le maintien et le départ d'enseignants français en Tunisie dans toute la mesure où régnera cet indispensable climat de confiance.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Motions générales Doc 14

Motion présentée par DESVALOIS au nom de la majorité fédérale

Le Congrès de la F.E.N. réaffirme sa fidélité absolue à l'idéal d'émancipation des hommes, des peuples et des nations encore asservies, dans le plein respect de leur dignité, dénonce l'oppression dans quelque pays qu'elle se produise et renouvelle son opposition à toutes les formes de colonisation.

Exprimant à nouveau son attachement à l'internationalisme prolétarien, mais déplorant l'explosion des fanatismes raciaux ou religieux et des nationalismes exacerbés, il précise que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a pour corollaire la claire notion de l'interdépendance économique, sociale et culturelle des nations, dans le respect de la personnalité de chacune. Ainsi comprise, l'autodétermination d'un peuple ne saurait être une menace pour la paix; elle apportera au contraire une contribution active à son édification.

Le Congrès déclare qu'en plus des droits politiques doivent être assurés à chaque être humain de réels droits économiques et sociaux en vue de réaliser simultanément l'émancipation de l'individu et la libération du peuple, qui se conditionnent mutuellement.

Le Congrès prend acte des résultats du référendum par lequel les territoires d'outre-mer ont décidé d'appartenir à la commu-

nauté prévue par la Constitution, la Guinée, pour sa part, ayant librement choisi l'indépendance.

Il proclame sa volonté d'aider les peuples à poursuivre, dans ce nouveau cadre, une pacifique et juste évolution. En particulier, il affirme que les organisations syndicales enseignantes de la F.E.N. demeurent prêtes à participer à l'œuvre large et féconde de coopération culturelle avec les territoires d'outre-mer, ainsi qu'avec la Guinée indépendante, en utilisant tous les moyens dont elles peuvent disposer, y compris les nécessaires liaisons syndicales dont l'esprit, la nature et la forme sont à définir contractuellement.

Dans cet esprit, le congrès demande que les indispensables garanties morales et matérielles soient accordées tant par la France que par les gouvernements locaux aux enseignants métropolitains qui continueront d'accomplir leur mission éducative outre-mer. Il réclame à cet effet la création d'un véritable cadre de coopération technique et culturelle qui, directement rattaché au ministère de l'Éducation nationale, assurera l'expansion souhaitée par les territoires eux-mêmes de la culture et de l'enseignement français et permettra ainsi la poursuite d'une œuvre réellement émancipatrice.

Motion présentée par FOURNIAL

Le Congrès de la Fédération de l'Éducation Nationale constate que les événements récents justifient de façon éclatante son attachement au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, y compris celui des peuples coloniaux et ex-coloniaux à obtenir leur indépendance.

Considérant la situation des territoires d'outre-mer après le vote du 28 septembre :

1. Le Congrès constate que les populations d'Afrique noire et de Madagascar ont choisi des voies différentes pour parvenir à la fois à leur indépendance nationale, à leur possible association, à l'établissement de liens économiques, culturels, voire politiques avec le peuple français. Que ces populations ont exprimé leur volonté de se libérer du colonialisme en même temps qu'elles formulaient leur souci de maintenir et de consolider leur alliance avec le peuple français, dans l'égalité des droits.

2. Le Congrès salue la naissance de la République de Guinée, et constate que la proclamation de son indépendance s'accompagne d'une demande d'association avec la France qu'il est de l'intérêt des deux peuples de conclure au plus tôt. Il regrette que le gouvernement français n'ait pas été le premier à reconnaître cette nouvelle nation, et demande que soit répondu favorablement à l'offre du gouvernement guinéen d'association avec la France, comme prévu à l'article 83 de la Constitution.

Considérant que les équivoques du référendum et les pressions de toute nature qui l'accompagnaient entachent le caractère de libre détermination du "Oui" des autres pays d'Afrique noire et de Madagascar, le Congrès exprime ses craintes qu'une communauté instaurée dans de telles conditions ne soit le siège de difficultés importantes dues à la maintenance de rapports de type colonialiste. Il affirme que la solution d'ensemble de ces problèmes se trouve

dans la libre détermination, entre partenaires égaux, de leurs relations futures.

3. Animé de la volonté d'aider les peuples des territoires d'outre-mer, dans l'esprit de l'internationalisme prolétarien, à réaliser leur émancipation, et notamment de collaborer avec eux pour l'élevation de leur niveau culturel, le Congrès déclare que la F.E.N. est prête dans l'immédiat, sur un pied de complète égalité avec les organisations syndicales d'Afrique noire — y compris la Guinée — et de Madagascar, à envisager les voies et moyens d'une collaboration active et fructueuse.

Il mandate le Bureau Fédéral et la Commission Administrative pour proposer à ces organisations syndicales soit une conférence qui les réunira avec les délégués de la F.E.N., soit des contacts et accords bilatéraux, afin de déterminer concrètement les objectifs précis et les conditions de cette coopération.

Motion présentée par l'"Ecole Emancipée"

L'INDEPENDANCE du Ghana, de la Guinée et bientôt de la Nigeria mettent à l'ordre du jour l'indépendance de tout le continent africain et montrent qu'en Afrique noire française aussi bien qu'à Madagascar le cadre est aujourd'hui définitivement dépassé.

En conséquence, le Congrès de la F.E.N. demande :

— L'indépendance pour tous les territoires d'A.O.F. et d'A.E.F. :

— Pour la Togo et le Cameroun, la levée de la tutelle, la création d'États indépendants et souverains ;

— Au Cameroun, l'amnistie pleine et entière ;

— Pour Madagascar, l'abrogation du traité d'annexion de 1896, la souveraineté de l'État malgache et l'indépendance ;

— L'amnistie totale avec jouissance de tous leurs droits politiques pour tous les condamnés politiques malgaches et leur retour à Madagascar.

ALGERIE Doc 14 (huk)

Motion présentée par DESVALOIS au nom de la majorité fédérale

Le Congrès constate que le coup de force et les événements qui, depuis le 13 mai, ont durement secoué le pays n'ont pas modifié les données fondamentales du problème algérien; que le drame atroce continué et que le cycle infernal terrorisme-répression n'a jamais cessé d'écraser la masse de la population sous le poids de la peur.

Le Congrès constate en outre que si le drame algérien plonge les populations d'Algérie dans les pires difficultés, il compromet également la vie nationale, dans tous ses aspects, et nuit aux relations internationales de la France. De même que la solution d'ensemble des problèmes de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire dépend de la fin de la guerre de l'Algérie, de même l'amélioration des relations franco-maghrébines et la poursuite de l'évolution pacifique des territoires d'outre-mer contribuent à hâter cette fin.

Le Congrès, rappelant que la F.E.N. a toujours affirmé le caractère spécifique du problème algérien, déclare que la politique d'intégration, d'ailleurs pleine d'inquiétantes ambiguïtés, ne saurait conduire à une solution durable et réaliste, à supposer que la France soit en mesure d'en assumer totalement la charge et les conséquences.

Il déclare également que le principe d'évolution des territoires d'outre-mer vers l'autonomie interne et l'indépendance, inscrit dans la nouvelle Constitution, voue à l'échec toute tentative d'intégration.

Le Congrès rappelle que, l'an dernier, en lançant son appel solennel, la F.E.N. a affirmé la nécessité d'un double refus: celui d'exercer et de subir la terreur; que bien avant les événements de 1954 elle n'avait cessé de dénoncer l'existence d'un sous-prolétariat misérable, la criante insuffisance de la scolarisation, la méconnaissance du sentiment de dignité humaine à laquelle aspire profondément la masse musulmane; qu'en particulier elle s'est toujours prononcée pour la construction d'une communauté franco-musulmane

où serait reconnue "la dignité à ceux à qui on la contestait", où seraient donnés "les moyens de vivre à ceux qui ne les avaient pas", où seraient alligées la justice et la solidarité.

Le Congrès demande à nouveau que soient créées les conditions psychologiques et humaines susceptibles de conduire dans les délais les plus brefs à la conclusion d'un cessez-le-feu. Quelques gestes concrets, tels que la libération des internés des camps d'hébergement et des détenus politiques emprisonnés pour délits d'opinion, le rétablissement des libertés démocratiques en Algérie, affirmeraient la volonté de la France d'y parvenir rapidement, en même temps qu'ils pourraient entraîner, par voie de réciprocité, la cessation des attentats terroristes.

Il estime que l'établissement d'un contact réel avec, d'une part, les diverses couches de population d'origine musulmane, y compris ceux qui se battent, avec, d'autre part, une population européenne laborieuse surmontant sa crainte de se voir abandonnée et comprenant que ses devoirs et son avenir n'ont de chance d'être durablement sauvegardés que par l'intervention d'une solution originale libérale, faciliterait grandement la libre discussion.

Le Congrès estime qu'une solution nécessairement politique, économique et sociale tout à la fois ne peut être trouvée, et ne peut être valable et durable, que dans la mesure où le peuple algérien, c'est-à-dire l'ensemble des populations qui vivent en Algérie, participe à sa recherche et à son élaboration dans le strict respect de l'égalité de tous les individus. Il réaffirme sa volonté de voir s'instaurer, par la Conférence de la Table Ronde, une négociation sans exclusive ni préalable qui, rejetant par avance la capitulation de l'une des parties, pourrait aboutir à un système institutionnel de caractère contractuel qu'imposent à la fois la vie de la communauté franco-musulmane et une pacifique et juste évolution.

Motion présentée par FOURNIAL

Le Congrès de la Fédération de l'Éducation Nationale constate que la guerre d'Algérie demeure, après les événements de mai et après le plébiscite du 28 septembre, la préoccupation essentielle du pays. Cette guerre, qui s'aggrave, s'étendant maintenant sur le sol national; elle est l'origine et le prétexte des atteintes portées à la démocratie, du vote d'une Constitution monarchique. Son prolongement, aggravé d'ordonnances répressives qui légalisent l'arbitraire, constitue un danger accru pour les libertés civiles et syndicales; il compromet l'économie et les finances de la France, entrave son progrès social et culturel, dégrade sa situation internationale.

Le Congrès estime que la solution des problèmes posés par cette guerre déter-

mine non seulement l'avenir des relations entre le peuple de France et celui d'Algérie, mais le progrès démocratique, pacifique et social de la France. Cette solution sera politique: il en résulte qu'elle ne saurait être trouvée par les armes, et que doit être condamnée par tous les syndicalistes — quelle que soit la solution définitive souhaitée par chacun d'eux — toute politique qui a pour résultat de prolonger, de développer et d'aggraver la guerre.

Considérant que le vote du 28 septembre en Algérie, organisé dans les conditions de l'état de guerre, ne saurait par lui-même être garant de la sincérité de l'expression libre des Algériens, le Congrès constate non seulement que la notion d'intégration reste équivoque, mais que la poli-

tique préconisée par le gouvernement français persévère dans la ligne paternaliste condamnée par les congrès de la F.E.N. et qui a précisément conduit à la situation actuelle.

Le Congrès se déclare convaincu que seule la négociation avec ceux qui se battent peut conduire d'abord à un cessez-le-feu accompagné de garanties réciproques, ensuite à la recherche d'une solution conforme à l'esprit de notre époque: celle qui comprenant que dans le mouvement de libération nationale qui anime les peuples acquies coloniaux ou dépendants, l'Algérie constitue un cas particulier et non une exception, assurera à sa population de quelque origine qu'elle soit la place qui lui revient dans sa nation.

Motion présentée par l'"Ecole Emancipée"

Le Congrès,

Considérant que :

— ni la prétendue "fraternisation" abondamment décrite au cours de l'été ;

— ni la référendum, qu'on ne saurait d'ailleurs admettre comme déterminant, étant données les conditions dans lesquelles il s'est déroulé ;

— ni le discours de Constantine du 3 octobre 1958, rééditant les promesses non tenues du discours de Constantine du 13 décembre 1957 ;

Considérant aussi que depuis quatre années, la guerre se poursuit inexorablement avec ses charges écrasantes, ses misères, ses ruines, ses deuil et qu'elle s'étend même au territoire métropolitain ;

PROCLAME une nouvelle fois son hostilité totale à cette guerre née des exigences colonialistes de privilégiés avides

de super-profits; et maintenant tout un peuple dans l'indigence et la misère ;

ESTIME que le devoir de la F.E.N. est de faire campagne :

a) Pour la cessation immédiate des actions policières, pour la libération de tous les détenus politiques y compris des condamnés à mort ;

b) Pour le retour en Algérie des libertés traditionnelles de réunion, de presse et d'expression ;

c) Pour la reconnaissance légale de tous les mouvements nationalistes algériens ;

d) Pour le retour du contingent et la diminution de la durée du service militaire ;

e) Pour une négociation pouvant aller jusqu'à l'acceptation de l'indépendance algérienne ;

f) Pour populariser auprès de l'opinion publique le droit absolu du peuple algérien à cette indépendance.

MAROC — TUNISIE

Motions présentées par DESVALOIS au nom de la Commission unanime. DOC 14
(fin)

LE CONGRES de la F.E.N. renouvelle son engagement de favoriser le maintien ou le recrutement des enseignants français nécessaires au Maroc dans toute la mesure où régnera le climat psychologique favorable à une féconde coopération culturelle et où continueront d'être accordées aux contractuels les garanties nécessaires en matière de rémunération d'avancement, de mutation, de discipline, et aussi en matière de droit d'association que, par vocation et par formation, les enseignants français estiment indispensable à l'accomplissement de leur mission.

LE CONGRES, informé du mécontentement créé au cours de l'année scolaire écoulée par les lenteurs apportées, tant par la Mission Universitaire et Culturelle Française que par le Ministère Marocain de l'Education Nationale, à régulariser les nouvelles situations :

— Demande aux administrations intéressées de prendre toutes dispositions utiles pour que, notamment, les nouveaux recrutés perçoivent, dès leur arrivée au Maroc, les indemnités et traitements qui leur sont dus ;

— Réclame du gouvernement français le maintien aux personnels transférés à la Mission des droits qu'ils avaient acquis au service de l'Etat chérifien et le rétablissement, dans toute la mesure du possible, de l'équilibre de leur rémunération avec celle des agents contractuels ;

— Assure, enfin, les enseignants français exerçant au Maroc de son entière solidarité et de son appui total pour faire aboutir leurs revendications.

LE CONGRES de la F.E.N. informé de la situation des enseignants français en Tunisie exprime à nouveau sa volonté d'aider, dans le cadre de ses possibilités, au développement rapide de l'enseignement en Tunisie, et au renforcement d'une franche et efficace coopération culturelle franco-tunisienne.

Dans cet esprit, il demande instamment aux deux gouvernements de liquider le contentieux franco-tunisien de manière à établir le plus vite possible le climat moral et les conditions matérielles nécessaires à la poursuite de cette œuvre.

Il demande également l'harmonisation des situations des enseignants français quel que soit le service auquel ils sont affectés : Ministère tunisien ou Mission Universitaire et Culturelle Française. Des liens doivent être institués entre ces deux services d'enseignement pour éviter un isolement néfaste, pour réaliser la conjugaison des efforts et pour assurer les possibilités de déroulement normal de carrière des agents français.

Il doit avoir attiré l'attention des autorités tunisiennes sur la nécessité de donner au protocole du 9 mars 1957 le caractère de stabilité indispensable à une participation féconde des enseignants français à une élévation continue du niveau de culture.

Le CONGRES déclare enfin que pour les deux gouvernements la nécessité est impérieuse de tenir leurs engagements en ce qui concerne la Sécurité sociale.

DOC 14 MOTION D'ORIENTATION

présentée par la section départementale des Bouches-du-Rhône

2. Pour une solution durable des problèmes d'outre-mer

LE CONGRES constate l'étroite liaison entre l'instauration d'un régime autoritaire en France et l'aggravation de la guerre en Algérie. Il réclame la fin immédiate de cette guerre par la négociation avec les représentants authentiques du peuple algérien. Fidèle à l'internationalisme prolétarien, il réaffirme son attachement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, jusques et y compris en maintenant

leur indépendance. Mais il souhaite que des négociations ouvertes avec les représentants qualifiés de ces peuples — y compris en Algérie — aboutissent à l'établissement entre eux et la France de liens durables, parcs que librement consentis dans le domaine économique, culturel et politique. Le congrès mandate la C.A. et le Bureau Fédéral pour associer la F.E.N. à toute action démocratique qui se proposerait ces objectifs.

MOTION D'ORIENTATION

présentée par l'"Ecole Emancipée"

10/5 2

A. Contre le Gaullisme

Doc 143

Ens. Subr

LE Congrès, considérant la situation créée par les événements dont notre pays a été le théâtre depuis le mois de mai dernier, affirme :

— que le régime instauré sous la pression de l'insurrection factieuse, avec la complicité agissante de l'Armée, de la Police et d'une large fraction du Parlement, et apparemment établi en droit sur les résultats du référendum du 28 septembre, constitue un système politique essentiellement fondé sur le pouvoir personnel donc antidémocratique ;

— que, face aux difficultés de tous ordres qu'il aura à résoudre dans un proche avenir, un tel régime, par une sorte de logique interne implacable, ne

peut se maintenir qu'en évoluant vers une forme franchement autoritaire et dictatoriale ;

— que ce régime, réalisation du "pouvoir fort" dont rêve la bourgeoisie, chaque fois qu'historiquement le maintien de la démocratie parlementaire gêne la sauvegarde de ses privilèges, ne peut régler les problèmes actuels que dans un sens défavorable aux intérêts des travailleurs ;

— que la consolidation et l'installation durable du "gaullisme" seraient incompatibles avec tout progrès social sérieux ; conduiraient les travailleurs à l'impossibilité de s'organiser et de lutter efficacement pour la défense de leurs intérêts immédiats et signifieraient, his-

toriquement, stagnation s'il n'est reculé de la classe ouvrière dans sa marche vers le mieux-être et l'émancipation.

En conséquence, le Congrès proclame solennellement l'impérieuse nécessité pour le mouvement ouvrier français d'organiser sans délai, et sous toutes les formes possibles, la résistance la plus totale au nouveau régime ; dénonce toute politique qui, de la part des organisations syndicales, tendrait, sous prétexte de "neutraliser" et d'"amender" le gaullisme, à composer avec lui et, par voie de conséquence, à orienter finalement le syndicalisme non seulement vers la collaboration de classes, mais aussi vers la forme la plus rétrograde du corporatisme paternaliste.

B. Savoir ne pas oublier

D'AUTRE part, le Congrès, persuadé, — de ce que l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tous les gouvernements et de tous les Etats, quels qu'ils soient, est la condition indispensable à la réalisation de sa vocation émancipatrice ;

— de ce que la défense de la liberté, pour être efficace, ne saurait prétendre un caractère circonstanciel ni dans le temps, ni dans l'espace.

Souligne la lourde responsabilité encourue par les directions des grandes confédérations ouvrières quant à la dégradation progressive de la condition sociale et politique des travailleurs au cours de ces dernières années, par con-

séquent, quant à l'avènement du régime actuel.

Estime que ces directions ont failli : — pour n'avoir pas su promouvoir une défense efficace des intérêts spécifiques des travailleurs, préoccupées qu'elles étaient de satisfaire aux exigences d'une collaboration presque inconditionnelle avec la bourgeoisie française, ou d'une soumission aveugle aux entreprises politiques de l'impérialisme américain, de la hiérarchie catholique ou de la bureaucratie soviétique ;

— pour n'avoir pas su, ou pas voulu, faire face au coup de force d'Alger, en appelant, dès le premier jour, à une action directe coordonnée et puissante

des travailleurs, et pour avoir, pratiquement, l'arme au pied, assisté, impuissantes ou complices, à l'étranglement de la République.

En conséquence, le Congrès dénonce toute manœuvre ou toute orientation qui, pour sacrifier au mythe de l'union à tout prix, aboutirait :

— à absoudre ces directions de leurs erreurs ou de leurs trahisons ;

— à mettre à profit les conditions nouvelles de la lutte ouvrière pour les réhabiliter aux yeux des travailleurs ;

— à rétablir leur autorité sur le mouvement ouvrier français et à s'engager ainsi sur une voie qui le conduirait à de nouvelles défaites.

C. Pour la défense et le renouveau du mouvement ouvrier

LE Congrès, persuadé :

— de ce que la sauvegarde de l'Ecole publique et de l'idéal qu'elle incarne est conditionnée, dans notre pays par le rétablissement intégral de la démocratie ;

— de ce que les intérêts spécifiques du corps enseignant concordent avec ceux des autres travailleurs ;

— de ce que le sort du syndicalisme universitaire est plus que jamais inti-

mement lié au sort du mouvement ouvrier tout entier.

Conscient du prestige dont jouit la F.E.N. parmi les travailleurs — et toutes réserves faites sur ses propres faiblesses, ses propres insuffisances et ses propres erreurs — prestige en grande partie dû :

— au long passé de lutte des organisations syndicales de l'enseignement ;

— à son caractère d'organisation de masse unitaire et démocratique ;

— à sa cohésion et à sa discipline dans les actions entreprises ;

— à son attachement à la thèse de l'indépendance du syndicalisme ;

— à certaines prises de position courageuses face aux événements des années écoulées ;

— à ses efforts récents pour la reconstitution de l'unité syndicale ;

— enfin à son rôle déterminant dans l'organisation de la manifestation du

**Motion présentée
par les "AMIS DE L'ECOLE EMANCIPÉE"**

LE CONGRÈS de la F.E.N. salue :
— la lutte du peuple congolais pour secouer le joug paternaliste et autoritaire du gouvernement belge et de la toute-puissante "Union Minière du Katanga" ;

— le combat des peuples de Rhodésie, du Nyassaland et d'Afrique du Sud contre la ségrégation raciale et l'exploitation économique.

LE CONGRÈS constate que ces événements mettent à l'ordre du jour la libération de tout le continent africain des chaînes du colonialisme ;

Salue le jeune Etat guinéen qui, malgré les sombres pronostics des colonialistes, a su s'organiser et faire entendre sa voix sur l'arène internationale, constituant avec le Ghana et bientôt la Nigeria un puissant pôle d'attraction pour les masses africai-

nes, dont l'aspiration majeure reste l'indépendance.

LE CONGRÈS constate que les révolus sociaux, les crises et les violences qui ont affecté les territoires d'A.O.F. et d'A.E.F., de même que l'éclatement du R.D.A. et la création de la "Fédération du Mali" prouvent que l'Afrique Noire Française ne peut se développer harmonieusement dans le cadre étriqué et morcelé de la "Communauté franco-africaine" peu différente de l'ancienne "Union Française". Seule l'indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique Noire permettra aux populations africaines de briser les barrières artificielles élevées par le colonialisme et de refaire l'unité territoriale économique et politique de leur pays.

En conséquence, LE CONGRÈS demande :

— L'indépendance des anciennes colonies d'Afrique Noire ;

— L'indépendance du Cameroun et l'amnistie pour les condamnés politiques camerounais.

A Madagascar, le Congrès s'élève contre l'élection antidémocratique du président de la République malgache, qui a été désigné sans que de nouvelles élections aient eu lieu, et alors que les authentiques représentants du peuple malgache : Ravoahangy, Rabemananjara, Raseta, et leurs compagnons, exclus de la loi d'amnistie, sont encore en résidence forcée en France et privés de leurs droits politiques jusqu'en 1962.

LE CONGRÈS réclame l'abrogation du traité franco-malgache de 1896, l'indépendance et la souveraineté de Madagascar.

Demande une amnistie totale pour les députés et les militants malgaches condamnés lors des procès de 1947, le rétablissement de tous leurs droits politiques et leur retour immédiat à Madagascar, conformément aux promesses du gouvernement français et du gouvernement malgache ;

Proteste contre l'arrestation du docteur Raseta, à Djibouti, et contre sa remise en résidence surveillée à Cannes.

refuser colonialisme
Droit à l'emploi

ALGERIE

22 avril 59

Motion présentée par P. DESVALOIS au nom de la majorité de la commission

LE CONGRÈS déclare à nouveau que le drame algérien, d'une exigence toujours aussi terrible quant à son prix de vies humaines, demeure le problème majeur qui conditionne toute la vie politique française et hypothèque tout le devenir économique, social et moral de la nation.

Conscient du rôle qu'a joué la culture française dans le monde et du rôle qu'elle peut encore jouer, il estime que les enseignants français ne peuvent rester indifférents devant une telle situation.

Fidèle aux traditions universitaires les plus hautes, il renouvelle ses appels solennels pour tirer le pays d'une situation qui, s'aggravant de jour en jour, a créé les conditions du coup de force du 13 mai et affirme que la continuation de cette guerre reste une menace lourde pour les principes essentiels de la vie démocratique.

LE CONGRÈS dénonce l'attitude des activistes et des ultras des deux camps : les uns, en refusant de reconnaître les légitimes aspirations de la masse musulmane à la justice, à l'égalité, à la dignité et à des conditions de vie meilleures, portent une lourde responsabilité qu'aucune déclaration nouvelle ne saurait atténuer ; les autres, en s'enfermant dans un prétexte absolu, sont trop souvent conduits, au prix de sang, à rejeter un dialogue pourtant indispensable. Loin de se détruire mutuellement, les extrémismes se nourrissent l'un de l'autre.

LE CONGRÈS, s'il prend acte, d'une part, de l'importance de l'effort de scolarisation, de la consécration du collège unique, de l'octroi du droit de vote aux femmes musulmanes et, d'autre part, des grâces, des libérations et des clarifications accordées, déclare cependant que ces réformes et actes positifs, d'ailleurs constamment deman-

dés par la F.E.N., ne peuvent suffire à ramener la paix en Algérie. Il déplore que, trop souvent, ils soient dénaturés dans leur application et, qu'en outre, des mesures contraires en détruisent la portée.

Il constate enfin que les affirmations répétées sur la possibilité d'un règlement militaire rapide ont été régulièrement démenties par les faits. Il affirme que la force est et restera impuissante à établir en Algérie un régime capable de traduire les réalités vivantes de ce pays et à y ramener la paix.

Dans ces conditions, et compte tenu de la spécificité du problème algérien — donné incontestable de la situation — LE CONGRÈS estime qu'une solution nécessairement politique, économique et sociale tout à la fois ne peut être trouvée et ne peut être valable et durable que dans la mesure où le peuple algérien, c'est-à-dire l'ensemble des populations qui vivent en Algérie, participe à sa recherche et à son élaboration dans le strict respect de l'égalité de tous les individus. Il renouvelle avec force tous ses précédents appels et réaffirme solennellement la nécessité d'une négociation pacifique, sans exclusive ni préalable, à laquelle participeront avec la France tous les éléments représentatifs de la population, y compris ceux qui sont actuellement enfermés dans des camps d'hébergement pour leur action libérale, et ceux aussi qui se battent. Cette négociation, rejetant par avance la capitulation de l'une des parties, pourrait aboutir à un système institutionnel de caractère contractuel qu'imposent tout à la fois la vie de la Communauté franco-musulmane, les légitimes aspirations des divers groupes ethniques d'Algérie, et une pacifique et juste évolution vers un régime de démocratie politique, économique et sociale.

DOC 15

ALGERIE Doc 152

Motion présentée par la SECTION DEPARTEMENTALE DE LA MARNE

LE CONGRES constate que la guerre d'Algérie, depuis 5 ans, pèse, d'un poids toujours accru sur notre pays, portant atteinte à ses intérêts les plus vitaux,

— par le sacrifice d'un nombre toujours plus élevé de vies humaines,

— par les risques de démoralisation de la jeunesse sous les drapeaux, contrainte à assister ou à participer à des actes de violence, de haine et de mépris de l'individu,

— par les coups portés aux institutions démocratiques françaises, et le rôle prépondérant que prétend jouer l'armée dans le domaine politique et social, en France comme en Algérie,

— par les atteintes graves à la dignité humaine et au droit des gens : arrestations arbitraires, tortures, poursuites pour délit d'opinion, expéditions punitives, représailles, assassinats,

— par la dégradation de la vie politique du pays et le développement des menées fascistes en France,

— par l'apparition des "camps de regroupement" où règnent, de l'aveu officiel, la maladie et la famine, et où sont concentrés plus de 1 million

d'Algériens sur une population musulmane de 8 millions,

— par l'abaissement constant du niveau de vie des travailleurs, la régression sociale, les difficultés budgétaires et particulièrement le manque de crédits pour l'éducation nationale,

LE CONGRES exprime sa profonde inquiétude de voir le gouvernement s'obstiner à rechercher une solution militaire dans un pays où une armée moderne d'un demi-million d'hommes ne peut l'emporter sur un adversaire soutenu par tout un peuple et qui se renforce de mois en mois. Cette attitude gouvernementale, non seulement ne tient pas compte des réalités, mais encore lèse très gravement notre intérêt national car notre pays ne peut, dans la période historique actuelle, conserver des liens avec les pays hier colonisés que sur des bases nouvelles qui excluent les épreuves de force.

LE CONGRES rappelle que la négociation politique est possible avec les représentants de ceux qui se battent, et qu'aucune autre solution ne pourra ramener la paix souhaitée. L'indétermination ne peut venir au terme d'une "pacification" qui signi-

fic la poursuite de la guerre jusqu'à extermination de l'adversaire, mais seulement après la négociation politique. Celle-ci devra nécessairement être fondée sur la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance. D'autre part, la présence en Algérie d'une minorité d'origine européenne est un fait dont les éventuels négociateurs devront tenir compte. La négociation pourrait aussi, sur la base de l'égalité des droits, du libre consentement et du respect des intérêts légitimes des deux peuples, définir des rapports nouveaux entre l'Algérie et la France et les principes d'une coopération souhaitable pour les deux pays.

LE CONGRES, exprimant la volonté des enseignants de voir cesser la guerre d'Algérie, mandate le Bureau national pour alerter l'opinion publique à ce sujet, pour participer à toutes les actions et pour prendre toutes les initiatives susceptibles de faire prévaloir l'indispensable négociation politique, seule capable de mettre fin au conflit, et d'amener le gouvernement français à ne refuser aucun moyen qui permette de parvenir à cette négociation.

Motion présentée par

les "AMIS DE L'ECOLE EMANCIPÉE"

LE CONGRES, considérant,

— que, depuis bientôt 5 ans, la guerre sévit en Algérie et que le "dernier quart d'heure" n'est toujours pas en vue,

— que l'armée et les ultras appuyés par le gouvernement continuent à mener à Alger le jeu des colonialistes de toutes obédiences,

— que les élus algériens au cours des diverses consultations électorales qui viennent de se dérouler après la "mise en condition" de la population ne sauraient prétendre représenter le peuple algérien,

— que la politique "pacification négociation" n'est que le paravent de la poursuite de la guerre à outrance,

Rappelle que cette guerre a pesé et pèse de plus en plus sur la vie et l'avenir du pays :

— par le sacrifice d'un nombre croissant de vies humaines,

— par la dégradation morale de la jeunesse sous les drapeaux à qui l'on inculque la haine, la violence et le mépris total de l'individu,

— par le rôle prééminent que prétend jouer l'armée dans le domaine politique et social, en Algérie aujourd'hui, en France demain,

— par les atteintes continuelles à la dignité humaine (arrestations arbitraires, tortures, poursuites pour délit d'opinion, détention...),

— par la détérioration de la vie politique du pays (expéditions punitives, représailles, assassinats),

— par l'apparition de nouveaux univers concentrationnaires (camp d'hébergement en France et en Algérie, regroupements de populations),

— par l'abaissement du niveau de vie des travailleurs, la régression sociale, le manque de crédits pour l'éducation nationale.

Persuadé que le drame algérien en portant atteinte au principe universellement reconnu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes creuse un fossé de plus en plus profond entre le peuple algérien et le peuple français,

Considérant aussi, au plus haut degré, que ce principe ne doit demeurer ni théorique ni platonique et qu'il implique l'INDEPENDANCE, voie unique vers la paix,

Convaincu enfin que la solution du conflit ne peut être que politique et que toute autre considération économique ou sociale ne peut qu'être subordonnée à cette condition essentielle,

Demande en conséquence que soient engagées des négociations entre le gouvernement français et les représentants des divers courants de la résistance algérienne.

LE CONGRES mandate le Bureau national,

— pour que soient popularisées les positions de la F.E.N. par une large campagne de tracts et d'affiches,

— pour œuvrer sous toutes les formes possibles en vue de la cessation des hostilités.

Le 12 septembre 1959.

ALGERIE

Motion présentée par P. DESVALOIS
au nom de la majorité de la Commission

LE CONGRES déclare à nouveau que le drama algérien, d'une violence toujours aussi terrible quant à son prix de vies humaines, domine le problème majeur qui ramplit toute la vie politique française et européenne, tant le décent économique, social et moral de la nation.

Conscient du rôle qu'a joué la culture française dans le monde et du rôle qu'elle peut encore jouer, il estime que les enseignants français ne peuvent rester indifférents devant une telle situation.

Fidèle aux traditions universitaires les plus hautes, il renouvelle ses appels solennels pour tirer le pays d'une situation qui, s'aggravant de jour en jour, a créé les conditions du coup de force du 14 mai et affirme que la continuation de cette guerre reste une menace lourde pour les principes essentiels de la vie démocratique.

Le CONGRES s'il prend acte, d'une part, de l'importance de l'effort de scolarisation, de la consécration du collège unique, de l'octroi du droit de vote aux femmes mariées, et, d'autre part, des progrès des libérations et des élargissements accordés, déclare cependant que ces réformes et actes positifs, d'ailleurs constamment demandés par le F.E.N., ne peuvent suffire à ramener la paix en Algérie. Il déplore que, trop souvent, ils soient dénaturés dans leur application et, qu'en outre, des mesures contraires en dérivent la portée.

Il constate enfin que les affirmations répétées sur la possibilité d'un règlement militaire rapide ont été régulièrement démenties par les faits. Il affirme que la force est incapable d'établir en Algérie un régime capable de résoudre les réalités vivantes de ce pays et à y ramener la paix.

Le CONGRES constate que les déclarations du Président de la République au nom de la France, de Verhaegh au nom de la G.E.R.A., de Mésali Hadj au nom du F.E.N., reconnaissant aux populations d'Algérie le droit de se déterminer librement, marquent un progrès irréversible et qu'elles excellent, par "l'ambiguïté" qu'elles ont eue, le profond espoir d'une solution pacifique prochaine.

Il souhaite que soient rapidement engagées les négociations qui permettraient d'instaurer le climat de paix indispensable au plein exercice du droit d'autodétermination. Il souhaite que toutes précautions soient prises pour éviter un échec dont les conséquences pourraient être désastreuses.

Le CONGRES déclare que ces négociations dont l'objet sera la conclusion d'un cesse-le-feu immédiat, évidemment de conditions militaires et politiques ainsi que l'élaboration et l'application des garanties du droit d'autodétermination, devront réunir avec la France, tous les éléments représentatifs de la population sans aucune exclusion, y compris bien sûr ceux qui se battent et ceux qui sont actuellement enfermés dans les camps d'hébergement pour leur action libérale. Répondre si besoin est par des discussions préalables bilatérales, cette Conférence de la Table ronde à laquelle pourraient également participer des représentants qualifiés de la Communauté, apparaît véritablement comme le méthode de négociation qui pour le plus sûrement et le plus efficacement, ramène une paix juste et durable en Algérie et permette l'établissement d'un régime de démocratie véritable, économique et sociale basé sur un système institutionnel qui assure tout à la fois le rôle de la Conférence franc-maçonnique, les Equilibres institutionnels et divers groupes ethniques et une pacifique et juste solution.

ces deux motions se substituent à celles qui ont paru dans l'Enseignement
Publié de septembre.

Doc
A6 Motion présentée
par la Section départementale de la Marne

LE CONGRES constate que la guerre d'Algérie, depuis cinq ans, pose d'un poids toujours accru sur notre pays, portait atteinte à ses intérêts les plus vitals.

— par la mortilles d'un nombre toujours plus élevé de vies humaines;

— par les risques de démantèlement de la jeunesse sous les drapeaux, contrainte à assister ou à participer à des actes de violence de haine et de mépris de l'individu;

— par les coups portés aux institutions démocratiques françaises, et le rôle prépondérant que prétend jouer l'armée dans le domaine politique et social, en France comme en Algérie;

— par les atteintes graves à la dignité humaine et au droit des gens, expropriations arbitraires, tortures, poursuites pour délit d'opinion, expéditions punitives, assassinats;

— par la dégradation de la vie politique du pays et le développement des méthodes fascistes en France;

— par l'apparition des "camps de regroupement" où régnerait de l'aveu officiel la misère et la famine, et où sont concentrés plus d'un million d'Algériens sur une population de huit millions;

— par l'abaissement constant du niveau de vie des travailleurs, la régression sociale, les difficultés budgétaires et particulièrement le manque de crédits pour l'Education nationale.

Le CONGRES, constatant avec satisfaction que la lutte du peuple algérien et la pression de l'opinion publique internationale ont conduit le Président de la République à reconnaître au peuple algérien le droit à l'autodétermination pour lequel il se bat, exprime sa profonde inquiétude de voir le gouvernement s'abandonner à rechercher une solution militaire dans un pays où une armée moderne d'un demi-million d'hommes ne peut l'emporter sur un adversaire soutenu par tout un peuple et qui se renforce de mois en mois. Cette attitude gouvernementale, non seulement ne tient pas compte des réalités, mais encore lèse les gravement notre intérêt national car notre pays ne peut dans la période historique actuelle, conserver des liens avec les pays hier colonisés que par des bases nouvelles qui excluent les épreuves de force.

Le CONGRES, constatant que pour l'opinion publique, en France et dans le monde, les déclarations faites par le Président de la République et par le Gouvernement, partisans de la République Algérienne ont apparues la possibilité d'un accord entre les deux parties en présence rappelle que la négociation est possible avec ceux qui se battent et qu'une telle solution ne pourra ramener la paix souhaitée. L'autodétermination ne peut venir au terme d'une "pacification" qui signifie la poursuite de la guerre jusqu'à extermination de l'adversaire, mais seulement après la négociation politique. Celle-ci devra nécessairement être fondée sur la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance. D'autre part, la présence en Algérie d'une minorité d'origine européenne est un fait dont les éventuels négociateurs devront tenir compte. La négociation pourrait aussi, sur la base de l'égalité des droits, du libre consentement et du respect des intérêts légitimes des deux peuples, définir des rapports nouveaux entre l'Algérie et la France et les principes d'une coopération souhaitable pour les deux pays.

Le CONGRES prend acte de ce que la G.E.R.A. accepte le principe de la consultation de la population algérienne et se présente, en attendant, simplement comme "le garant et le dépositaire des intérêts algériens". Il estime que le problème est désormais de régler les modalités et les garanties de cette consultation avec la seule aide de fait capable d'ordonner le cesse-le-feu, sans faire de la participation aux pourparlers d'autres mouvements ou personnalités un préalable à la négociation, ce qui équivaudrait de fait à l'échec.

Le CONGRES exprime la volonté des enseignants de voir lancer la guerre d'Algérie, mandats le Bureau fédéral pour obtenir l'opinion publique et ce sujet, pour participer à toutes les actions et pour rendre utiles les initiatives susceptibles de faire précéder l'indépendance véritable, en Algérie, sur la base de la liberté de ce peuple et de mettre le gouvernement français à ne pas user d'aucun moyen qui permette de parvenir à cette négociation.

ALGERIE Doc 14-bis

Déclaration du Secrétaire général (Adaptée par acclamations)

VOUS avez, semble-t-il, divisé l'avis sur le problème de la paix, et le fait que deux motions différentes aient été opposées l'une à l'autre a pu créer une équivoque.

Je crois devoir préciser, et je suis sûr d'être votre interprète à tous :

• Que tous les Enseignants de France sont attachés à la Paix, et qu'ils prennent acte, avec satisfaction, de la détente qui semble se manifester dans les relations internationales ;

• Qu'ils sont hostiles à la politique des blocs ;

• Qu'ils demandent que l'esprit de négociation se substitue définitivement aux chantages et aux défis ;

• Qu'ils estiment que les nations doivent, par un effort de compréhension, s'engager, dans tous les domaines, dans la voie d'un désarmement général, contrôlé et simultané.

Agissant plus particulièrement de l'énergie atomique, ils demandent qu'elle soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques et mise à la disposition de l'humanité, sans que les détenteurs actuels de cette énergie puissent se prévaloir de leur avance pour conserver un quelconque privilège.

Dans cet esprit, reprochant une émulation dangereuse qui s'est traduite dans le passé par 300 explosions nucléaires, ils demandent que tous les pays, y compris la France, renoncent définitivement à des expériences que craignent désormais tous les peuples anglo-saxons.

Déclaration du Secrétaire général (Adoptée à l'unanimité)

Un immense espoir est né de la déclaration du 16 septembre, mais nous savons trop qu'on n'apaise, tel et tel, à la défigurer, et qu'après avoir tout fait pour que la consultation promise soit impossible, on ne s'y résoudra que si les dés sont pipés.

Il importe qu'ils ne le soient ni d'un côté ni de l'autre, et nous savons bien que le problème n'est pas simple. Les délégués se sont divisés sur trois motions qui se veulent concurrentes et entre lesquelles le Congrès a tranché.

Par-delà leurs divergences légitimes, il est essentiel cependant que les Enseignants expriment, tous ensemble, ce qui leur est commun, et qui est sans doute l'exigence de la France : leurs délégués ont donné à l'unanimité la formule suivante :

LE CONGRES constate :

— que la déclaration du 16 septembre, en proclamant le droit à l'autodétermination, a reconnu enfin que la voie de la paix passe par "le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir" ;

— que cette déclaration engage la France ;

— qu'en déclarant à leur tour qu'ils se félicitent de la reconnaissance de ce droit et acceptent cette méthode, le F.F.N., le M.N.A., les groupements libéraux d'Algérie, se sont également engagés ;

— que, dans ces conditions, si ces déclarations sont sincères, les combats actuels n'ont plus de sens ni pour les uns ni pour les autres.

Il demande que les conversations et négociations nécessaires s'engagent immédiatement pour arriver au cessez-le-feu dans les plus brefs délais.

Il considère aussi que des garanties doivent être discutées et négociées dans des conditions telles que le droit à l'autodétermination puisse s'exercer démocratiquement et qu'il soit pleinement assuré à chacun.

Ces garanties doivent supprimer pour quiconque toute justification, soit de continuer les combats actuels, soit de les reprendre, soit de continuer une guerre larvée, soit aussi de s'insurger à son tour.

Motion rapportée par P. DESVALOIS

(Adoptée à la majorité)

LE CONGRES déclare, à nouveau que la drame algérien, d'une exigence toujours aussi terrible quant à son prix de vies humaines, demeure le problème majeur qui conditionne toute la vie politique française et hypothèque tout le devenir économique, social et moral de la nation.

Conscient du rôle qu'a joué la culture française dans le monde et du rôle qu'elle peut encore jouer, il estime que les enseignants français ne peuvent rester indifférents devant une telle situation.

Fidèle aux traditions universitaires les plus hautes, il renouvelle ses appels solennels pour tirer le pays d'une situation qui, s'aggravant de jour en jour, a créé les conditions du coup de force du 13 mai et affirme que la continuation de cette guerre reste une menace lourde pour les principes essentiels de la vie démocratique.

LE CONGRES, s'il prend acte, d'une part, de l'importance de l'effort de scolarisation, de la consécration du rôle unique, de l'octroi du droit de vote aux femmes musulmanes et, d'autre part, des grèves, des libérations et des engagements accordés, déclare cependant que ces réformes et actes positifs, d'ailleurs constamment demandés par le F.F.N., ne peuvent suffire à ramener la paix en Algérie. Il déplore que, trop souvent, ils soient dénaturés dans leur application et, qu'en outre, des mesures contraires en détruisent la portée.

La libération rapide des détenus assignés à résidence dans les divers camps d'internement d'Algérie ou de métropole, la poursuite ou la reprise d'enquêtes sur toutes les disparitions, suivies de conclusions situant les responsabilités, démontreraient concrètement la volonté de la France de s'engager dans la voie humaine et démocratique définie par la déclaration du 16 septembre.

Il constate enfin que les affirmations répétées sur la possibilité d'un règlement militaire rapide ont été régulièrement démenties par les faits. Il affirme que la force est et restera impuissante à établir en Algérie un régime capable de trancher les réalités vivantes de ce pays et à y ramener la paix.

LE CONGRES déclare que les déclarations du Président de la République au nom de la France, de Ferhat Abbas au nom du G.P.F.A., de Messali Hadj au nom du M.N.A., reconnaissant aux populations d'Algérie le droit de se déterminer librement, marquent un progrès irréversible et qu'elles suscitent, par "l'ouverture" qu'elles ont créée, le profond espoir d'une solution pacifique prochaine.

Il demande que soient rapidement engagées les négociations qui permettront d'instaurer le climat de paix indispensable au plein exercice du droit d'autodétermination. Il souhaite que toutes précautions soient prises pour éviter un échec dont les conséquences pourraient être désastreuses.

LE CONGRES déclare que ces négociations, dont l'objet sera la conclusion d'un cessez-le-feu assorti évidemment de conditions militaires et politiques ainsi que l'élaboration et l'application des garanties du droit d'autodétermination, devront réunir, avec la France, tous les éléments représentatifs de la population sans aucune exclusive, y compris, bien sûr, ceux qui se battent et ceux qui sont actuellement enfermés dans les camps d'enfermement pour leur action libérale. Préparée si besoin est par des discussions préalables, bilatérales, cette Conférence de la Table Ronde, à laquelle pourraient également participer des représentants qualifiés de la Communauté, apparaît véritablement comme la méthode de négociation qui peut la plus sûrement et le plus efficacement ramener une paix juste et durable en Algérie et permettre l'instauration d'un régime de démocratie politique, économique et sociale basée sur un système institutionnel qu'imposent tout à la fois la vie de la Communauté franco-musulmane, les légitimes aspirations des divers groupes ethniques et une pacifique et juste évolution.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 11/3

ALGERIE

20017

LE CONGRES rappelle :

— Que les déclarations du 16 septembre 1959, du 28 janvier et du 14 juin 1960, faites au nom de la France, ont reconnu que la voie de la paix en Algérie passe par "le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir".

— Que ces affirmations du droit d'autodétermination des populations d'Algérie ont été approuvées par l'immense majorité des Français et qu'elles engagent définitivement notre pays.

— Qu'en déclarant à leur tour qu'ils se félicitent de la reconnaissance de ce droit et acceptent cette méthode, le F.L.N., le M.N.A., les groupements libéraux d'Algérie et même la plupart de ceux qui sont partisans de l'intégration à la France se sont également engagés.

— Que, dans ces conditions, si les uns et les autres sont sincères, les combats actuels n'ont plus de sens.

Et constate cependant que la guerre continue et que, si l'échec des pourparlers préliminaires de Melun a suscité en France et en Algérie une immense déception, les responsables de la politique française et ceux du F.L.N. semblent en avoir pris leur parti et ne plus rien attendre d'une négociation.

— Par sa déclaration du 5 septembre 1960, le Président de la République réaffirme le droit d'autodétermination et fait état des réformes appliquées ou envisagées pour la promotion économique, sociale, culturelle et politique des Algériens ; mais il exige de ceux qui se battent une totale délégation de confiance à défaut de laquelle la France poursuivrait son œuvre de pacification militaire dont six années de combat ont montré la vanité.

— Le F.L.N. renonce au débat direct qu'on lui a refusé jusqu'ici et demande une internationalisation qui, si elle était décidée ou seulement envisagée contre la France, aurait, dans tous les domaines et pour les deux parties, des conséquences imprévisibles.

Durant l'année 1960, qui fut l'année des occasions perdues, avec son alternance d'espoirs et de déceptions, l'opinion publique française, trop longtemps installée dans une guerre de subversion pour le dénouement de laquelle elle s'en remettait à un homme, a commencé à prendre conscience de ses responsabilités ; elle a manifesté, notamment le 1^{er} février, son adhésion au principe de l'autodétermination et sa volonté de fixer une limite au pouvoir.

Aujourd'hui, les organisations démocratiques ont le devoir d'intervenir dans le débat, mais elles ne peuvent le faire efficacement que si, au-delà des prises de position passionnelles et des réactions subjectives qui ne valent que pour des actions défensives et à court terme, elles prennent compte, dans une étude objective, de toutes

les réalités d'Algérie dont elles ne doivent éluder ni les difficultés ni la complexité ; le Congrès prend acte et se félicite de l'effort constructif fait dans ce sens par ses Syndicats nationaux, et plus récemment par le S.N.I.

— Il s'agit d'obtenir sans doute que cessent les combats actuels, mais il s'agit en

même temps de supprimer pour quelconque justification soit de les reprendre, soit de continuer une guerre larvée, soit de s'engager à son tour et de ne rien faire qui, au départ, vide de sa substance le droit à l'autodétermination qu'on n'ose plus contester aujourd'hui.

— Ceux qui se battent ne peuvent accepter le "cessez-le-feu" délimité et maître des les armes que si des garanties leur sont données dès maintenant que le droit à l'autodétermination sera réellement assuré et qu'on ne leur demande pas de se résoudre à une quelconque "paix des braves" ; et il est certain que le nationalisme musulman, illustré par l'expérience de tant d'élections et d'événements antérieurs, ne peut considérer que lui-même l'affirmation publique que la consultation promise sera loyale.

Motion présentée par G. LAURÉ au nom de la majorité de la Commission

— Il est certain aussi que la France ne peut accepter sans danger pour la paix définitive que le F.L.N. soit considéré comme le seul interlocuteur représentatif valable dans un débat dont l'objet ne peut être limité à des problèmes militaires et qu'il faudra bien engager cependant si l'on veut le finir.

C'est sans doute de ces exigences contradictoires, également valables, que naît la difficulté de négociations et de débats, publics ou secrets, qui jusqu'ici n'ont pas débouché parce qu'on ne s'est mis d'accord ni sur leur contenu, ni sur leurs limites.

La cessation des hostilités et l'intégration d'une vraie paix peuvent ne pas dépendre de la France seule, et les organisations démocratiques françaises, soucieuses seulement de favoriser la discussion et de défendre la démocratie, doivent donc exercer leur action de persuasion ou de pression sur toutes les parties en cause.

Mais il appartient d'abord à ces organisa-

tions d'obtenir que le gouvernement français cesse définitivement et sans équivoque la preuve de sa bonne foi, il peut le faire s'il accepte enfin de discuter des garanties nécessaires avec le F.L.N. puisque ce dernier est actuellement l'un des facteurs — le plus préoccupant dans l'immédiat — de la résistance armée, et aussi avec les autres éléments des populations d'Algérie qui ont leur mot à dire, qui peuvent le dire même si leur représentation est mal assurée, qui doivent le dire par quelque procédure que l'on voudra, et qui servent de caution dans un débat multiforme où aucun interlocuteur ne peut revendiquer une représentativité exclusive.

Il peut le faire en se repoussant pas d'emblée la perspective de recours à des nations que la France a naguère évincées (Maroc, Tunisie, Etats de la Communauté) dont l'aide, plus souhaitable qu'une intervention directe de l'O.N.U., permettrait d'atténuer une suspicion née d'une longue incompréhension et de six ans d'atrocités.

Il appartient aussi aux démocrates français de demander que de part et d'autre soient immédiatement accomplis quelques gestes concrets qui, contribuant à la détente, faciliteraient la discussion et créeraient une "nouvelle ouverture" qui contribuerait à rendre maladroite les succès d'un terrorisme aveugle et des exécutions multiples.

LE CONGRES donne mandat au Bureau fédéral de prendre contact avec les organisations démocratiques, de s'efforcer de dégager avec elles une doctrine acceptable pour tous et d'étudier les moyens les plus propres à peser efficacement sur ceux — ou qu'ils soient — qui sont responsables de la continuation d'une guerre atroce et dégradante, anachronique et sans issue.

Prenant acte du fait que, répondant à la démarche du S.N.I., elles convenaient de la complexité du problème algérien, il espère que seront abandonnées par tous des prises de position qui, parce qu'elles ne tiennent pas compte de cette complexité, ou parce qu'elles apportent une caution à l'un ou l'autre des deux camps, ont inconsciemment le jeu des partisans de la guerre à outrance habiles à exacerber le sentiment nationaliste français, créent des illusions dangereuses chez les ultras du F.L.N., et retardent d'autant le fin du drame algérien.

(13 septembre 1960)

ALGERIE

9/60 17 bis

Motion présentée par EOURNIAL

LE CONGRES de la F.E.N.

CONSIDERANT :

les récentes déclarations qualifiées qui confirment la responsabilité de gouvernement français, et de lui seul, dans l'échec des pourparlers de juin 1960 à Melun;

les prises de position du Gouvernement provisoire de la République Algérienne qui, tout en appelant à l'Organisation des Nations Unies, réprouvait à tout signe venu de Paris permettant de reprendre ces pourparlers sur la seule base des garanties d'une autodétermination française, légale, libre, permettant tous les choix y compris celui de l'indépendance algérienne;

la désapprobation croissante de l'opinion mondiale à l'égard d'une politique française qui conduit à la poursuite de la guerre et de ses conséquences matérielles et morales désastreuses pour le peuple français, pour le peuple algérien, pour l'aventur des relations franco-algériennes;

la volonté, qui s'est manifestée et continue de le faire, par de nombreux accords départementaux, entre la F.E.N. et les autres organisations syndicales de l'action commune des travailleurs pour imposer au gouvernement français la reprise des pourparlers;

APPROUVE ET CONFIRME la déclaration signée le 30 juin dernier, par la F.E.N., l'U.N.R.F., la C.G.P., la C.F.T.C., de maintenir les exigences et les engagements pris par les travailleurs le 1er février et de voir les négociations s'engager réellement et se poursuivre jusqu'à leur issue normale, c'est-à-dire le cessez-le-feu et l'accord sur les garanties mutuelles indispensables à la mise en œuvre de l'autodétermination;

ESTIME que cette déclaration peut et doit être suivie d'initiatives nouvelles, car l'appui le plus décisif que les organisations syndicales peuvent apporter aux forces de paix est l'action dans l'action de leurs propres forces;

DECIDE, en conséquence, en rappelant une nouvelle fois que les seules conditions passées à l'action commune sont le respect mutuel des organisations participantes et la mise en œuvre loyale des moyens d'action définis en commun pour des objectifs définis en commun, que la F.E.N. répond, par l'affirmative à la proposition, formulée par la C.G.P. depuis plusieurs mois et renouvelée par sa Commission administrative le 9 septembre 1960, de constituer un front syndical commun pour la paix en Algérie.

Ainsi se manifestera concrètement la volonté des enseignants de voir enfin le gouvernement français négocier réellement, avec les représentants qualifiés de ceux qui se battent, les conditions du cessez-le-feu et des garanties mutuelles, après quoi le peuple algérien tout entier sera appelé, par consultation de tous ses éléments, à déterminer lui-même son avenir.

(13 septembre 1960).

Pour la paix en Algérie Pour l'indépendance du peuple algérien

LE CONGRES, au moment où, jetant définitivement le masque, le gouvernement français, après avoir voué à l'échec les pourparlers de Melun, proclame sa volonté de continuer indéfiniment la guerre d'Algérie.

Considère que cette guerre menée par l'impérialisme français est un conflit anachronique, l'Algérie ne pouvant échapper au grand courant d'indépendance qui a secoué depuis la deuxième guerre mondiale les continents asiatique et africain et dont la révolution algérienne n'est qu'un dramatique épisode.

Déclare qu'il importe de faire cesser au plus tôt un conflit au cours duquel ont été sacrifiés plus de 200 000 vies humaines.

LE CONGRES constate :

— que depuis le coup de force de nuit 1958 le peuple algérien a continué à connaître les exactions d'un régime policier et militaire, les représailles et les tortures, les horreurs de nouveaux univers concentrationnaires;

rien ne pourra être trouvé que par une action sans défaillance des travailleurs et des syndicalistes français contre le pouvoir fort et, contra le régime gaulliste.

A cet effet, le Congrès rappelle les formes de lutte contre la guerre spé-

Motion présentée par les AMIS DE L'ECOLE EMANCIPEE

— que le pouvoir fort, à la faveur de la guerre d'Algérie, a renforcé durant les deux dernières années un appareil répressif, policier, judiciaire et pénal qui pourra servir contre les travailleurs français.

Le Congrès considérant les prétendues solutions préconisées actuellement par les agents de l'impérialisme français constate :

— que le gouvernement, tout en n'osant subsister les structures agraires qui spolient les paysans algériens renforce par tous les moyens la mainmise des brutes industriels et pétroliers sur l'Algérie;

— que le contenu donné par de Gaulle à l'autodétermination s'accompagne du rejet à priori de l'indépendance et prévoit la consultation du peuple algérien avec la présence en Algérie d'une armée de 500 000 hommes qui dispose de moyens de pression les plus puissants.

Le Congrès fidèle à l'internationalisme prolétarien et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tient à réaffirmer la solidarité totale des enseignants français avec le peuple algérien en lutte pour son émancipation et se déclare persuadé que cette émancipation passe d'abord par la voie de l'indépendance nationale.

Le Congrès est convaincu que, dans la perspective de la construction d'une Algérie indépendante et démocratique, la minorité française d'Algérie, jouissant des garanties qui sont accordées dans tous les pays civilisés aux minorités ethniques, se détachera des ultras et des grands colons qui ont pu l'entraîner et l'abuser, et rejoindra les travailleurs algériens dans une lutte commune pour leur libération sociale et économique.

Le Congrès reste persuadé qu'une solution conforme aux intérêts solidaires du peuple français et du peuple algé-

riques à la classe ouvrière, à savoir la pratique du défaitisme révolutionnaire :

— embargo sur les armes ;

— grèves de solidarité, etc.

Le tout s'inscrivant dans une offensive générale et polymorphe de la classe ouvrière.

Il se déclare prêt à en réaliser la mise en œuvre de concert avec les autres organisations ouvrières.

En conséquence, le Congrès mandate la C.A. pour prendre toutes les initiatives nécessaires afin :

— de préparer les adhérents à participer à toute action contre la guerre d'Algérie ;

— de coordonner les efforts des organisations ouvrières par des contacts permanents.

Enfin, le Congrès, devant la situation créée par le courageux refus d'un certain nombre de jeunes travailleurs et d'étudiants de prendre les armes contre le peuple algérien :

Considère que ce recours aux solutions individuelles ne saurait suppléer à la carence des organisations syndicales et politiques de la classe ouvrière dans le domaine de la lutte contre la guerre ;

Estime qu'un tel phénomène montre l'urgence d'une action ouvrière méthodiquement organisée sur la plate-forme et selon les principes ci-dessus définis ;

Appelle le Bureau fédéral à étudier rapidement avec les autres organisations syndicales les moyens de protéger les jeunes, actuellement poursuivis, contre la répression ;

Salue les personnalités qui ont eu le courage de prendre publiquement la défense de ces jeunes gens et d'affirmer leur opposition à la guerre.

Il mandate le Bureau fédéral pour s'opposer à toute forme de répression à leur encontre.

(13 septembre 1960).

**3. - Guerre d'Algérie - Défense des libertés
et de la Démocratie** *DOU173*

Au nom de nos traditions pacifiques, au nom de la simple humanité (pertes humaines, tortures, camps de regroupement), au nom des jeunes qui passent deux années de leur vie exposés au danger quotidien et à une lente dégradation morale, en raison des sacrifices de plus en plus lourds demandés au peuple, nous devons prendre une position nette sur ce problème auquel tout est soumis dans la vie de notre pays depuis six ans. Nous rappellerons trois principes auxquels nous sommes indéfectiblement attachés :

- droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes ;
- solution négociée de tous les conflits ;
- la Paix est avant tout l'affaire du Peuple qui, par son action, peut mettre fin à un conflit dont vont s'aggravant les répercussions, tant économiques que politiques, sur la vie nationale.

La négociation entre le gouvernement français et le G.P.R.A. doit reprendre, dans des conditions qu'il ne nous appartient pas de déterminer a priori mais qui, sauvegardant la dignité de chacun des interlocuteurs, éviteront des échecs et des retards qui ne font qu'accumuler les ruines et les deuils et qui détériorent un peu plus le climat politique de notre pays.

Il nous faut, face aux menées factieuses et à l'aggravation du régime de pouvoir personnel, réaffirmer notre vigilance et rappeler notre arrêt de travail du 1^{er} février, la décision de grève générale prise à cette occasion et renouvelée dans l'appel commun du 29 juin et préciser une fois encore les trois points sur lesquels se sont réalisées ces actions communes :

- condamnation de l'action des groupements factieux ;
- attachement au principe de l'autodétermination et à son application loyale en Algérie ;
- volonté de maintenir vivants dans la vie nationale les principes fondamentaux de la démocratie.

L'action de la F.E.N. doit être guidée par un double souci

Orientation U et A Sept 60

de large information — à l'intérieur comme à l'extérieur — et de regroupement, sans aucune exclusive, de toutes les organisations luttant pour la Paix en Algérie et agissant pour la défense de la République et de la démocratie. Il faut que, tous ensemble, nous établissions un programme commun, un contrat pour l'avenir qui guiderait notre action. Il apparaît indispensable que se constitue notamment un large rassemblement des syndicats pour la coordination des actions de tous les travailleurs en ce domaine.

Nous renouvelons notre accord complet avec l'appel lancé en commun le 30 juin par la F.E.N., la C.F.T.C., la C.G.T. et l'U.N.E.F.

La F.E.N. se doit enfin de marquer avec fermeté son opposition formelle à toute nouvelle restriction de la liberté d'expression (loi ou ordonnance sur la presse, par exemple).

4. - Paix et détente internationale

Au nom de la tradition pacifique des enseignants, nous devons multiplier les manifestations publiques et communes contre tous les essais nucléaires, contre le développement des "forces de frappe", en faveur du désarmement général et contrôlé, de la coexistence pacifique et des relations normales entre tous les pays ; il ne faut plus que les peuples soient écrasés par des budgets de guerre colossaux, mais que les ressources des nations soient consacrées à la compétition pacifique en vue du développement de la science pour le bien-être de l'humanité.

La F.E.N. doit s'élever énergiquement contre les positions du président de la République ne faisant pas obstacle aux prétentions du militarisme allemand, jetant le discrédit sur l'O.N.U. et tendant à ressusciter un climat de guerre froide.

UN sigle: O.A.S. Un insigne: le drapeau noir. Une exploitation: le sentiment de désespoir d'humbles gens de tous les Bords-Ouest d'Algérie utilisés à fond par des fascistes notoires, par des militaires condamnés... et de hauts grades de marocain. Des intérêts sordides exploitant des intérêts et des appréhensions légitimes. Voilà où nous en sommes.

Un moyen d'expression: le T.N.T. Contre qui? Contre ceux qui, en Algérie, ont le courage d'être de raison, de compréhension, de progrès. Contre ceux qui sont lâches désignés sous l'étiquette intolérante, pour le milieu, de "libéraux".

Un fer de lance: une jeunesse traumatisée, faussement exaltée depuis des années, n'ayant aucun accrochage de valeur, utilisant des grands mots contre son propre devenir, s'appuyant sur un milieu familial qu'elle entraîne, qu'elle conduit au pire.

Demain, peut-être, un peut-être qui n'a que trop de certitude, l'effacement sanglant des deux communautés. Une position qui s'est opérée de fait dans les villes et gagne dans les bleds avec tout son cortège de lourds de conséquences directes.

VOILA où nous en sommes en Algérie, avec, comme en écho en France, les complots, les procès, les évasions, la tonalité du plastic et le recours à la cohésion nationale.

Cela parce que les ultras des deux camps l'ont emporté; parce que, de part et d'autre, on n'a pas voulu tenir compte des réalités spécifiques et complexes du drame algérien; parce que de froids calculateurs, qu'ils soient factieux ou légaux, conseillers occultes ou partisans déclarés, ont pu utiliser, peuvent utiliser tous les sentiments de peur, de contrainte; parce que le peuple de France, un jour, le 13 mai 1958, a démissionné devant le poids de peurs conjuguées.

Nous pourrions aujourd'hui nous draper dans l'attitude de ceux qui avoient prévu cela. Nous pourrions avancer nos analyses: des Congrès de Bordeaux, de Grenoble, de Strasbourg et du dernier en date de la Mutualité à Paris. Nous pourrions passer cette interrogation à nos détracteurs de toutes les époques, quels qu'ils soient, à tous ceux qui préchent sur le plan international la recherche pacifique d'accords en dehors de la force et qui l'ont refusée sur le plan de l'Algérie. Et maintenant? Nous pourrions...?

MAIS à quoi bon! L'heure pour nous n'est pas aux justifications quand le drame entre dans sa phase aiguë, la plus cruelle.

Il nous importe bien plus, lorsque, sous l'effet de froids calculs de factieux ou de séditions, la folie criminelle gagne des masses apeurées

et désespérées au point de les engager collectivement et globalement dans leur propre perte, de dire non à cette folie.

Il nous importe bien plus de dire à ceux qui ont pris le risque du déclenchement d'un tel phénomène qu'une organisation d'émancipation comme la nôtre les condamne et lutte contre eux.

Il nous importe bien plus de dire au Pouvoir né de la sédition et du renoncement que notre attitude est et restera de raison et de crainte et que les appels à la cohésion nationale ressemblent à ceux de l'union nationale toujours prônée par la réaction aux abois.

Il nous importe bien plus de dire, à ceux qui prétendent forcer le peuple algérien, que les exigences de leurs ultras les confrontent à une réalité nouvelle. A-t-on assez parlé de négociation avec ceux qui patient? A-t-on assez reconnu les réalités profondes du contexte qu'un résumé, schématique d'ailleurs, simplifié en Minutis Européennes, les premiers globalement victimes du colonialisme, deuxièmes se réclamant globalement non de la France, mais de l'Algérie? Or la caractéristique de l'ensemble, quelle que soit sa diversité, était d'être algérien. Les pays dans leur relief, leurs réalités géographiques, politiques, économiques, ont plus d'emprise sur les individus que beaucoup ne le pensent.

NOUS l'avons dit et répété. Nous le redisons et répéterons. Notre recours reste la raison. La raison contre la folie exprimant des sentiments de désespoir.

Parce que des camarades responsables directs du S.N.I. en des camarades procédant simplement de la pensée syndicale l'ont répété, ils constituent la cible de choix des factieux et des criminels.

L'O.A.S. a fait scouter complètement nous assure au pu... Belle victoire! L'attentat criminel, s'il détruit des immeubles et des vies, ne détruit pas les idées de progrès.

L'O.A.S. menace directement nos camarades d'Algérie qui comme nous, qui le disent, qui défendent leurs idées. Après, d'attentats de juin contre nos militants en Oranie et dans l'Est une nouvelle vague se manifeste plus directement aujourd'hui accusations et insultes du Syndicat Indépendant les désignent à des mercenaires ou des exilés.

L'objectif est clair: faire partir d'Algérie tout ce qui est libéral et de raison, l'intimidation, la contrainte, l'attentat en c'est les moyens.

Et lorsqu'on aura coupé tout ce qui, de raison, pouvait tenir; lorsqu'on aura éloigné ou muselé tout ce qui pouvait tenir de comprendre et par là, de rapprocher malgré une adversité; lorsqu'on aura créé le vide de la raison, de l'humain et que restera-t-il? Les folles oppositionnelles auxquelles nous di-

Si, contre cela, ceux qui ont le Pouvoir, qui ont voulu et déclarent leur impuissance, s'ils ne peuvent nous garantir le pour les maîtres d'école de raison et de bonne volonté, alors jouent plus avec la vie et les nerfs de nos camarades et de leur que, sur leur demande, ils les laissent revenir en métropole!

Nous avons posé l'interrogation avec force.

Mais pour autant il restera plus encore alors le problème. C'est-à-dire que s'accroissant les risques du chaos, de la cot de cette folie dans laquelle on entre et à laquelle avec force n'est-ce pas?

Parce que le syndicalisme en pareilles circonstances se fait recours à la raison.

Denis FORESTIER

Non à la folie

18-1

Denis FORESTIER

Horizons 18-2

NOUS avons vécu au cours des semaines de vacances les conséquences des dramatiques événements de Bizerte sur la situation des 3 300 enseignants exerçant en Tunisie. Nous faisons tout ce qui nous est possible pour préserver leurs droits et sauvegarder la coopération culturelle et technique. C'est elle qui constitue le gage majeur en Tunisie comme ailleurs de la véritable grandeur française.

Pierre Desvalois, dans le présent numéro, dénonce l'usage discrétionnaire de l'ordonnance du 15 octobre 1960. Croit-on que c'est par le recours à l'autoritarisme désuet que l'on peut échapper aux impératifs qui se posent dans les départements lointains d'Outre-Mer ?

La parole est aux plastiqueurs. En Algérie, les libéraux et parmi eux nos militants syndicaux constituent des cibles de choix. En France aussi, le plastique parle de plus en plus fréquemment. Nous continuons à penser que le recours essentiel contre la faction, folle et affolée, reste la démocratie et le libre jeu des institutions démocratiques.

Toute la vie nationale accuse une détérioration croissante. La vie économique est fousée. Les manifestations paysannes ont mis en évidence

lourds

un profond malaise. Les centrales syndicales, par leurs communiqués récents, ont marqué aussi le mécontentement généralisé du monde du travail.

L'OURDE est l'interrogation par rapport à l'Algérie. Lourde et plus angoissante que jamais. Après la conférence de presse du Président de la République, Maurice Duverger, dans le Monde du 10 et 11 septembre, développait une argumentation qui a notre complet assentiment. A méconnaître de part et d'autre les réalités profondes et spécifiques de la situation algérienne, on aboutit au renforcement de la violence. Et il ajoutait : "Après tout de mirages, de mensonges, d'illusions, le moment est venu de regarder la vérité en face." Pour l'avoir voulu faire à Strasbourg en juillet 1960, à Paris en juillet 1961, le S.N.I. s'est attiré bien des critiques et des colères. Et pourtant il ne désespère pas que la raison l'emporte. En ce domaine, les mois qui viennent seront déterminants. "Car nous sommes au pied du mur."

Pour le droit du peuple algérien à disposer de lui-même

LE CONGRES.

CONSIDERE que la guerre menée en Algérie par l'impérialisme français est un conflit anachronique, l'Algérie ne pouvant échapper au grand courant d'indépendance qui a secoué depuis la deuxième guerre mondiale les continents asiatique et africain et dont la révolution algérienne n'est qu'un dramatique épisode.

DECLARE qu'il importe de faire cesser au plus tôt un conflit qui renforce les militaires, les activistes et les fascistes ;

MET EN GARDE les travailleurs contre toute action qui, sous couvert d'appeler au compromis, tend finalement à

cautionner les entreprises gaullistes visant à maintenir en Algérie les positions économiques du capitalisme français ;

DENONCE la politique néocolonialiste d'autodétermination comme une gigantesque duperie ;

PROCLAME le droit du peuple algérien à disposer de lui-même jusques et y compris par l'indépendance ;

AFFIRME que l'exercice de ce droit est incompatible avec la présence sur le sol algérien des forces répressives constituées par l'armée et la police françaises ;

MANDATE le bureau fédéral pour développer sur ces bases et aux côtés des autres organisations une vaste campagne d'information et d'agitation.

B - LE NEO-COLONIALISME

LE CONGRES :

Ec. Em.

● Salue la fielle courageuse pour leur independance et leur liberte des peuples qui subissent encore le joug du colonialisme;

● Dénonce toutes les formes ouvertes, ou cachées, d'un neo-colonialisme qui vise à maintenir l'hégémonie économique des grands impérialismes sur les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

CONGO BELGE

Au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Congrès de la F.E.N. s'élève contre les manœuvres perpétrées au Congo ex-belge par les grandes nations impérialistes qui veulent conserver sur le Congo et sa province du Katanga la mainmise des trusts géants du fer, du cuivre et de l'uranium.

Proteste avec indignation contre le meurtre de Patrice Lumumba et de ses compagnons, assassinés par les agents des impérialistes pour avoir combattu courageusement pour l'indépendance, l'unité et la liberté de la Nation congolaise.

S'élève contre le fait que le gouvernement français a, au cours de la crise congolaise, soutenu l'impérialisme belge dans ses tentatives pour conserver son hégémonie sur le Congo et encouragé les manœuvres du gouvernement de Brazzaville contre l'indépendance congolaise.

Pour permettre au peuple congolais de disposer librement de son sort, le Congrès demande :

— Le retrait du Congo de toutes les troupes étrangères y compris celles de l'O.N.U.

Le Congrès salue la lutte difficile du peuple congolais contre lequel s'est ligüée la plus puissante des coalitions impérialistes.

ANGOLA

Le Congrès de la F.E.N. salue la lutte courageuse du peuple de l'Angola contre l'esclavage et le travail forcé qui sévissent encore dans tout le territoire.

Il s'élève contre le véritable génocide perpétré en Angola par l'armée du fasciste Salazar, oppresseur du peuple portugais et des Africains de toute l'Afrique portugaise.

Demande à la F.E.N. de transmettre à l'ambassade du Portugal à Paris la protestation indignée de tous les enseignants.

CUBA

Le Congrès s'élève contre l'agression perpétrée récemment contre Cuba et assure le peuple cubain dans sa lutte pour son indépendance et sa liberté contre le plus puissant des impérialismes, de la solidarité des enseignants français, au moment où se précèdent les manœuvres et les chantages qui visent à créer en Amérique latine une nouvelle Sainte-Alliance contre ce pays.

AFRIQUE DU SUD

Le Congrès de la F.E.N. s'élève avec vigueur contre la politique de ségrégation et de discrimination raciale qui va s'aggravant en Afrique du Sud depuis les événements d'avril 1960.

Proteste contre la répression permanente qui sévit contre les Africains de ce pays : arrestations arbitraires, brimades policières, expulsions et déportations de villes et de villages sous prétexte d'appliquer la politique d'apartheid ; extermination lente des paysans africains parqués dans des réserves misérables.

Demande à la F.E.N. de transmettre à l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris la protestation indignée de tous les enseignants.

LE RACISME

Le Congrès s'élève contre les violences qui se sont déchainées contre les noirs des Etats du Sud de l'Amérique alors que ceux-ci tentaient de façon absolument pacifique et soutenus par les blancs antiracistes de protester contre la discrimination raciale qui sévit dans tous les Etats-Unis et en particulier dans les régions du Sud.

Fidèle à son idéal d'émancipation et de fraternité humaine, le Congrès assure de sa sympathie les travailleurs noirs américains dans leur lutte contre la discrimination raciale.

Pour la solution

Doc 19

Motion présentée par L. ASTRE, au nom de la majorité

La guerre d'Algérie est le problème fondamental de la vie de la nation.

La IV^e République a échoué pour n'avoir pas su imposer, dans des formes appropriées et en temps opportun, une décolonisation cependant inéluctable.

Le régime issu du 13 mai ne réussit pas davantage à ramener la paix.

Cette guerre qui sévit depuis sept ans à des conséquences dramatiques, tant sur le rayonnement extérieur que sur la santé économique, intellectuelle, morale et politique de notre pays.

A l'extérieur, la France est condamnée par une majorité croissante de nations.

Sur le plan économique et social, l'effort de guerre est exclusivement supporté par les travailleurs, ouvriers, fonctionnaires et paysans, dont le niveau de vie stagne ou même diminue alors que s'accroissent sans limitation les profits des milieux d'affaires; les structures sociales, mises en place à la libération et imposées au "capital", sont progressivement démantelées.

Chaque année, en Algérie, le fossé se creuse, plus large et plus profond, entre les communautés.

Chaque année, s'accroît, dans la population européenne, une mentalité où les règles démocratiques de la vie collective cèdent le pas à l'esprit de violence et à la passion.

Les générations d'adolescents qui grandissent là-bas, dans la guerre, dans la peur et dans l'exaspération, consti-

tuent une proie et une masse de manœuvre; chaque année plus docile entre les mains des aventuriers.

En métropole même, la jeunesse se voit imposer une guerre fratricide, elle est soumise au pire des drames de conscience, que les événements de mai 1958, janvier 1960 et avril 1961 ont encore aggravés.

Préambule

La dégradation des institutions et des mœurs politiques s'accélère.

L'armée investie, là-bas, d'une responsabilité qui n'était pas la sienne se trouve en proie à tous les déchirements; et certains de ses éléments tentent d'imposer par la force leur politique à la nation.

Le Pouvoir, prisonnier de son propre système, s'écarte irréversiblement des forces vives du pays et se trouve chaque jour davantage isolé.

L'Etat n'est plus suivi, les factions se manifestent impunément, l'anarchie gagne et le pluriel, peu à peu, remplace l'argument.

Mais la pratique de la violence légitime la violence et la généralise; déjà apparaît une menace de guerre civile.

Aujourd'hui, ce drame à travers lequel se joue l'avenir démocratique de

notre nation approche de son dénouement. Mais rien ne permet d'augurer qu'il sera le dénouement pacifique souhaité par la grande majorité des populations d'Algérie et de France. Il faut craindre, au contraire, que l'intérêt, l'aveuglement ou la passion, ne conduisent à une nouvelle entreprise sanglante et désespérée.

DES le début, les syndicats d'enseignants ont entrepris de jouer leur rôle de défenseurs de la paix, de la démocratie et du droit.

Au cours de l'année écoulée, conscients de la volonté du peuple de France de voir trouver cette paix à la fois dans la voie d'une décolonisation réelle et dans le sens d'une coopération efficace, ces syndicats ont pu établir, sur ces points, malgré toutes les difficultés, une communauté d'idées entre les éléments d'une gauche divisée, notamment entre les formations ayant travaillé soit dans le cadre des colloques juridiques, soit dans celui de la déclaration du 19 janvier.

Aujourd'hui, plus que jamais, dans le vide politique voulu et créé par le régime du 13 mai, c'est principalement aux organisations syndicales des travailleurs directement concernées qu'il incombe en fait d'exprimer, par leurs moyens propres, la volonté populaire d'aboutir à un règlement négocié.

La F.E.N., pour sa part, entend ne pas faillir à cette tâche.

Motion

LE CONGRÈS affirme solennellement sa fidélité à l'idéal de libération des peuples qui requiert à la fois l'indépendance nationale et l'émancipation individuelle des hommes. Il rappelle la pleine légitimité de la volonté des populations musulmanes d'Algérie d'acquiescer la dignité et la liberté que le régime colonial leur refusait.

Le Congrès constate qu'après sept années de guerre et après les journées de décembre 1960, le caractère général et impératif de cette exigence ne saurait plus être contesté par personne.

Les déclarations du 16 septembre 1959 et du 5 septembre 1961, faites au nom de la France, ont reconnu le droit d'autodétermination des populations d'Algérie, donc le droit à l'indépendance et le principe de l'intégrité territoriale de l'Algérie de demain.

Le F.L.N. vient, d'autre part, de réaffirmer son double souci d'une solution juste et humaine du problème des Européens en Algérie, et d'une coopération fructueuse entre les peuples français et algériens.

Dans de telles conditions, si les uns et les autres sont sincères, aucun obstacle de principe ne devrait plus exister aujourd'hui au rétablissement en Algérie de la paix par la négociation.

CEPENDANT la guerre continue.

Le Congrès tient à exprimer son appréhension car d'irremplaçables occasions ont été perdues à Meïan, à Evian et à Lucrin.

Le F.L.N. porte assurément sa part de responsabilité.

Mais, alors que la négociation était enfin possible, alors qu'à la demande même du chef de l'Etat la grande majorité de la Nation avait clairement affirmé sa volonté de paix, le Pouvoir, étroitement lié aux intérêts complexes de ceux qui le soutiennent, n'a jamais sérieusement entrepris de négocier.

Et, maintenant, des forces se développent avec une ampleur et une vigueur croissantes, en métropole comme en Algérie, pour faire obstacle à cette négociation.

Des colonialistes, aveuglément accrochés à leurs privilèges, ligués à des factieux de toutes origines sont entrés en rébellion ouverte. Ils semblent prêts à déclencher la guerre civile plutôt que d'accepter l'émancipation du peuple algérien, cependant inéluctable.

Ces factieux tirent leur force principale de la sympathie ou de la complicité d'une population européenne d'Algé-

du drame algérien

Doc 195

ric poussée à bout, comme la population musulmane, par sept années de guerre, d'atrocités et de peur.

La peur règne en effet chez les Européens d'Algérie. Ils tiennent, pour la plupart, à cette terre où ils sont nés. Mais, accablés par leurs propres contradictions et par les attermoissements de la politique française à une totale incertitude, quant aux conditions de leur avenir dans l'Algérie de demain, ils nourrissent tous aujourd'hui les pires craintes et semblent prêts à la pire des aventures.

C'est sur ce terrain de choix que les hommes de l'O.A.S. et tous ceux qui ont intérêt au maintien de structures périmées, entreprennent d'asseoir leur entreprise de subversion. Et le temps, désormais, travaille pour eux.

Il importe donc qu'ils disparaissent au plus tôt la peur et l'incertitude.

Il importe pour cela que les négociations entre le gouvernement français et le G.P.R.A. reprennent et précèdent au plus vite les garanties qui seront accordées aux minorités dans l'Algérie de demain, maîtresse de son destin.

LE CONGRES rappelle que la voie de la paix passe par une totale décolonisation garantie par une application loyale de l'autodétermination dont le Colloque de Grenoble a défini la charte.

Le succès des négociations implique nécessairement :

- la reconnaissance de la souveraineté algérienne ;
- le respect de l'intégrité de son territoire ;
- l'accord sur les modalités de la période intermédiaire ;
- l'accord sur les garanties aux minorités dont la F.E.N. a, avec constance, montré la nécessité.

S'agissant de l'intégrité du territoire algérien, le Congrès déclare que le partage, même provisoire, ne saurait en aucune manière constituer une solution, qu'il contreviendrait au principe même de la décolonisation et qu'il ne pourrait avoir pour conséquence que la poursuite de la lutte sous des formes nouvelles.

S'agissant de l'Algérie indépendante de demain, le Congrès exprime sa conviction profonde que au cours de la négociation s'imposera, aux deux parties en présence, l'évidence que l'intérêt des deux nations réside dans une étroite et fructueuse coopération en laquelle il voit, non seulement un facteur de progrès économique, social et culturel, mais encore la possibilité d'une garantie efficace d'indépendance réelle pour l'Algérie de demain.

FACE à la prolongation de la guerre et au danger de subversion qui s'accroît, le CONGRES rappelle les engagements pris le 1^{er} février et le 30 juin 1960 par les organisations syndicales de riposter à toute tentative de coup de force.

Il se félicite de la réaction des travailleurs et des étudiants et du comportement valeureux des jeunes du continent face au putsch du 21 avril dernier.

Il rappelle la journée du 27 octobre 1960 d'action de masse pour la paix en Algérie et le magnifique succès qu'elle a obtenu en province comme à Paris.

Il reprend à son compte la déclaration unanime du Congrès de 1960 assurant que "cette action devra être reprise et intensifiée aux seules conditions :

"du respect des organisations participantes et de leurs militants, qui suppose la volonté de créer un climat favorable aux relations intersyndicales et interfédérales ;

"du respect par tous des engagements précis et limités sur le fond et dans le temps, les objectifs ayant été déterminés en commun comme les moyens à mettre en œuvre ;"

Et que, sur ces bases, "les enseignants sauront, comme par le passé, avec toute la classe ouvrière organisée, avec tous les jeunes et avec tous les travailleurs, développer les protestations et les luttes plus que jamais nécessaires pour que, conformément au vœu profond du pays d'une paix négociée, se termine enfin la guerre en Algérie".

Motion présentée par la section des Bouches-du-Rhône

(Conformément à l'esprit de notre motion d'orientation, ce texte doit être considéré par les syndiqués comme une base de discussion. Il peut et doit être actualisé, précisé, complété, enrichi au cours des Assemblées préparatoires au Congrès fédéral de 1961. C'est au cours du Congrès que notre texte définitif sera mis au point.)

LE CONGRES de la F.E.N., déçu et inquiet de l'échec répété des négociations de Melun, Evian, Lugrin et de la poursuite de la guerre d'Algérie qui dure depuis sept ans, proclame à nouveau son hostilité au colonialisme sous toutes ses formes et sa conviction que tous les conflits peuvent et doivent être réglés par la négociation.

Il affirme que l'Algérie, dans son intégralité et dans le cadre de ses frontières actuelles (Sahara compris), a droit à l'indépendance et qu'il est du ressort du seul Etat algérien souverain de discuter, éventuellement, avec les pays riverains des problèmes intéressant le Sahara.

Il affirme aussi :

- que la sauvegarde des intérêts non colonialistes des minorités, l'établissement de nouveaux rapports avec la France ne sauraient constituer des préalables aux négociations pour le retour de la paix en Algérie, et qu'ils ne seront réglés définitivement et de façon durable que par accord de la France avec l'Etat algérien souverain ;

- que les négociations pour le cessez-le-feu et la fixation des conditions pratiques de l'autodétermination — capitales pour nous dans l'immédiat — ne sauraient être menées qu'avec le G.P.R.A. dont il est prouvé qu'il bénéficie du concours entier des combattants algériens et — depuis décembre 1960 — de la grande masse des populations d'Algérie.

En conséquence — et indépendamment des atteintes dangereuses que la poursuite de la guerre d'Algérie porte à la mentalité de notre jeunesse et au fonctionnement de l'Education Nationale — **LE CONGRES** de la F.E.N. dénonce les responsabilités écrasantes du Pouvoir qui, en accumulant les préalables aux négociations, en multipliant les menaces de partage et d'installation de gouvernement algérien de troisième force,

- dévoile des préoccupations colonialistes qui ont conduit à l'échec des négociations de Melun, Evian, Lugrin ;

- retarde indéfiniment le cessez-le-feu ;

- nourrit l'activité, lourde de menaces, des ultras en général et de l'O.A.S. en particulier ;

- compromet l'établissement de rapports cordiaux entre la France et le futur Etat algérien.

LE CONGRES de la F.E.N. proclame que l'objectif immédiat de notre organisation doit être la recherche — à l'appel si possible d'un front syndical commun — de l'action unie de tous les partisans de la paix par la négociation pour exiger la reprise et l'aboutissement des pourparlers avec le G.P.R.A. et pour en finir avec cette guerre d'Algérie, source permanente des complots fascistes des ultras, des crimes de leurs hommes de main et de toutes les atteintes à nos libertés civiques.

III. Algérie. Problèmes de la paix DOC 14-2

(Une motion détaillée s'impose particulièrement sur cette question dont l'évolution est incessante et pour laquelle nous devons nous prononcer en tenant le plus grand compte de l'actualité et du contexte général.)

Il est nécessaire de rappeler dans une motion générale les principes auxquels nous sommes attachés, au moment même où le gouvernement gaulliste met tout en œuvre pour attiser les conflits :

- négociation, avec la volonté d'aboutir à une solution, sur tous les conflits en cours (Algérie, Bizérie, Berlin) ;
- négociation pour obtenir le plus rapidement possible le désarmement général et total, garant véritable de la paix mondiale ;
- nécessité, pour imposer la paix, de l'action unie des masses rassemblées sur des mots d'ordre clairs et précis.

La situation internationale

L'Algérie

Le Congrès de la F.E.N. salue la jeune nation algérienne et exprime le vœu fervent qu'elle bâtisse démocratiquement l'Algérie indépendante coopérant librement avec la France, de façon que s'établissent des relations étroites et fraternelles entre nos deux peuples, notamment dans les domaines culturel et économique (cf. "Enseignement Public", n° 9, pages 29 et 30).

Notre politique à l'égard des pays sous-développés

Le Congrès de la F.E.N. condamne toute forme d'asservissement, d'impérialisme et de colonisation. Il demande que les mesures prises en faveur des "anciens pays colonisés" ne soient pas constamment en retard sur l'évolution des peuples qui s'éveillent à l'idée d'indépendance.

Il réaffirme qu'un avenir de paix et de progrès impose aux pays industrialisés le devoir moral de contribuer à assurer l'indépendance réelle de ces peuples, en dehors de toute compétition d'ordre politique ou économique, par une aide financière, technique et culturelle désintéressée permettant aux populations d'élever leur niveau de vie et d'édifier démocratiquement leurs structures politiques et sociales.

La Paix

Le Congrès de la F.E.N.,

Estime qu'aucun différend n'est impossible à régler par la négociation et que tout recours à la force est à condamner.

Il rappelle la position constante définie par ses Congrès antérieurs :

- Condamnation de toutes les explosions nucléaires, où qu'elles viennent et quels qu'en soient les motifs ;
- Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à l'amélioration du bien-être de l'humanité ;
- Engagement dans la voie du désarmement général simultané et contrôlé ;
- Renoncement par tous les Etats à la tactique de "guerre froide" ou des coups de force utilisés dans les rapports internationaux.

Octobre 1962. N° 1

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

doc 20

MOTION D'ORIENTATION

présentée par la section

des BOUCHES-DU-RHÔNE (extraits)

III. — Les problèmes généraux :

Paix, Liberté, Démocratie

et incapable, par nature, de lutter contre la montée du fascisme.

Aussi demandent-ils instamment à la F.E.N. de les engager aux côtés des démocrates, des travailleurs, et amis de la paix, dans le combat pour :

a) une paix véritable fondée sur la réduction progressive et contrôlée des armes classiques et des armes de destruction massive, ainsi que sur la solution négociée de tous les conflits en cours, celui de Berlin notamment, dont l'acuité est si dangereusement entretenue par le soutien spectaculaire apporté par de Gaulle aux revendications de l'Allemagne fédérale.

b) pour la liquidation du danger fasciste, l'élimination du pouvoir personnel et l'instauration d'une véritable démocratie en France. Tout en poursuivant l'action pour mettre hors d'état de nuire l'O.A.S.-C.N.R. et imposer l'épuration de l'armée, de la police, de la magistrature et de l'administration, la F.E.N. doit placer au centre de ses préoccupations dans ce domaine le combat contre le pouvoir personnel, sans les complaisances duquel les organisations fascistes ne peseraient pas lourd, et dont l'évolution vers le césarisme souligne qu'il est le danger principal.

Ce danger ne sera définitivement écarté que par l'instauration d'une démocratie réelle, qui exige l'action unie de toutes les forces démocratiques du pays sans exclusive, sur la base d'un programme élaboré en commun. La F.E.N. déploiera le maximum d'efforts en ce sens et se prononce pour la constitution immédiate à la base de très nombreux et de très larges comités d'action contre la dictature et pour une démocratie réelle.

Mais les enseignants sont légitimement inquiets de la poursuite de la course mondiale aux armements de tous types, du renforcement en France du pouvoir personnel, instrument des monopoles, à la politique étrangère dangereuse

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Octobre 1962. N° 1

LES AMIS DE "L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE"

ORIENTATION

DOC 8 A-2

Contre le gaullisme,
pour un renouveau de la conscience
de classe des travailleurs

- Contre toute compromission avec le régime, pour le soutien à la révolution algérienne

LÉ CONGRÈS considère que les accords d'Évian sont :
— L'aboutissement de la politique gaulliste de l'autodétermination, politique qui a consisté à sauvegarder pour un temps les intérêts de l'impérialisme français en Algérie ;
— Qu'ils restreignent la souveraineté du peuple algérien dans les domaines politiques, militaires et économiques ; maintien de l'Algérie dans la zone franc, régime préférentiel des échanges commerciaux, bases militaires, garanties des biens fonciers et des titres miniers.

LE CONGRÈS constate que le prolétariat français, ses organisations syndicales et politiques n'ont pas manifesté durant ces sept années de façon suffisamment active et agissant leur solidarité et leur internationalisme prolétarien au peuple algérien ; qu'en conséquence celui-ci n'a pu atteindre tous les objectifs qu'il avait fixés à son combat : indépendance totale de l'Algérie, restitution à l'État algérien des mines, usines, banques accaparées par le colonialisme, confiscation des grandes propriétés des fœdaux autochtones, des colons et des sociétés financières, remise de la terre aux paysans.

LE CONGRÈS déclare que le combat, les héroïques sacrifices des ouvriers, des paysans, des intellectuels algériens constituent une des plus belles pages de la lutte émancipatrice des peuples opprimés.

LE CONGRÈS salue l'indépendance politique de l'Algérie comme une étape vers un nouveau départ.

Il prend conscience de l'impérieuse nécessité pour le mouvement ouvrier français de mobiliser toutes ses forces vives pour apporter son soutien à la Révolution algérienne, et en particulier à toutes les tendances qui, en son sein, œuvreront pour une véritable libération prolétarienne, contre le maintien d'une quelconque forme d'exploitation.

LE CONGRÈS déclare qu'une telle attitude face au problème algérien ne peut être qu'un des aspects de l'action autonome de la classe ouvrière française contre le capitalisme, et son expression politique : le gaullisme. De ce fait, une compromission quelconque avec le régime est incompatible avec les intérêts de classe des exploités des deux pays.

Il mandate le bureau :

— Pour faire campagne pour la libération et l'amnistie de tous les emprisonnés pour des faits concernant l'action contre la guerre d'Algérie, l'aide au peuple algérien, le refus de prendre part à la guerre ;

— Pour œuvrer à la mobilisation et à la prise de conscience des masses en vue d'une lutte décisive contre le régime ;

— Pour organiser l'action autonome des travailleurs contre

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 9

Octobre 1962. N° 1

Doc 22 BDR

LA PAIX

LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION aux problèmes posés aux travailleurs et parmi eux aux enseignants français ne doit pas faire oublier les graves préoccupations internationales.

LA F.E.N. DOIT AFFIRMER SON ATTACHEMENT FONDAMENTAL AU DESARMEMENT GENERAL et à l'interdiction des armes nucléaires, à la liquidation des bases militaires en territoire étranger, à l'organisation de la sécurité collective en Europe, et à la solution de tous les problèmes internationaux par la négociation.

La F.E.N. doit dénoncer la guerre menée par les Etats-Unis au Viet-Nam, parce qu'elle est contraire au droit des peuples à l'indépendance et à la libre détermination de leur destin, et parce qu'elle menace gravement la paix mondiale. La F.E.N. doit réclamer le retrait immédiat des troupes américaines et appeler ses adhérents à participer à toutes les actions organisées pour imposer le rétablissement de la paix dans le respect des accords de Genève.

Votez votre BDR EE

ALGÈRIE

LE CONGRES de la F.E.N. salue la jeune nation algérienne et exprime le vœu fervent qu'elle veuille et puisse bâtir cette Algérie indépendante coopérant librement avec la France, que les accords d'Evian ont esquissés et dont la F.E.N. souhaite la plus complète réussite.

Il rappelle l'effort fait par la F.E.N. durant sept années pour comprendre, dans toute sa complexité, la réalité algérienne et son action pour imposer une négociation loyale et totale seule capable de permettre le règlement définitif d'un drame que tant de violences et d'injustices ont tragiquement marqué.

Rappelant, d'autre part, qu'à l'action pour la négociation en Algérie était étroitement liée la lutte contre la menace fasciste de l'O.A.S., LE CONGRES tient à rendre un solennel hommage à toutes les victimes de la haine destructrice des factieux et il exprime sa solidarité totale à tous les enseignants qui, à des titres divers, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour la défense de notre idéal.

LE CONGRES constate que les données spécifiques du problème algérien mises en lumière par les congrès précédents ont été au centre des négociations d'Evian et qu'elles ont pesé et pesent encore sur les conditions et le contenu de l'indépendance. Il souhaite que puissent trouver leur juste place dans l'Algérie indépendante qui se construit

tous les libéraux qui, à la mesure de leurs moyens, ont contribué à son avènement.

La F.E.N., pour sa part, continuera à tout mettre en œuvre par une action propre et par ses liaisons syndicales avec l'Union Générale des Travailleurs Algériens, pour que la coopération culturelle devienne cette richesse d'avenir espérée par les deux peuples français et algérien.

CONSCIENT des difficultés créées actuellement par le gouvernement français qui n'a pas pris à temps les dispositions propres à assurer aux enseignants français des conditions satisfaisantes d'installation de vie et de travail.

Rappelant l'action entreprise par la F.E.N. dans ce domaine, notamment les efforts poursuivis depuis le mois de juin pour obtenir des garanties statutaires morales et matérielles telles que le plus grand nombre possible de collègues choisissent d'y enseigner.

LE CONGRES souhaite que leur plein effet soit donné à ces garanties fondamentales par une rapide normalisation de la vie publique en Algérie, condition du succès de cette étroite et fructueuse coopération que nos deux peuples appellent de leurs vœux.

LE CONGRES tient à assurer de sa totale et active solidarité tous les collègues qui s'emploient en Algérie à mener à bien leur difficile et noble tâche d'enseignants.

Doc 23

Le syndicalisme lutte pour la paix

Sur le plan général...

Le CONGRES de la F.E.N. estime que tout différend international peut et doit être réglé par la négociation et que tout recours à la force est donc à rejeter.

Il rappelle sa position constante définie par les congrès antérieurs :

— condamnation de la « force de frappe » et de toutes les explosions nucléaires à fins militaires, d'où qu'elles viennent ;

— utilisation de l'énergie nucléaire seulement à des fins pacifiques et à l'amélioration du bien-être de l'humanité ;

— engagement dans la voie du désarmement général, simultané et contrôlé ;

— et approbation de tous les accords internationaux qui constituent un premier pas pour un désarmement général simultané et contrôlé.

...et particulier

Devant l'intervention croissante, dangereuse et condamnable des forces armées américaines au Vietnam,

Devant les risques d'extension de ce conflit,

Après avoir salué la lutte courageuse des universitaires américains, le CONGRES de la F.E.N., fidèle à son orientation constante,

— demande la cessation de toute intervention étrangère dans ce conflit, condition nécessaire au rétablissement de la paix,

— et proclame la nécessité de la négociation immédiate sur la base du retour aux accords de Genève de 1954 et dans le respect du droit du peuple vietnamien à sa libre disposition.

N° 3. — NOV.-DEC. 1965

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

24

*Motion présentée par
les « Amis de l'École
Emancipée »*

Pour l'Internationisme
prolétarien

Vietnam

À l'échelle internationale les forces productives étouffent dans le carcan du régime du profit et de la propriété privée.

— Les pays capitalistes pour conjurer la crise et la récession augmentent encore leurs fantastiques budgets militaires, font de la production d'armement et de la guerre le régulateur de l'économie.

— Pour maintenir leur domination sur l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est et l'Afrique, les U.S.A., la Grande-Bretagne et la France soutiennent dans ces pays des régimes réactionnaires et corrompus à la solde de l'impérialisme.

— Le gouvernement des U.S.A. écrase le Sud-Vietnam sous les bombes et le napalm pour empêcher les ouvriers et les paysans de balayer le régime des bourgeois et des propriétaires fonciers.

— Il pratique une escalade de plus en plus meurtrière au Nord-Vietnam pour briser la solidarité du peuple nord-vietnamien avec les combattants du Sud et empêcher la révolution de s'étendre à toute l'Asie.

— La barbarie de l'intervention américaine au Vietnam montre que l'impérialisme qui s'apprête aussi à intervenir en AMÉRIQUE LATINE contre les combattants des maquis, ne recule pas devant les horreurs d'une 3^e guerre mondiale pour détruire la Révolution chinoise et intégrer les marchés chinois et soviétiques dans le circuit des échanges contrôlés par le Capital financier.

LE CONGRES DE LA F.E.N.

— Demande le retrait immédiat des troupes américaines du Sud-Vietnam et la cessation des hostilités contre le Nord.

— Soutient le droit du peuple Sud-Vietnamien à disposer de lui-même y compris par la réunification avec le Nord-Vietnam s'il le désire.

— Estime que les travailleurs français ne doivent pas se laisser abuser par le soldisant « progressisme » de la politique gaulliste à l'égard de la guerre du Vietnam, l'impérialisme français étant, en réalité, profondément solidaire des intérêts généraux du capitalisme dans cette partie du monde comme dans les autres.

LE CONGRES, jugeant insuffisantes et inefficaces les campagnes de pétitions, signatures, etc. pour affirmer la solidarité des travailleurs français avec le peuple vietnamien mandate le Bureau fédéral

— pour élever une solennelle protestation contre l'intervention américaine au Vietnam auprès de l'Ambassadeur des U.S.A. à Paris.

— pour proposer aux Confédérations laïques et aux Partis ouvriers de manifester leur solidarité agissante aux peuples du Sud et du Nord-Vietnam par l'organisation de la solidarité financière et la tenue d'un grand meeting commun à Paris.

N° 3 — OCTOBRE-NOVEMBRE 1967

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Vietnam **Doc 25**

LE CONGRES dénonce avec une particulière émotion l'entreprise délibérée d'écrasement d'un petit peuple que constitue la guerre au Vietnam et la grave menace que celle-ci fait peser sur la paix mondiale.

LE CONGRES de la F.E.N. condamne à nouveau l'intervention croissante des forces armées des U.S.A.

Il constate avec espoir qu'une partie importante de l'opinion américaine se prononce pour la cessation du conflit.

Il se félicite de la lutte courageuse des universitaires américains et souhaite qu'ils intensifient leur pression sur le gouvernement de leur pays pour que soient mis en œuvre des moyens pacifiques de coopération internationale.

LE CONGRES DE LA F.E.N. demande :

- que s'engagent des négociations, à partir des accords de Genève ;
- l'arrêt inconditionnel et sans limitation de durée des bombardements américains sur le Vietnam du Nord, afin de rendre possibles de telles négociations ;
- la tenue d'une conférence de la paix avec la participation de toutes les parties en cause, y compris le F.L.N.

En souhaitant que le droit des Vietnamiens de déterminer librement leur avenir soit respecté et que soit garanti le droit des minorités,

LE CONGRES DE LA F.E.N. exprime sa solidarité à l'égard du courageux peuple vietnamien, victime de la vo-

lonté d'hégémonie des grandes puissances.

PASSIONNEMENT EPRIS DE LIBERTÉ sous toutes ses formes, le CONGRES de la F.E.N. dénonce les atteintes portées aux droits fondamentaux de la personne humaine, que ce soit en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Afrique du Sud et en Amérique Latine, partout où ces droits sont menacés.

LE CONGRES DE LA F.E.N. mandate la C.A. fédérale pour affirmer publiquement cette prise de position et pour poursuivre l'action déjà entreprise par les moyens syndicaux propres à la F.E.N.

Motion présentée par

Alaphilippe, Berge, Berger, Blanchard, Hugnette Bouchardeau, Camy-Peyret, Carrez, Janine Chapart, Daum, Dellinger, Ducol, Drubay, Gavai, Harremza, Christiane Journeau, Lucas, Morlet, Nicolas-Charles, Patard, Petite, Renard, Reynaud, Sorel, Vialle.

Soutien à la juste cause du peuple vietnamien.

Doc 26

LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS, passionnément attachés à leur mission d'éducateurs, conscients de leurs responsabilités à l'égard de notre jeunesse, soucieux de développer la compréhension et l'amitié entre les peuples, ne peuvent concevoir leur œuvre que dans un monde de paix fondé sur le droit des peuples à l'indépendance.

Au moment où l'intervention américaine au Vietnam gravit de nouveaux et dangereux échelons, les Enseignants Français réaffirment leur solidarité avec le peuple vietnamien dont l'héroïsme fait l'admiration de tous les peuples épris de liberté et de paix.

Ils condamnent l'action militaire des Etats-Unis et l'utilisation massive de méthodes de guerre de plus en plus barbares, dévoyant la science à des fins de destruction et de mort.

Agir pour que soit mis fin aux terribles épreuves du peuple vietnamien et sauver la paix mondiale, c'est, aujourd'hui, le devoir et la tâche de tout enseignant, de tout travailleur, de tout homme de progrès.

Dans cet esprit, le CONGRES DE LA F.E.N. demande :

- l'arrêt sans condition des bombardements et de tous autres actes de guerre

contre la République Démocratique du Vietnam ;

- la reconnaissance du F.N.L. comme seul représentant authentique du peuple du Sud-Vietnam ;
- le retrait des troupes américaines ainsi que de leurs satellites du Sud-Vietnam ;
- la reconnaissance du droit, pour le peuple vietnamien, de gérer comme il l'entend ses propres affaires et de progresser vers sa réunification nationale.

Le CONGRES DE LA F.E.N. tient pour légitime et positive la proposition du gouvernement de la République Démocratique du Vietnam d'une cessation définitive et inconditionnelle des bombardements américains comme unique condition d'ouverture des négociations. Il dépend de Washington que des pourparlers s'engagent et que l'on en vienne à l'application des accords de Genève.

LE CONGRES DE LA F.E.N.,

- donne mandat au bureau fédéral et à la C.A. de mener une grande campagne d'information dans l'Enseignement Public, en publiant notamment des articles de nos camarades enseignants vietnamiens ;
- invite les Enseignants français à organiser la solidarité financière avec le peuple vietnamien ;
- décide de prendre contact avec les centrales syndicales pour étudier en commun les moyens de l'intervention des travailleurs français ;
- salue et soutient l'action des universitaires américains ;
- se déclare prêt à examiner toute initiative des forces pacifiques et démocratiques tendant à faire converger les efforts, tant sur le plan national qu'international, pour le respect du droit du peuple vietnamien à sa libre disposition et pour éviter à l'humanité les horreurs d'une guerre nucléaire.

Motion présentée par
le S.N.E. Sup., Doc. 27
le S.N. des Chercheurs
scientifiques,
le S.N. des bibliothèques

L'AGGRAVATION DE LA GUERRE DU VIETNAM préoccupe chaque jour davantage les enseignants français, qui n'admettent pas l'expérimentation et l'utilisation massive des méthodes de guerre de plus en plus barbares. (Décollants chimiques, gaz de guerre, bombes à billes, pilonnages des écoles, hôpitaux et autres objectifs strictement non militaires).

Ils s'esiment solidaires de la résistance que le peuple vietnamien oppose à l'agression qu'il subit.

Ils veulent l'aider dans la détermination dont il fait preuve pour sauvegarder son avenir, dans une paix qu'il veut librement construite après plusieurs dizaines d'années de guerre.

LE CONGRES manifeste son accord profond avec les priorités accordées, malgré la guerre et les destructions massives, au développement de l'école et de l'université et à la promotion d'une recherche scientifique de valeur, tant en République Démocratique du Viet-Nam que dans les zones libérées du Sud.

LE CONGRES de la F.E.N. se prononce en faveur de :

— l'arrêt immédiat et sans conditions des bombardements sur la R.D.V.

— le retrait du Viet-Nam des troupes américaines, conformément aux accords de Genève de 1954,

— la négociation avec l'organisateur de la résistance du peuple vietnamien, le Front national de Libération, qui vient de publier à cet effet son programme.

LE CONGRES invite les enseignants français :

— à manifester leur hostilité à la guerre et à conjuguer leur action avec toutes les forces qui agissent dans le même sens, en particulier les organisations syndicales,

— à soutenir, par tous les moyens appropriés la lutte courageuse des universitaires américains pour la paix au Viet-Nam.

— à prendre, dans le domaine culturel, toute initiative susceptible d'élever la conscience de la réalité vietnamienne dans leur milieu professionnel et local : expositions de photographies et autres documents, films et pièces de théâtre, conférences, débats, etc...

— à mettre à profit les activités scolaires, notamment dans le domaine de l'instruction civique, pour faire mieux connaître le Viet-Nam aux élèves et aux étudiants,

— à soutenir et développer les collectes destinées à fournir aux écoles et aux universités vietnamiennes le matériel scolaire dont la guerre les prive : cahiers, matériel d'écriture (crayons, stylos, etc...), matériel scientifique.

En particulier LE CONGRES appelle les enseignants à soutenir très activement la collecte qui vise à offrir une bibliothèque scientifique à l'université de Hanoi, collecte dont l'initiative a été prise par plusieurs syndicats de la F.E.N.

LE CONGRES demande une intensification des relations culturelles franco-vietnamiennes.

LE CONGRES demande aux syndicats membres de la F.E.N. de définir les mesures pratiques qui permettront de mettre en œuvre cette orientation.

Vietnam Doc 28

LE CONGRES DENONCE AVEC UNE PARTICULIERE EMOTION l'entreprise délibérée d'écrasement d'un petit peuple que constitue la guerre au Vietnam, et la grave menace que celle-ci fait peser sur la paix mondiale.

LE CONGRES DE LA F.E.N. condamne à nouveau l'intervention croissante des forces armées des U.S.A.

Il constate avec espoir qu'une partie importante de l'opinion américaine se prononce pour la cessation du conflit.

Il se félicite de la lutte courageuse des universitaires américains et souhaite qu'ils intensifient leur pression sur le gouvernement de leur pays pour que soient mis en œuvre des moyens pacifiques de coopération internationale.

LE CONGRES DE LA F.E.N. demande :

- que s'engagent des négociations dans l'esprit des accords de Genève ;
- l'arrêt immédiat des bombardements américains sur le Vietnam du Nord afin de rendre possible de telles négociations ;
- la tenue d'une conférence de la paix avec la participation de toutes les parties en cause, y compris le F.N.L.

En souhaitant que le droit des Vietnamiens de déterminer librement leur avenir soit respecté et que soit garanti le droit des minorités.

LE CONGRES DE LA F.E.N. exprime sa solidarité à l'égard du courageux peuple vietnamien, victime de la volonté d'hégémonie des grandes puissances.

PASSIONNEMENT EPRIS DE LIBERTE sous toutes ses formes, **LE CONGRES**

affirme la volonté permanente de voir les libertés défendues partout où elles sont menacées quels que soient les pays en cause et leur régime politique, économique et social.

Il entend défendre tous les hommes qui veulent penser et vivre librement, toutes les minorités qui affirment leur droit à l'existence, et ce, face à toutes les oppressions et à tous les oppresseurs.

LE CONGRES DE LA F.E.N. mandate la C.A. fédérale pour affirmer publiquement cette prise de position et pour poursuivre l'action déjà entreprise par les moyens syndicaux propres à la F.E.N.

GRECE

LE CONGRES DE LA F.E.N.

- exprime la révolte de tous les démocrates devant le coup de force qui a instauré en Grèce un régime fasciste ;
- proteste avec vigueur contre les arrestations de ceux et de celles qui veulent délivrer leur patrie de l'oppression de la junte au pouvoir ;
- s'élève contre la comparution des patriotes devant les tribunaux militaires ;
- réclame la cessation immédiate des poursuites engagées et la libération de tous les démocrates grecs.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

N° 5 — DÉCEMBRE 1967

22/167
GUADELOUPE

A LA SUITE DES GRAVES INCIDENTS survenus les 26 et 27 mai en Guadeloupe,

LE CONGRES DE LA F.E.N. s'incline devant les familles endeuillées par le décès des victimes.

- Condamne, une fois de plus, le recours aux méthodes violentes de répression.
- Demande la mise en liberté, dans les meilleurs délais, des personnes encore emprisonnées à la suite des arrestations consécutives à ces incidents.

— Réclame toutes les garanties du droit de défense pour ceux qui seront délégués devant la justice.

— Réclame l'intervention rapide de mesures mettant fin à l'inadmissible condition sociale des travailleurs guadeloupéens avec, comme souci premier, des garanties à tous, en ce qui concerne le droit au travail, le droit à la culture, le droit au logement, dans le respect de la dignité humaine.

doc. 30**Solidarité
avec le Vietnam (U.T.A.)**

Le Congrès de la F.E.N. salue avec émotion la lutte héroïque du peuple vietnamien, qui supporte depuis des années une immense et tragique effusion de sang ainsi que des destructions inouïes.

Le Congrès,

- rappelle sa condamnation de tout régime colonial et de toute tentative néocolonialiste ;

- réaffirme sa solidarité avec les peuples en lutte pour leur indépendance ;

- condamne l'intervention militaire des Etats-Unis au Vietnam qui se manifeste par la continuation des opérations militaires au Vietnam malgré l'ouverture de la Conférence de Paris.

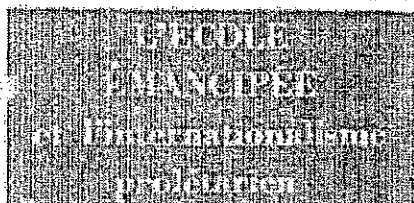
- constate que l'ouverture de la Conférence de Paris a été un premier succès de la République démocratique du Vietnam exigeant la cessation des bombardements sur son territoire, et du F.N.L. qui s'est imposé comme interlocuteur ainsi que des forces de paix dans le monde. Cependant, les travaux de la Conférence sont bloqués par l'obstruction américaine, qui, seule, prolonge la guerre tout en s'efforçant de créer des illusions ;

- considère que nous devons poursuivre et développer nos efforts pour demander la cessation définitive des bombardements de la République Démocratique du Vietnam, la reconnaissance du F.N.L. comme seul représentant authentique du peuple du Sud-Vietnam en lutte pour son indépendance, le retrait des troupes américaines, la liberté pour les Vietnamiens de décider de leur sort dans l'indépendance et la paix ;

- se félicite du courant favorable à la paix qui s'est développé aux Etats-Unis et exprime sa solidarité aux enseignants et à tous les Américains qui luttent courageusement pour la fin de la guerre ;

Le Congrès,

- donne mandat à la F.E.N. d'organiser la solidarité des enseignants français avec le peuple vietnamien pour aider ce dernier à reconstruire des écoles et son économie. En vue d'une action commune, la F.E.N. développera les contacts avec les autres syndicats d'enseignants et de travailleurs dans le respect de l'indépendance de chaque organisation.



Depuis 1966, et pour la première fois à une telle échelle, travailleurs et peuples opprimés secouent le joug de leurs oppresseurs. Malgré une répression toujours plus féroce et l'absence d'une stratégie offensive de la part des organisations traditionnelles, les travailleurs du monde entier montrent qu'ils ne sont en rien domestiqués et que les aspirations révolutionnaires sont plus actuelles que jamais, y compris dans les citadelles même de l'impérialisme, y compris dans les pays se proclamant « socialistes ».

**I. — SOLIDARITE
ANTI-IMPERIALISTE**

DOC 31

Le congrès affirme son soutien à tous ceux qui luttent dans le monde de façon résolue et permanente contre l'impérialisme (1).

— Le congrès affirme son soutien total à ceux qui se battent actuellement en première ligne : les combattants vietnamiens. Le combat du peuple vietnamien contre l'impérialisme américain a une importance déterminante pour l'évolution de la lutte de classes à l'échelon international.

Ce soutien passe par l'organisation de campagnes de dénonciation et de manifestations de masses pour la victoire du peuple vietnamien, même pendant les négociations de Paris. Car l'issue de ces négociations dépendra du rapport de forces politique et militaire sur le terrain et du soutien international des travailleurs du monde entier. Ce soutien doit être un des soucis permanents de notre combat syndical.

Le conflit vietnamien lui-même ne peut plus être isolé de la lutte des peuples du Sud-Est asiatique et particulièrement de la péninsule indochinoise. Les guérillas thaïlandaises, laotiennes et cambodgiennes renforcent ceux dont le combat leur avait justement permis d'entrer en lutte et qui avaient porté seuls, pendant toute une période, le poids de l'impérialisme.

(1) Il s'agit contre l'interdiction en France de la revue « Tricontinental » et la condamnation de son éditeur F. Maspero.

Doc 32

**DEFENSE DES
LIBERTES ET
DE LA PAIX**

D'accord avec Tuiller, Marangé pense que l'unité des organisations démocratiques est nécessaire pour assurer la défense des libertés mais les exclusives lancées dans le mouvement étudiant qui ne manqueront pas de se répercuter au sein du collectif national mettent cette unité en péril et ce ne sera pas le fait de la F.E.N.

Rappelant l'éditorial de l'Enseignement Public de décembre, intitulé : « La montée des périls », il souligne la gravité des décisions prises par le préfet du Bas-Rhin, se félicite de voir qu'elles aient entraîné une réaction syndicale immédiate et unitaire et assure Sieglar de l'appui du Bureau fédéral aux responsables de la section du Bas-Rhin.

Après Dery, il souligne à nouveau l'importance et l'intérêt du comportement des élèves et des professeurs du Lycée Chaptal dans l'affaire Gilles Guilot et de la part prépondérante qu'ils auront prise pour une solution conforme à nos vœux et à la justice. Il précise à Brühm que le texte proposé ne comporte pas la demande de dissolution des brigades spéciales d'intervention pour qu'on n'y réponde pas de manière formelle comme l'a déjà fait le préfet de police en déclarant que ces brigades n'existent pas.

Ce texte est parfaitement clair. S'il cache volontairement notre réaction sur les faits précis (affaire Guilot et affaire Deahayes) pour lui donner le maximum d'efficacité, il n'en élève pas moins le problème au plan général de la répression, qu'elle soit d'ordre judiciaire ou d'ordre policier. Si la Cour d'appel relaxe Gilles Guilot, tel qu'il est, il conserve (Blanchard) toute sa valeur en fonction du terrain où nous nous sommes placés. Si la Cour d'appel ne juge pas dans le sens souhaité, il faudra poursuivre l'action sur d'autres bases et si possible dans le cadre du collectif national. Marangé maintient donc le texte qu'il a présenté et demande à la C.A. de l'adopter.

En ce qui concerne l'extension de la guerre au Vietnam, nous sommes en désaccord sur le fond. Quand le texte proposé demande le retrait des pays concernés de toutes les troupes qui leur sont étrangères, il s'agit des troupes du Vietnam du Nord comme de celles des Etats-Unis, toutes deux étrangères au Vietnam du Sud au Cambodge comme au Laos. Cette position s'inspire de l'orientation définie par le congrès fédéral dans la perspective de l'instauration d'une paix définitive et du droit des peuples concernés de déterminer leur destin en toute indépendance. Marangé répond à Blanchard que s'il lui paraît possible d'envisager l'actualisation des motions du congrès, ce ne peut être pour remettre en cause des options fondamentales. Ce serait le cas s'il le suivait et c'est pourquoi il demande à la C.A. en conclusion de ce débat d'approuver le texte qu'il lui a soumis.

Résultats des votes

VIETNAM	
Motion - Indépendance et Démocratie	7.444
Motion - Unité et Action	4.915
Motion - Ecole Emancipée	987

La Commission Administrative de la Fédération de l'Education nationale exprime sa totale réprobation et son angosse devant l'extension nouvelle de la guerre en Indochine, qui résulte de la pénétration des forces armées sud-vietnamiennes et américaines au Laos.

L'embrasement maintenant général de la péninsule indochinoise, l'invasion du Nord-Vietnam envisagée par certains, font courir à la paix mondiale la plus grosse menace qu'elle ait connue depuis le fin de la guerre de Corée.

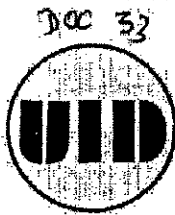
La F.E.N. rappelle avec plus d'insistance que jamais son exigence d'un règlement négocié du conflit sur la base :

- du retrait de chacun des pays de cette région de toutes les troupes étrangères qui opèrent actuellement ;
- du droit de chacun des peuples concernés à décider librement de son sort.

ENSEIGNEMENT PUBLIC - MARS 1971

Vietnam

Doc 33 63



Texte présenté par la majorité fédérale



Texte présenté par les élus «Unité et Action»



Texte sur la défense de la paix

Texte présenté par cinq syndicats nationaux

Doc 33-3

Les syndicats nationaux soussignés :

- constatent que la politique de Vietnamisation du président Nixon n'est en fait que prolongation, intensification et extension de la guerre à toute l'Indochine et, de ce fait, constitue une grave menace pour la paix en Asie du Sud-Est et dans le monde ;
- condamnent cette politique qui continue à semer, doulur et souffrance, qui vise à détruire,

Solidarité internationale Doc 33 32

A propos de l'Indochine (1) qui souffre depuis des années une agression sanglante de la part du gouvernement des Etats-Unis et de ses alliés, la F.E.N. doit cesser de renvoyer dos-à-dos les combattants indochinois et leur agresseur commun.

En Vietnam, l'impérialisme tenta de braver son insupportable écrasement la résistance tenace des travailleurs et des paysans vietnamiens en négociant un compromis honorifique avec le bureaucrate chinois ; Au Bengale, le Bouche Yala Khan massacre par centaines des milliers de Bengalis en lutte pour leur indépendance avec le soutien de Mao-Tse-toung, de Khrushchev, de Nixon et la complicité active du gouvernement Pompidou-Chaban-Delmas qui fournissent au Matériel militaire américain dont il a besoin pour mater les Bengalis affamés.

systématiquement tout ce qui représente le vie, les traditions, la culture, l'avenir des trois peuples d'Indochine :

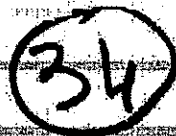
- considèrent que la seule solution juste du problème indochinois passe par la cessation de l'agression américaine et par le respect des droits fondamentaux des trois peuples d'Indochine, ce qui suppose :
 - la fixation d'une date pour le retrait total des troupes américaines et la cessation des bombardements américains ;
 - réaffirmer leur solidarité avec les peuples du Vietnam, du Cambodge et du Laos qui luttent pour l'indépendance nationale et la liberté. Ils tiennent à saluer en particulier la lutte courageuse des jeunes et de la population dans les villes du Sud Vietnam contre la présence américaine et contre le régime impérialiste de Thieu ;
 - Thieu, être dûment réprimé dans les jours qui suivent et qui constitue par là même une preuve irréfutable de l'échec de la politique de vietnamisation ;
 - réaffirmer également leur solidarité avec les opposants américains à la politique de leur gouvernement en Indochine.

Dans leur guerre de résistance, les trois peuples d'Indochine mènent leur combat sur de multiples fronts : militaire, politique, diplomatique, mais aussi sur le front économique et de développement scientifique et technique. Ainsi, de nombreux moyens sont offerts pour concrétiser cette solidarité. Dans ce sens, la F.E.N. :

- 1) peut élargir aux initiatives unitaires exprimant notre solidarité aux peuples vietnamiens, laos et khmères ;
 - 2) peut faire appel à toutes ses sections départementales et sections nationales et à tous les militants pour multiplier les initiatives et les sections de soutien actif ;
 - 3) peut impulser ce mouvement de solidarité à tous les niveaux des sections départementales et sur le plan national en développant toujours davantage la carrière syndical et inter-syndical de cette solidarité.
- Pour permettre un large débat au prochain congrès de la F.E.N., les syndicats soussignés demandent conformément à l'article 16, chapitre IV des statuts fédéraux, l'inscription à l'ordre du jour du congrès de la question de la solidarité en faveur des peuples d'Indochine en lutte contre l'agression américaine.

Pour le S.N.E.Sup., Claude MAZAURIC
Pour le S.N.B., André TUILIER
Pour le S.N.P.C.E.N., Michel DENOIT
Pour le S.N.C.E., E. VERNAUD
Pour le S.N.E.P., M. BERGE

Motion Viet-Nam



La F.E.N. condamne avec force, comme elle n'a cessé de le faire dans le passé, l'intervention armée des U.S.A. en Extrême-Orient, aussi bien au Viet-Nam qu'au Laos et au Cambodge.

Elle exprime sa solidarité aux peuples martyrs victimes de cette guerre. Elle rappelle que la seule solution susceptible de ramener la paix passe par la stricte application du droit de ces peuples à disposer d'eux-mêmes, ce qui suppose le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces d'inter-

vention américaines, la cessation du soutien américain à l'actuel gouvernement de Saïgon et l'organisation d'élections librement libres.

Elle proteste contre les vagues actuelles de répression à Saïgon visant les lycéens, étudiants et intellectuels.

Le Congrès mandate le Bureau fédéral pour donner à la position prise par le Congrès de la F.E.N. le maximum d'efficacité tant par sa diffusion que par la participation éventuelle de la F.E.N. sur cette base à des initiatives en direction de l'opinion.

57 ENSEIGNEMENT PUBLIC - NOVEMBRE 1971



INDOCHINE
une déclaration
des 48 organisations
nationales

Les 48 organisations nationales luttant en commun pour la paix et l'indépendance des peuples d'Indochine se félicitent du grand nombre de manifestations unitaires qui ont eu lieu, à leur appel, dans de nombreux départements et dans plus de 60 grandes villes de France, pour protester contre les décisions annoncées le 8 mai par le Président Nixon.

Au moment où les bombardements américains s'intensifient et deviennent de jour en jour plus meurtriers, ces organisations réaffirment la nécessité :

— de la cessation immédiate des bombardements américains sur la R.D.V. ;

— du retrait total, immédiat et inconditionnel des forces américaines, y compris de toutes les forces aériennes et navales qui interviennent en Indochine ;

— de l'abandon du soutien américain au régime actuel de Saïgon.

Ainsi seraient créées les conditions favorables pour un retour progressif à la paix et pour l'organisation d'élections vraiment libres et démocratiques au Sud-Vietnam.

La négociation peut et doit reprendre sur ces bases, à Paris.

En conséquence, les organisations signataires proposent qu'entre le 18 et le 25 juin, un effort particulier soit réalisé pour informer l'opinion et lui permettre d'exprimer sa protestation.

Elles appellent la population à multiplier les gestes de solidarité, notamment sur le plan matériel, en faveur des peuples du Vietnam, du Laos et du Cambodge.

MESSAGERS DE LA LIBERTE ?

■ Louis ASTRE



36

ENSEIGNEMENT PUBLIC - MAI 1972

Un peuple qui est opprimé, un autre est-il un peuple libre ?

Telle est l'interrogation d'un nombre croissant de citoyens américains.

Que le peuple américain ait pour s'interroger, attendu les premiers revers de ses armes, attendu aussi d'être blessé dans sa propre chair par les contrecoups du génocide perpétré en son nom à des milliers de kilomètres de la « mère patrie », ne saurait conduire à sous-estimer les aspects positifs de cette prise de conscience.

Encore faut-il ne pas nourrir d'illusion : les opposants américains à la guerre ne sont encore qu'une minorité.

Car pour un peuple qui, de bonne foi, se prenait pour le bastion de la Liberté dans le monde, il est dramatique de devoir reconnaître qu'il se conduit en oppresseur.

Car pour un peuple habitué à tirer fierté de son extraordinaire puissance technologique et militaire, c'est une insupportable blessure d'amour propre de voir cette « puissance » tenue en échec, son terrifiant arsenal inefficace devant l'indomptable volonté d'un petit peuple.

Et le sentiment d'humiliation né de l'impasse politique et militaire dans lequel se trouve aujourd'hui piégé le gouvernement des Etats-Unis risque de porter la majorité des Américains non pas à tirer des leçons politiques de la situation mais à approuver au contraire, n'importe quelle initiative du Pentagone destinée, fut-ce au prix de nouvelles dévastations et de milliers de nouvelles victimes, à « sauver la face » ?

Après la récente reprise des bombardements du Nord et son échec, on annonce une importante et prochaine décision du Président Nixon. Celui-ci accomplira-t-il enfin le geste permettant le retour à la paix ou bien le lobby militaire-industriel imposera-t-il aux peuples d'Indochine de nouveaux ravages, de nouvelles misères, de nouvelles morts apportés chaque matin par les B 52 ces messagers d'un « monde libre » ?

Ce 9 mai 1972, les décisions de Nixon provoquent dans tous les milieux indignation et inquiétude.

Le blocus militaire et économique du Nord-Vietnam n'est pas seulement une escalade technique dans l'intensification de la guerre contre les peuples d'Indochine.

Il constitue aussi, et surtout, semble-t-il une escalade politique qui transfère le conflit au plan d'un affrontement direct entre les deux super-puissances, c'est-à-dire à un plan où c'est la paix mondiale elle-même qui désormais se trouve aussi en jeu.

Le défi de Nixon à Brejnev rappelle en sens inverse, celui de Khrouchtchev à Kennedy et l'on sait combien fut frôlée une troisième guerre mondiale.

Mais si la fermeté de Kennedy était pleinement légitimée par la menace directe que constituait pour son pays l'installation de fusées soviétiques à longue portée à Cuba, de quel droit, sur la base de quel principe, Nixon prend-il aujourd'hui le risque de la guerre ?

Car le gouvernement US a imposé au Sud-Vietnam des gouvernements non-démocratiques qui ont empêché l'expression libre de la volonté du peuple sud-vietnamien.

Ce n'est donc pas la liberté de ce peuple, ni des peuples Khmer ou Lao, que le gouvernement US défend là-bas mais ses intérêts de grande puissance.

C'est pourquoi, au nom même de nos principes syndicalistes, la F.E.N. a toujours demandé le retrait des troupes étrangères d'intervention et la possibilité pour les peuples d'Indochine de décider de leur sort dans des conditions assurant EFFECTIVEMENT la liberté de leur choix.

Le retrait des troupes américaines en est comme l'a souligné notre dernier congrès, une condition impérative. Il faut aussi la garantie d'élections effectivement libres, garantie qui doit faire l'objet de négociations entre toutes les parties concernées.

doc. 37

VIET-NAM

La CA de la FEN exprime une fois de plus son émotion et sa réprobation devant la poursuite de la guerre en Indochine et en particulier devant l'intensification des bombardements américains sur le Nord-Vietnam qui n'épargnent ni les objectifs civils, ni les dignes dont la destruction réduiront tout un peuple à la famine.

La FEN renouvelle l'affirmation de son congrès qu'une solution immédiate doit être trouvée, ce qui suppose l'arrêt des bombardements, le retrait total immédiat et inconditionnel des forces armées américaines, l'abandon du soutien politique accordé par le gouvernement américain à l'actuel gouvernement de Saïgon, la préparation d'élections vraiment libres et démocratiques.

La FEN lance un nouveau et pressant appel à tous ses syndicats nationaux, sections départementales et adhérents, pour qu'ils répondent massivement à la collecte qu'elle a organisée pour l'achat de médicaments de première urgence et de matériel médico-chirurgical à destination des peuples d'Indochine.

■ Résolution de la CA fédérale (6 septembre 1972)

doc. 38

■ Déchainer la terreur sur Hanoï, sur Haïphong, sur l'ensemble des campagnes et des villes du Nord Vietnam - détruire la nature, détruire les usines, détruire les hôpitaux - massacrer les hommes, massacrer les femmes, massacrer les enfants, afin de contraindre le petit peuple du Vietnam à demander grâce !

Faire déferler en moins de huit jours, au nord du 20° parallèle, à grand renfort de bombardiers géants B 52, plus de 20.000 tonnes de bombes, plus du tiers des bombes envoyées par Hitler sur la Grande-Bretagne durant toute la Seconde Guerre mondiale !

Tel est l'ordre donné de sang froid par le président des Etats-Unis d'Amérique ! Et ce jour de Noël, 25 décembre, la radio annonce que les bombardements, les destructions, le massacre continuent...

■ Ce véritable crime contre l'humanité, Nixon l'a perpétré au lendemain même de sa réélection qu'il obtint triomphalement, chacun s'en souvient, en se présentant devant ses électeurs et devant l'opinion mondiale comme l'homme du retour à la paix en Indochine.

Ce crime contre l'humanité, ce massacre froidement délibéré, Nixon l'a perpétré au mépris de son propre engagement personnel donné peu auparavant, le 20 octobre 1972, sur l'accord de cessez-le-feu et de rétablissement de la paix qui devait être signé à Paris même, le 31 octobre dernier.

■ Après deux mois d'espérance en une paix enfin proche, telle est la réalité d'aujourd'hui. Le peuple du Vietnam est condamné à subir à nouveau la terrible épreuve qu'il endure depuis trente ans, à reporter à nouveau dans un avenir indéterminé l'espoir de pouvoir enfin vivre.

Et la désillusion est grande pour les démocrates du monde entier qui avaient eux aussi espéré.

Désillusion et inquiétude. Car la terrible décision de Nixon nous concerne tous. Elle révèle en effet que pour le gouvernement U.S., la politique n'est en fin de compte, comme les « affaires », qu'un domaine sans foi ni loi où compte seule la force brutale, où la dignité et la vie des hommes, où la paix elle-même ne sont que des mots, des masques, dès lors que sont en jeu les intérêts de l'impérialisme capitaliste.

Cela, dont est victime aujourd'hui le peuple du Vietnam, quel autre peuple du monde, petit ou non, si l'on n'y prend garde, en sera-t-il à son tour demain, la victime ?

Le 25 décembre 1972, Louis ASTRE

RESOLUTION DE LA CA

DE LA FEN (24 janvier 1973)

Doc 34

* Enfin, le cessez-le-feu est acquis au Vietnam.

Enfin, le peuple du Vietnam si tragiquement éprouvé par trente années de guerre impérialiste, peut désormais nourrir l'espoir de vivre en paix et de vivre libre.

C'est avec une émotion intense qu'en ce 24 janvier 1973, jour où vient d'être officiellement rendue publique la conclusion d'un accord entre la République démocratique du Vietnam, les Etats-Unis, le gouvernement de Saïgon et le gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, la CA de la FEN salue cette promesse de paix et tient à rendre un hommage public au peuple vietnamien qui, par son abnégation et son héroïsme exemplaires, a su, au travers des pires épreuves, défendre jusqu'au bout son droit à la vie et à la liberté, à ce petit peuple qui, fort de sa juste cause, a su contraindre la plus grande puissance militaire du monde à renoncer à son entreprise de domination par la force d'un peuple par un autre.

La CA de la FEN se félicite également de l'ampleur croissante prise par la réaction de l'opinion publique internationale, comme celle de l'opinion française, à laquelle la FEN a pris toute sa part, contre la politique du président Nixon qui, pour contraindre le peuple vietnamien à plier sous son joug, n'a pas hésité à perpétrer récemment des forfaits caractéristiques d'un retour délibéré à la barbarie. Elle se félicite de la prise de conscience croissante à cette occasion, de la vraie nature de l'impérialisme et de la menace qu'il peut constituer pour tous les peuples.

Dans l'ignorance des dispositions exactes de l'accord, la CA espère qu'il établit effectivement les bases permettant d'ouvrir la voie à la paix dans l'indépendance et la liberté pour le peuple vietnamien et pour les autres peuples d'Indochine.

Cela exige en particulier que soient immédiatement libérés les centaines de milliers de prisonniers politiques menacés de liquidation physique actuellement détenus au Sud-Vietnam, et dont la libération est un facteur capital de l'avenir politique, culturel et économique du Vietnam. Cela exige des garanties effectives contre tout nouvel obstacle à l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple vietnamien. Cela exige enfin la conclusion d'un accord de paix avec les peuples Lao et Khmers.

Face aux épreuves qui l'attendent encore pour relever son pays martyr des dévastations et des ruines provoquées par les B.52 américains, la CA qui estime qu'un effort public de solidarité dont les Etats-Unis devraient moralement supporter le poids doit être immédiatement entrepris avec l'accord et sous la responsabilité du peuple vietnamien, appelle tous les syndiqués, à renforcer leur aide matérielle directe aux peuples d'Indochine.

Soulignant que la cause du peuple du Vietnam en lutte pour sa liberté est la cause de la liberté pour tous les peuples, la CA appelle à la vigilance pour exiger des Etats-Unis qu'ils respectent leurs engagements et elle renouvelle la confiance qu'elle a dans le peuple du Vietnam qui, dans la guerre a si dramatiquement et si héroïquement fait la preuve de ses extraordinaires qualités, pour que, la paix conquise, il sache faire de sa victoire contre l'impérialisme américain, une victoire contre toute exploitation, une victoire de la démocratie pour l'homme et pour sa liberté.

Résolution présentée au nom du bureau fédéral
et adoptée à l'unanimité
moins deux abstentions et un contre.

Document
de l'Assemblée mondiale

(suite)

DOC 39 k a

bombardements, le retrait total et Inconditionnel des forces américaines d'Indochine, celui du soutien au régime de Saïgon et l'organisation d'élections réellement libres.

Le congrès avait, sur ces bases, souhaité l'élargissement et la coordination de la protestation populaire en France et dans le monde.

En application de ce mandat, la FEN a participé à l'Assemblée mondiale de Versailles en février 1972 et s'est résolument engagée, comme aussi la CFDT et le Parti socialiste, dans une action commune, de caractère permanent, avec la CGT, le Parti communiste et le Mouvement de la paix, notamment au sein d'un Collectif national pour la paix et l'indépendance des peuples d'Indochine devenu aujourd'hui le Collectif dit des « 52 ». L'élargissement des actions communes a été facilité par la création d'un bureau représentatif de ce Collectif composé des représentants de six principales organisations constitutives: les deux partis communiste et socialiste, les trois centrales syndicales CGT, CFDT, FEN et le Mouvement de la paix.

Dans ce cadre, la FEN a apporté sa contribution à toutes les initiatives nationales et internationales engagées au cours des deux années écoulées, comme à l'Appel particulier lancé en commun, avec la CGT et la CFDT, aux syndicats américains. Cette campagne connut une intense activité quand, acculé à la négociation, le président Nixon n'hésita pas à déclencher la dévastation et la terreur sur le Nord-Vietnam en décembre 1972, soulevant une vague immense de réprobation dans le monde entier. La victoire du peuple vietnamien que consacra l'accord de Paris du 24 janvier 1973, bientôt suivi par l'accord sur le Laos, fut salué par notre Commission administrative fédérale qui, siégeant le jour même, tint à rendre un hommage public au peuple vietnamien pour son abnégation et son héroïsme exemplaires.

Mais tout n'est pas pour autant terminé. On sait que si Nixon a retiré ses troupes du Vietnam, il ne s'empresse guère d'imposer au gouvernement de Saïgon l'application de l'accord du 24 janvier, en particulier la libération des détenus politiques et le rétablissement des libertés démocratiques, conditions du retour effectif à la paix civile et à la liberté au Sud-Vietnam.

En outre la guerre se poursuit au Cambodge, non concerné par l'accord de Paris, guerre de libération contre le gouvernement imposé à Pnom-Penh par un coup d'Etat en 1970. Et si les USA ont dû, sous la pression de l'opinion publique mondiale, le 15 août 1973, la aussi, cesser leurs bombardements dévastateurs, ils n'en continuent pas moins d'apporter leur soutien militaire au gouvernement du général Long Noi. Le peuple Khmer, uni au sein du Funk, qui a déjà reconquis la quasi-totalité de ses territoires, se bat aujourd'hui, sous la direction du gouvernement du prince Sihanouk, dans des conditions d'autant plus difficiles qu'il entend préserver jalousement son indépendance à l'égard de toutes les grandes puissances.

La solidarité avec le peuple cambodgien doit être renforcée. La FEN a établi des relations étroites et suivies avec ses représentants en France. Elle a insisté pour que soit organisée une conférence mondiale sur le Cambodge. Aucune considération ne saurait faire sérieusement obstacle à cette initiative internationale pour soutenir un peuple en lutte pour sa libération et son indépendance.

VIETNAM: la conférence internationale de Stockholm

Doc 40

Du 29 au 31 mars 1974 s'est tenue à Stockholm une Conférence internationale « pour l'application de l'accord de Paris sur le Vietnam » organisée par la « Conférence de Stockholm pour la paix en Indochine ».

Y ont participé des délégués d'une cinquantaine de pays et d'une vingtaine d'organisations interna-

tionales. La FEN était représentée à cette conférence ainsi que les principales des 33 organisations françaises qui luttent en commun pour la paix en Indochine.

Les informations données au cours des trois journées de débats ont clairement mis en évidence la responsabilité de l'administration de Saïgon et du gouvernement US

dans la non-application de l'Accord de Paris au Sud-Vietnam :

« Dénonçant donc le non-respect des dispositions de l'Accord pour le Sud-Vietnam, le maintien en détention de 200 000 prisonniers politiques, la répression et la terreur entretenues par le régime de Saïgon, la résolution générale adoptée par la conférence « exige que les Etats-Unis mettent fin à leur engagement

militaire et à leur ingérence dans les affaires intérieures sud-vietnamiennes, qu'ils retirent totalement leur personnel militaire cambuffé, remplissent leurs obligations de panser les blessures de guerre de la République Démocratique du Vietnam et que l'administration de Saïgon applique immédiatement le cessez-le-feu, remette les civils et les militaires capturés et garantisse toutes les libertés démocratiques. »

VIET-NAM : "ILS" ONT GAGNÉ !

41



La sale guerre est finie. L'accord signé ce 27 janvier a mis fin à la plus longue guerre du XX^e siècle : 30 ans, le temps d'une jeunesse. Et le silence des armes, le plus grand nombre des vietnamiens aujourd'hui vivants, le découvrent...

Autre repère : quand en France il fut crié pour la première fois dans une manifestation « Paix au Vietnam », la moitié ou presque des enseignants d'aujourd'hui n'étaient pas nés.

C'est cela, d'abord, la victoire du peuple vietnamien, fondée sur cet article premier de l'accord signé par les U.S.A. :

« Les Etats-Unis d'Amérique et tous les autres pays respectent l'indépendance, la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale du Vietnam, consacrées par les accords de Genève de 1954 sur le Vietnam. »

Depuis la signature de cet accord, et s'appuyant sur les incidents réels provoqués par les troupes de Thieu (les correspondants de presse de divers pays en ont témoigné), des esprits chagrins s'efforcent de minimiser la portée de l'événement. Des journaux réactionnaires entrevoyaient déjà une « troisième

guerre du Vietnam », en écho à divers courants du gauchisme qui trouvent l'accord défavorable au peuple vietnamien.

Pour notre part, nous saluons cet événement comme la victoire d'un petit peuple admirable, dont la soif de liberté, le courage, la ténacité, ont vaincu au fil des ans les colonialistes français, puis le déchaînement de toute la puissance de l'impérialisme américain.

Comme l'écrivait avec raison M. Kissinger en 1969 — mais que n'en a-t-il tiré les conséquences plus tôt ! —

« Dans ce processus, nous avons perdu de vue l'une des maximes fondamentales de ce genre de conflit : les guérilleros gagnent tant qu'ils ne sont pas vaincus; l'armée régulière échoue tant qu'elle ne vainc pas. »

Eh bien, oui : les partisans vietnamiens ont gagné. Défenseurs d'une juste cause, ils ont su conjuguer l'héroïsme quotidien, l'utilisation adroite des moyens matériels et techniques mis à leur disposition par les pays socialistes (qu'on se rappelle l'hécatombe des bombardiers géants), l'offensive politique et diplomatique qui a grandement aidé à l'in-

tervention de l'opinion publique internationale.

Une solidarité à l'échelle du monde :

Chacun se souvient des manifestations courageuses — et durement réprimées — des travailleurs américains contre la guerre menée en leur nom. D'autres initiatives ont marqué dans le monde l'opposition grandissante à l'agression américaine. En France, c'est à l'initiative du Mouvement de la Paix que 37, puis 48, puis 52 organisations se sont mises en un Collectif national pour lutter contre cette agression.

Force est de constater, à l'heure des bilans, combien fut tardif l'appoint de la F.E.N. à cette lutte. Sans pour autant en sous-estimer la valeur, ni l'évolution qu'il traduit et que confirme la motion votée sur notre demande présentée à la C.A. de la F.E.N. du 24 janvier.

Force est aussi de constater l'absence du S.N.I. en tant que tel de toutes les initiatives pour la paix au Vietnam (le S.N.E.S., le S.N.E.P. et le S.N.E.Sup. avaient pris leur place dans le Collectif national, et l'ont gardée après que la F.E.N. les ait rejoints). Et l'on ne peut qu'être atterré en relisant les articles de l'Ecole Libératrice ou les prises de position L.U.D. dans les Congrès du S.N.I., qui ont si longtemps maintenu la balance égale entre l'agresseur américain et le peuple vietnamien, expliquant comme le fit encore Ouliac en 1970 :

« Gardons-nous de tout jugement hâtif et de condamnations unilatérales » ou confirmant un peu plus tard dans l'Ecole Libératrice « drame du Vietnam où s'affrontent par peuples interposés les impérialismes... » (1). Dans le même temps, les habituels donneurs de leçons en matière de révolution prônaient comme seule issue au conflit la « victoire par les armes », « la lutte armée jusqu'au bout » et même, pour résoudre les problèmes du monde entier, « des Vietnam partout ! »

Il ne faut pas oublier non plus leurs provocations qui, aux veilles de la signature de l'accord, à Paris, conduisirent les groupes gauchistes à rechercher l'affrontement, en jetant du côté de la gare Saint-Lazare des dizaines de « cocktails Molotov » dans les rues...

Nous avons, quant à nous, une autre conception de la lutte de masse : c'est sa pratique constante qui a permis de développer dans l'Union toujours plus large un mouvement d'opinion dont les Vietnamiens ont dit tout le prix.

(1) Souligné par moi. A.B.

Notre rôle n'est pas fini

Les précédents des accords de Genève, violés par les Américains après 1954, comme les volte-faces du président Nixon en novembre et décembre derniers exigent la vigilance de tous les démocrates : il faut imposer l'application intégrale de l'accord du 27 janvier.

On ne peut oublier, par exemple, les dizaines de milliers de prisonniers politiques (300.000 d'après le Secours populaire français), détenus au Sud-Vietnam dans des bagnes qui n'ont rien à envier dans l'horreur aux camps de concentration nazis : « les cages à tigre » de Poulo-Condor sont tristement célèbres !

Deux instituteurs français, Debris et Menras, emprisonnés là-bas pendant deux ans, et qui viennent de tenir plusieurs conférences de presse à leur retour témoignent (2) :

A. Menras : Dans le camp n° 6 de Poulo-Condor, on ne relâche pas certains prisonniers qui ont déjà terminé leur temps pour lequel ils ont été condamnés. Jusqu'à des bébés sont prisonniers politiques. Dans les zones disputées on pille les maisons. Hommes, femmes et enfants sont enfermés dans les camps uniquement parce qu'on les soupçonne de ravitailler les troupes du F.N.L. Les camps de réfugiés sont en réalité des camps de prisonniers.

Nos camarades Vietnamiens partaient généralement indemnes à l'interrogatoire. Ils revenaient sur des braccards. L.-P. Debris : Ceux qui sortent des cages à tigre de Poulo-Condor et que nous avons vus ne peuvent plus utiliser leurs jambes. Certains y sont restés accroupis depuis plus de 17 ans. On ne les a même pas libérés lors des accords de Genève. Leurs fiches ont été falsifiées les transformant de prisonniers politiques en prisonniers de droit commun. On les fait aussi disparaître. Le frère cadet de Mme Binh, ministre du G.R.P., avait été condamné à 3 ans. Nous l'avons vu en prison. On lui a dit qu'il était « libéré ». Des Américains l'ont interrogé et lui ont proposé de calomnier sa sœur à la télévision. Il a refusé et a disparu.

Il est de notre responsabilité à tous que le régime du Sud-Vietnam ouvre les portes de toutes ses prisons à tous les prisonniers, comme le prévoit l'accord signé.

Enfin, les statistiques publiées par ailleurs permettent d'imaginer l'état du Vietnam après cette guerre : l'aide matérielle et financière est un autre devoir de la solidarité internationale. Nul doute que les personnels de l'enseignement public y prendront toute leur part.

André BELLEVILLE.

(2) Nous regrettons vivement que l'École libératrice n'ait pas eu devoir offrir ses colonnes aux témoignages de ces deux collègues syndiqués du S.N.T.

Terribles statistiques

Dans son édition du 25 janvier 1973, le journal Le Monde cite les chiffres officiellement fournis par Washington, et qui portent sur les tonnages de bombes et munitions utilisés en Indochine par les Américains :

* Depuis le début de 1963, ce sont donc entre 14 et 15 millions de tonnes de munitions qui ont été déversées... soit l'équivalent approximatif de 720 bombes du type de celle lancée sur Hiroshima...

...D'autre part, les Américains ont fait une utilisation massive de défoliants et autres produits chimiques. Au total, entre 1962 et la fin 1970 (les chiffres de 1971 n'étant pas à notre disposition), près d'un septième du Sud a été soumis à l'action des défoliants, soit 23.360 kilomètres carrés (environ 50.000 tonnes de produits). Environ un tiers des forêts et d'immenses étendues de régions marécageuses et de zones de culture ont été touchées. La flore, la faune sont en de nombreux districts détruites et la question se pose de savoir quels seront les effets d'une telle stratégie sur la population (le Nord s'inquiète de la multiplication des cancers du foie). Le F.N.L. estime de son côté qu'entre 1961 et la fin de 1969 près de 40.000 kilomètres carrés ont été touchés par les produits chimiques et que près de 1.300.000 personnes ont été intoxiquées. Les dommages causés au sol lui-même par les bombardements, les tirs d'artillerie, l'utilisation du napalm (plus de deux cent mille tonnes) sont considérables. *

LES PERTES MILITAIRES...

56.227 tués et 303.605 blessés américains,
188.000 tués et 430.000 blessés dans l'armée de Saïgon,
920.000 tués parmi les soldats du G.R.P. et du Nord-Vietnam (chiffres américains).

...ET CIVILES :

C'est évidemment au Nord-Vietnam, du fait des bombardements aériens massifs, que les pertes sont de très loin les plus nombreuses. Le Pentagone estime à 200.000 tués et blessés les pertes civiles de 1965 à 1968. Les attaques de 1972, les bombardements aveugles des B 52 pendant les dernières vacances de Noël, ont été encore plus meurtrières. Selon les responsables de Hanoi, six grandes villes, dix-neuf capitales provinciales, plus de deux cents écoles et de quarante hôpitaux ont été gravement atteints.

Sur place le bilan n'est pas terminé...

À Paris, le 21 décembre 1972.



La Paix en Indochine et l'impérialisme battu

42



Avant.

Le premier sentiment qu'on a éprouvé le 29 avril, quand la guerre s'est arrêtée enfin en Indochine, c'est sûrement la joie. Une joie justifiée quand on pense, à l'immense majorité des vietnamiens qui n'ont jamais connu que les combats, les tortures, les massacres, quand on pense aux deux cent mille prisonniers arrachés in extremis des cages à tigre de Thieu, quand on pense au foyer de guerre mondiale enfin éteint.

« La Paix en Indochine » un slogan devenu réalité, ce n'est pas rien. Et pourtant la victoire du G.R.P. au Vietnam et celle du GRUNC au Cambodge ont une portée historique qui dépasse de loin ce réjouissant constat.

TRENTE ANS D'ABERRATION COLONIALISTE.

Il faut rappeler comment est née la

guerre d'Indochine faite pendant 8 ans par les colonialistes français, comment elle a été relayée par l'impérialisme américain, comment elle a été relancée, étendue au fil des engagements reniés par les puissances du « monde libre », comment des agressions barbares ont été commises contre un peuple qui, malgré les épreuves inouïes qui lui ont été infligées, n'a jamais demandé autre chose que ses droits élémentaires, le respect des accords signés.

1946 : le 6 mars, l'accord Ho Chi MINH - Saintenau prévoit une République du Vietnam au sein de la Fédération Indochinoise et de l'Union Française. Le 24 novembre, après une série d'incidents, c'est le bombardement de Haiphong par l'aviation française. L'escalade entreprise par le colonialisme français dans les années 50 engage peu à peu un corps expéditionnaire de plus

de 400 000 hommes. Elle aboutit pourtant à la défaite de Dien Bien Phu, le 7 mai 1954.

1954 : le 20 juillet sont signés les accords de Genève. Les U.S.A. refusent de les ratifier et commencent leur « aide » au Sud-Vietnam. Les élections, prévues dans un délai de 2 ans sous contrôle international en vue de la réunification du pays, n'ont pas lieu. La résistance s'organise au Sud, le F.N.L. se constitue (1960) puis le G.R.P. (1969).

Au long de ces années 60, c'est l'escalade américaine, les bombardements du Nord à partir de 1965. Le corps expéditionnaire U.S. culmine à plus de 550 000 hommes.

1970 : la « Vietnamisation » du conflit, poursuivie par les américains à partir de 1969 échoue. La C.I.A. étend la guerre au Cambodge en installant la « République » du maréchal Lon Nol.

1973 : après 4 ans d'atterroissements couronnés par le bombardement d'Hanoï et Haiphong par les B52, en décembre 1972, les accords de Paris sont signés en janvier 1973.

Le régime Thieu, inspiré, soutenu et armé par les U.S.A., bloque l'application des accords, empêche la mise en œuvre des commissions internationales prévues et relance les opérations bellicistes.

1975 : il ne faut pas quatre mois pour que le régime Thieu s'effondre incapable de survivre à la baisse du soutien américain, économique et militaire. La vérité des faits est établie. Les américains partis, le G.R.P. a pris en charge la totalité du Sud-Vietnam, pratiquement sans combats dans la dernière phase, accueilli en libérateur et soutenu par l'immense majorité de la population.

Même chose au Cambodge quelques jours auparavant.

Les guerres d'Indochine n'étaient donc pas une affaire entre indochinois. C'était une guerre impérialiste.

Un autre fait est établi : ce que le peuple vietnamien offrait de faire dès 1946 sans effusion de sang et avec la collaboration privilégiée de la France, il va enfin pouvoir le faire, mais après trente ans de guerre contre la France puis contre les U.S.A. C'est dire l'écrasante responsabilité des colonialistes français et de ceux qui ont laissé les majors libres aux impérialistes américains.

UN COUP TERRIBLE PORTE A L'IMPERIALISME

C'est de ce point de vue que la victoire héroïque des peuples indochinois prend sa signification la plus importante. C'est le plus puissant pays impérialiste qui a été défait, celui qui prétend au leadership mondial, qui a formé en cette « qualité » les coups d'états fascistes de Grèce, du Chili et d'ailleurs. Il part piteusement du Vietnam après avoir refusé dédaigneusement le retrait honorable qu'offrait le G.R.P.

Il a dilapidé 150 milliards de dollars en 15 ans, sacrifié 60 000 de ses soldats.

Son image de marque aux yeux des peuples du monde, ce sont 7,6 millions de tonnes de bombes : 3,5 fois ce qui a été employé par tous les belligérants au cours de la 2^e guerre mondiale. Ce sont les bombes à billes, à gaz, à dépression, les gadgets électroniques faits pour tuer les enfants. Ce sont les défoliants déversés par millions de litres pour affamer la population, et faire disparaître la végétation. C'est le massacre de My Lai, ce nouvel Oradour. Ce sont les tortures et les exécutions sommaires.

C'est sans doute pour cela que la bannière étoilée a quitté Saïgon et Phnom Penh dans un sac en plastique au bras d'un ambassadeur pressé de fuir. N'en déplaise à ceux qui évoquent curieusement la « cruauté millénaire de l'Asie », la barbarie des temps modernes n'est pas de ce côté.

UNE VICTOIRE QUI NOUS CONCERNE

Et qui a eu raison des armées de B 52 et des divisions aux équipements les plus modernes ? Les combattants insaisissables d'un peuple pauvre de 50 millions de personnes, spolié par les décennies de la colonisation française. Un peuple fort plus encore de sa détermination, de sa patience, de son héroïsme que du soutien militaire et économique légitime et important des pays socialistes.

Un peuple fort de la solidarité des travailleurs et des peuples du monde qui se sont sentis partie prenante du combat indochinois pour le droit à l'indépendance.

Ce n'est donc pas la victoire du Nord sur le Sud, celle d'une armée sur une autre. C'est celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

LA JUSTIFICATION DE NOTRE ENGAGEMENT SYNDICAL

Militants syndicaux, unitaires, nous si-

tuant sur des bases de classe, nous avons donc eu raison d'être dès le début, et les premiers dans la F.E.N. à développer la lutte pour la paix et pour l'indépendance des peuples d'Indochine.

Comme toujours, la solidarité syndicale sur ce terrain n'exprime pas un engagement partisan ou une attitude morale.

Elle répond aux intérêts des enseignants et des autres travailleurs affrontés sous d'autres formes aux mêmes adversaires en définitive : les maguats de la finance et les sociétés multinationales dont les états capitalistes sont l'émanation et l'instrument.

Forts de cette conviction, nous nous sommes efforcés de combattre la carence à peu près totale de la direction de la F.E.N. en face de la guerre coloniale menée par les divers gouvernements de la IV^e République.

Nous n'avons jamais accepté non plus de cautionner la position d'U.I.D. qui consistait à présenter indûment le conflit indochinois comme l'affrontement de « deux impérialismes » puis à renvoyer dos à dos la R.D.V. et le régime de Saïgon.

Nous nous sommes réjouis lorsqu'en 1972, grâce notamment à nos efforts, la F.E.N. revenant sur ces appréciations erronées prit enfin sa place parmi les 48 organisations du collectif national aux côtés du S.N.E.Sup., du S.N.B., du S.N.C.S., du S.N.E.S., du S.N.E.P. qui y figuraient déjà.

CONTINUER LA SOLIDARITE POUR QUE LA PAIX SOIT GAGNEE

Aujourd'hui que la paix est revenue, la solidarité et la vigilance doivent continuer.

D'abord l'impérialisme battu n'a pas désarmé. L'opération du président Ford au large du Cambodge et en Thaïlande

le prouve. Mais surtout la vie doit reprendre ses droits sur les terres dévastées que les armées U.S. et fantômes laissent derrière elles.

Ce dernier volet de la victoire à parachever n'est pas le moins important.

Comment ne pas être ému à la lecture des premières directives diffusées par le G.R.P. à peine installé à Saïgon où sévissait encore un régime corrompu et inhumain avec ses hordes d'enfants familiaux, de prostituées et de petits truands.

Liberté des croyances, égalité de toutes les religions, protection des lieux de culte, interdiction de toute discrimination entre les races, de toutes représailles ; assistances obligatoires aux mineurs, orphelins, handicapés, vieillards et malades ; relance de l'économie ; aide aux ex-soldats saïgonnais pour rentrer chez eux, garantie des vies et propriétés des étrangers ; telles sont ces directives du G.R.P. auxquelles s'ajoute — pour la confusion de ceux qui qualifient de communistes tous les vietnamiens en lutte — la recommandation évangélique « aimez-vous les uns les autres ».

Ceux qui connaissent la réalité vietnamienne ne seront pas surpris, d'autant que le G.R.P. n'a jamais rien préconisé d'autre que la réconciliation nationale, des élections libres pour aller vers la réunification du pays.

Mais les collègues athées ou croyants, qui ajoutent aux raisons syndicales celles de leur sensibilité personnelle, trouveront sans doute dans ces faits des raisons plus fortes encore d'aider les peuples indochinois à se nourrir, à soigner leurs blessés, à élever leurs orphelins, à éduquer leurs enfants et à construire un monde meilleur.

F. BLANCHARD.
16.05.1973.

Prix de vente : 20 F